THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES EN 1840

PAR

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Rouen. Nov. 1840

7e Session

CAEN,

CHEZ A. HARDEL, SUCC. DE T. CHALOPIN,

IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

A PARIS, DERACHE, RUE DU BOULOY, 7.

1841.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

SÉANCES.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES EN 1840

PAR

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

CAEN,

CHEZ A. HARDEL, SUCC. DE T. CHALOPIN,

IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

A PARIS, DERACHE, RUE DU BOULOY, 7.

1841.

AVERTISSEMENT.

Les séances générales de la Société vont prendre un grand intérêt, par suite de l'enquête archéologique préparée par M. de Caumont, et qui sera faite à partir de cette année avec des développements nouveaux. La séance qui s'ouvrira vers le 20 juin dans la ville d'Angers et qui durera six jours donnera lieu aux communications les plus importantes. Tous les membres de la Société sont invités à faire parvenir chaque année, avant le 1er. mai, les propositions qu'ils auraient à soumettre à la séance générale annuelle.

Quoique la cotisation de 10 fr. soit toute entière applicable aux restaurations d'édifices, le Conseil a autorisé le bureau à faire imprimer le procès-verbal des réunions générales avec le compte du trésorier, pour les Membres qui ne sont point abonnés au Bulletin (1).

(1) Il serait à désirer que tous les membres de la Société Française fussent abonnés au Bulletin monumental, qui enregistre les actes de cette Compagnie et publie un grand nombre de Mémoires sur la statistique monumentale de nos départements.

L'abonnement au Bulletin est de 15 fr. par an, franc de port, en sus de la cotisation de 10 fr.

PROCÈS-VERBAUX

Des Séances archéologiques tenues par la Société pour la conservation des Monuments, les 4 et 5 juin 1840, dans la ville de Rennes.

M. Pollet, inspecteur des monuments du département d'Ille-et-Vilaine, pensant qu'une réunion de la Société française à Rennes produirait de bons résultats et pourrait donner une nouvelle impulsion en Bretagne aux recherches archéologiques, fit à ce sujet des ouvertures à M. Legall, membre de plusieurs académies, à M. Hardouin, membre du Conseil général, aux notabilités de Rennes et aux membres de la société des Sciences et Arts de cette ville, qui accueillirent cette idée avec empressement et décidèrent que cette compagnie se réunirait conjointement avec la société française, afin d'aider celle-ci dans ses recherches; il fut arrêté que les séances auraient lieu le 4 et le 5 juin, jours proposés par le conseil administratif de la Société française.

Par suite de cette décision, l'ouverture de ces conférences archéologiques a eu lieu le 4 juin, à 3 heures du soir, dans la salle des réunions de la société des Sciences de Rennes. Le bureau se composait de MM. Rabusseau, président de cette société, Pollet, inspecteur de la Société française, de Caumont, directeur de la même Société, Aussant et Duval,

vice-présidents de la société de Rennes, Langlois, architecte, remplissant les fonctions de secrétaire.

On remarquait dans la salle environ 80 personnes parmi lesquelles on distinguait M. Filleul, recteur de l'académie, M. Henry, préfet d'Ille-et-Vilaine, M. Warin, doyen de la faculté des lettres, M. l'abbé St.-Marc, vicaire-général, M. Hardouin, membre de plusieurs académies et du conseil-général du département, M. Lafosse, membre de la société française, M. Pontarlier, naturaliste, M. Leconte, maire de Dinan (Côtes-du-Nord). Nous allons donner l'extrait du procès-verbal de cette réunion.

Séance du 4 juin.

M. Rabusseau lit un discours dans lequel il fait connaître le motif qui a provoqué la nombreuse réunion de ce jour. Il remercie M. de Caumont au nom de la société des Sciences et Arts de Rennes, de l'occasion qu'il lui procure de la mettre à même de participer plus efficacement qu'elle n'avait pu le faire jusqu'alors aux recherches archéologiques, en voulant bien venir l'aider de ses lumières et de ses conseils. M. le président fonde sur ces heureux auspices l'espoir d'un avenir plus brillant pour la Société et la connaissance plus certaine et mieux appréciée des monuments de la Bretagne.

M. le docteur Aussant, l'un des vice-présidents, lit ensuite un résumé des travaux de la société des Sciences et Arts de Rennes, relatifs à l'archéologie.

« Nous devons ici, dit-il, considérer l'archéologie sous le point de vue des études historiques relatives à notre province, à notre Bretagne, dont l'esprit de nationalité, vivace encore, proteste contre l'assimilation, en s'attachant de plus en plus au culte de ses souvenirs. C'est qu'ils sont grands dans l'histoire, les souvenirs de la vieille Armorique, c'est que sur

le front de cette reine détrônée brille encore à la place d'une couronne. l'auréole que lui composent des rayons de leur gloire ses plus nobles enfans, ses guerriers qui sauvèrent la France, ses hardis marins, ses vertueux magistrats, ses savants philosophes, ses illustres écrivains; c'est qu'ils sont purs de toute tache, ces souvenirs comme la blanche hermine de ses armoiries qui préfère la mort à la souillure : *potius mori quam fœdari.* Aussi voyez, chacun s'empresse à lui rendre hommage, les poètes viennent y chercher des inspirations, les peintres, les dessinateurs s'efforcent de reproduire les beautés de sa nature forte et pittoresque, les compositeurs notent les airs de ses vieux refrains, et les brillantes musiques des régiments s'en vont reportant par toute la France les accords naïfs qui ont, pendant des siècles, charmé les ennuis du pauvre pâtre dans les grandes bruyères de la Bretagne. Dois-je ajouter que ce nom de Bretagne va solliciter au milieu de leur existence oisive les hommes du monde, les riches de la capitale, et qu'ils viennent chaque année, comme en pélerinage, chercher sur cette terre de franchise et de liberté, quelques restes des vieux usages, quelques traces encore des mœurs primitives, qui s'effacent de plus en plus, devant une civilisation dans laquelle tout n'est pas progrès. Un de ces voyageurs et c'est un grand poète, a, dans son rapide voyage, médit de la Bretagne, mettant son imagination à la place de son jugement. il n'a pas su apprécier ses mérites qu'elle ne révèle, dans sa noble fierté, qu'à ceux qui la visitent avec recueillement; il n'a pas aperçu le diamant incrusté dans le sombre granit. Mais nous, admirateur de son génie, nous croyons qu'il voudrait effacer les lignes que, dans un moment d'humeur chagrine, il a écrites contre notre pays; et pieux enfants de cette vieille terre, nous redoublerons d'efforts pour lui attirer toutes les sympathies, pour lui mériter tous les respects. »

M. Aussant énumère les divers travaux scientifiques qui ont rapport à l'histoire de Bretagne dont se sont occupés ou s'occupent encore un grand nombre de savants bretons, puis les travaux spécialement consacrés à l'archéologie, ceux, entr'autres, de la société des Sciences et Arts, dont l'analyse est consignée dans les comptes-rendus de ses séances.

« Dans cet exposé rétrospectif, je me suis efforcé d'être court, ajoute M. Aussant, j'ai hâte d'écouter les communications du savant distingué qui est venu au milieu de nous, pour *agiter la Bretagne*, qu'il me permette cette expression, comme il a agité la Normandie et plusieurs provinces dans l'intérêt des études historiques, qui est venu pour nous échauffer de son zèle, pour nous aider des conseils de son expérience, qui est venu enfin pour organiser, pour diriger nos efforts vers un but en même temps utile à notre pays et profitable à la science. »

M. de Caumont, dans un court exposé, rappelle le but que doivent se proposer les sociétés savantes, les services qu'elles peuvent rendre à la science et aux arts, puis il jete un coup-d'œil sur l'origine et les travaux de la Société française pour la conservation des monuments, dont les relations s'étendent de plus en plus, et dont les efforts ont pour but non seulement de préserver de la destruction les monuments et les objets antiques qui méritent sous quelque rapport que ce soit son attention, mais encore de les restaurer et de les classer, pour préparer les matériaux d'une statistique monumentale de la France. Sous les auspices de cette Société, le goût des études archéologiques s'est propagé, des cours sur cette science se sont établis, d'importantes restaurations de monuments ont été exécutées. M. de Caumont émet le vœu de voir la Bretagne associer ses efforts à ceux qui ont déjà été tentés si heureusement par la Société dans d'autres provinces.

5 *juin* 1840, *séance du matin.*

Le bureau est composé comme à la séance du 4 juin.

M. de Caumont demande des renseignements sur les monuments druidiques ; quelques-uns lui sont signalés. Il émet le désir que l'on s'occupe de classer ces sortes d'antiquités et de recueillir toutes les notions possibles sur leurs dimensions et les traditions qui s'y rattachent. Plusieurs personnes sont désignées pour remplir cette mission.

M. de Caumont recommande de faire pour les tumulus le même travail que pour les monuments druidiques, de les faire fouiller et de décrire avec soin les objets qui pourraient s'y rencontrer.

M. Leconte, maire de Dinan, annonce qu'un grand nombre de haches en bronze ou matars ont été trouvées à St.-Juvat. M. le docteur Philouze dépose sur le bureau plusieurs haches de même nature, et obtient la parole pour donner quelques renseignements sur ces objets. Un paysan du Boulay, de la commune de Melesse, arrondissement de Rennes, en ouvrant une tranchée pour couper des racines, trouva à un demi-mètre de la surface du sol quarante haches dont celles-ci faisaient partie, la terre qui les environnait était toute végétale, on n'y remarquait ni pierre ni débris de vases ou objet quelconque qui pût servir à envelopper ces instruments ; toutes ces espèces de haches ont à peu près la même forme, et les mêmes dimensions : six pouces de long, un pouce de largeur et d'épaisseur à la partie la plus forte, l'une des extrémités se termine par un tranchant, l'autre est refoulée profondément sur chaque face, plusieurs ont sur l'un des côtés un anneau, un assez grand nombre n'en offre aucune trace ; le poids moyen de chacun est de 470 grammes. M. Philouze ne découvrit dans

le voisinage de la fouille aucun vestige de monument ancien, mais à cent ou cent cinquante mètres vers l'est, dans un champ nommé le Clos de la Roche, se trouvent trois grosses pierres, dont l'une est en grès bleuâtre et les deux autres en quartz; celles-ci ont environ un mètre d'épaisseur en tous sens, la première couchée à terre est de forme platte, plus longue que les deux autres sur lesquelles elle pourrait bien avoir reposé autrefois. M. le docteur Philouze rappelle au sujet de ces haches un grand nombre de découvertes d'objets semblables faites antérieurement à diverses époques et dans diverses localités. M. Philouze signale ensuite une pierre levée ou menhir de 3 à 4 mètres de hauteur, au village du Mortier, commune de St.-Médard.

M. le docteur Duval fait observer qu'il a eu en sa possession une hache en bronze de 174 ou même 173 plus grande et d'une matière plus fine que celles que l'on rencontre ordinairement; qu'un ouvrier l'avait découverte en travaillant à la chaussée de l'étang de la Vallée et que près de ce lieu on avait dû depuis trouver des armures.

M. Pollet de Vitré fait remarquer qu'il existe trois menhirs placés en triangle à cent pas à peu près les uns des autres, non loin de cette chaussée : le même membre fait connaître qu'en 1783, des fouilles faites sur une butte dite des Tombes, près le même lieu, firent découvrir des tombeaux contruits en partie en brique et que dans l'un d'eux, on trouva une espèce de casse-tête en fer au manche duquel était un anneau et un tronçon d'épée, objets qui ont été perdus, que depuis il n'a été rien trouvé.

M. de Caumont s'enquiert des médailles qui se rencontrent le plus ordinairement en Bretagne et cite comme exemple d'un travail sur ce sujet, celui de M. de la Saussaye. Quelques communications sont faites à ce sujet Il invite les membres de la

société des sciences de Rennes à s'occuper sérieusement de cette branche de l'archéologie. Il parle aussi des travaux de M. Lambert sur le même sujet.

Voies romaines. M. de Caumont passant aux questions relatives à la géographie ancienne, demande si l'on a reconnu d'une manière précise quelques voies romaines en Bretagne. M. De La Fosse, membre de la Société française, lit à ce sujet un mémoire. M. de La Fosse pense qu'il est probable qu'une voie romaine allant de Rennes vers le Mont-St.-Michel, passait à peu de distance de Bazouge la-Pérouse, parce qu'on remarque dans cette commune et celles qui l'avoisinent un assez grand nombre de villages dont les noms semblent indicatifs d'une chaussée conduisant au Mont : tels sont, dit-il, Vieux-Viel, Mont-Viel, Villemontaise, Montay, le Pas-Blanc, le Pas-au-Comte. En faisant des recherches pour trouver dans les environs de Bazouge-la-Pérouze, des traces de cette chaussée, M. de la Fosse a trouvé quelques indices qui lui font soupçonner l'existence d'une autre voie dans la direction de *Combourg à Vitré*, cependant la route qu'on suit dans cette direction est bien à la vérité fort large et presqu'en ligne droite, mais on n'y remarque aucun empierrement. M. de La Fosse fait observer néanmoins qu'elle passe entre Feins (Fines) et Marcillé Raoul et que l'on voit dans ce dernier lieu quelques traces d'antiquités. On y connaissait déjà la présence de briques anciennes dans un des murs de l'église, dont une partie est romane ; l'auteur de ce mémoire a trouvé de plus dans une fouille faite récemment dans le cimetière de cette paroisse pour l'élargissement d'une route, des fragments de tuiles à crochets et une couche horizontale de ciment de dix à 15 centimètres d'épaisseur sur une largeur de 8 à 10 mètres légèrement convexe, et donnant l'idée de la coupe transversale d'une voie romaine ; toutefois, M. de La Fosse n'a remar-

qué ni au-dessous ni au-dessus de cette couche de ciment rien qui puisse confirmer cette hypothèse. A quelques centaines de mètres vers l'est, dit-il, existe une motte d'une surface et d'une élévation considérables, qui, suivant le témoignage des habitants du pays, aurait été couronnée de constructions. Cette butte porte le nom du Châtel, elle est entourée de fossés, et 'était probablement une motte féodale. De son pied part une route assez large que l'on désigne encore sous le nom de chemin de la Duchesse Anne et qui se dirige au sud vers la voie dont on vient de parler.

M. de La Fosse donne ensuite lecture d'une note sur quelques ruines présumées romaines, découvertes en 1840, entre Sens et St.-Aubin-du Cormier (Ille-et-Vilaine), sur la ligne d'une route départementale que l'on trace de Vitré à Dol, à deux lieues de St.-Aubin-du-Cormier. Les travaux de terrassement ont mis à nu des fondations et des amas de briques qui sont maintenant épars sur la route et destinés à son empierrement : tous ces restes de constructions ont été ainsi détruits et M. de la Fosse n'a pu que recueillir les témoignages des ouvriers.

La destruction de ces antiquités avait précédemment été commencée par le propriétaire du terrain, pour rendre à la culture l'espace qu'elles occupaient. A cette époque, on avait cru reconnaître l'emplacement d'une forge près de laquelle étaient des charbons, des scories et des barres de fer entièrement oxidées. A l'extrémité nord, on avait observé un bâtiment auquel on arrivait par un couloir étroit renfermé entre deux murs parallèles enduits d'une couleur rouge et parés d'une couche épaisse de ciment poli appliquée sur un lit de pierres ; on n'a du reste trouvé en ces lieux aucune médaille, aucun fragment qui offrît de l'intérêt, et maintenant on n'y voit plus qu'un amas de décombres. Des tuiles et des briques, des blocs de maçonnerie provenant des fondations

et composés de menues pierres irrégulièrement disposées dans un massif de mortier, prouvent que les fondations avaient été faites à bain de mortier. M. de La Fosse a remarqué au revers de plusieurs tuiles un V ou 5 en chiffre romain et le même caractère plus petit sur une brique. D'après la tradition populaire, ces ruines seraient les restes de trois chapelles, dont les plus anciens du pays n'ont jamais vu que des débris informes et M. de La Fosse n'a pu encore recueillir aucun autre renseignement à cet égard.

M. l'ingénieur en chef, présent à la séance, promet de faire des recherches sur les lieux, de donner connaissance à la Société de leur résultat, et de lui faire connaître à l'avenir les découvertes que pourraient amener les grands travaux de terrassement qu'il fait exécuter.

M. le docteur Goupil demande la parole pour faire part d'une découverte qui vient d'être faite sur une de ses propriétés située près du bourg de Bingé, arrondissement de Rennes. Dans une fouille pour le tracé d'une route, on a mis à nu les fondations de l'angle d'une maison, et dans l'angle intérieur, un bassin en maçonnerie dont les deux parois étaient formées par les murs du bâtiment et les deux autres par des murs plus petits; l'intérieur était revêtu en ciment uni. On pensa d'abord que c'était un tombeau, mais ayant remarqué à l'angle des deux murs principaux au fond de cette cavité l'ouverture d'un canal traversant les fondations et formé, comme on l'a reconnu en démolissant le tout, par un rang de briques plates, recouvertes par des briques demi-circulaires, M. Goupil a présumé que cette espèce de bassin avait pu être une baignoire; sa longueur était de 6 pieds 5 pouces, sa largeur de 2 pieds 6 pouces et sa profondeur d'environ deux pieds. Le fond ayant été soulevé en entier, avec une barre de fer, on trouva au-dessous des cailloux et de la

brique, et au-dessous le rocher formant le sol qui avait été dressé pour asseoir cette construction. Le champ où se trouvaient ces ruines s'appelle rocher Goree. A quelque distance de là, vers Combourg, au village de la Pierrais, on rencontre des briques romaines ainsi qu'au village des Veaux, près d'un marais entre Dingé et Feins.

M. de Kerdrel dit avoir vu au milieu des restes d'un établissement romain, à trois lieues de Quimper, département du Finistère, l'endroit où le fond d'une baignoire avait laissé son empreinte, et le canal servant sans doute à l'écoulement de l'eau.

M. Lecoute, maire de Dinan, appelle l'attention de l'assemblée sur la voie romaine qui passe à Corseul, ancienne capitale des Curiosolistes (Côtes-du-Nord); cette voie, dit-il, est probablement la même que celle indiquée sur la table théodosienne comme se prolongeant de Rennes (Condate Rhedonum) à Erquy (Rheginea) (1). Sur les bords de cette voie se trouve le *fanum martis* avec une tour en ruine dont une portion notable est encore debout. On a trouvé dans ces lieux des vases, des briques, des fers de lance, des statuettes, des inscriptions qui attestent d'une manière certaine l'établissement des Romains. On y a aussi rencontré une grande quantité d'instruments de cuivre en forme de coins de 0 m. 12 de long, creusés au tiers de leur longueur, entourés d'un bourrelet avec un anneau. La voie romaine dont il vient d'être question est coupée en plusieurs endroits, par le chemin vicinal actuel et on peut facilement distinguer les couches de ciment et de quartz dont elle est composée. Il existe, ajoute M. Leconte, aux environs de la plaine de Taden, près de la Rance, à 4 kilomètres de Dinan, des vestiges de constructions romaines,

(1) Voir le Cours d'antiquités de M. de Caumont, t. 2e.

et d'une voie connue sous le nom de l'Estra. Ces ruines ont été l'objet de recherches et d'études de la part de l'ancienne société d'émulation de Dinan. Cette société dinannaise a cessé d'exister : mais, ajoute M. Leconte, sous l'impulsion de M. de Caumont, qui doit nous visiter, et grâce à l'activité nouvelle que la présence de ce savant archéologue va répandre en Bretagne, nul doute qu'elle ne se réorganise. Alors elle se mettra immédiatement en relation avec les archéologues de Rennes et se fera un plaisir de leur adresser le résultat de ses études et de ses travaux, et de concourir au grand travail d'ensemble sur la statistique monumentale de la Bretagne, dont M. de Caumont a si heureusement conçu l'idée.

M. le docteur Toulmouche signale la découverte des traces d'une voie romaine et d'une médaille par suite de l'etablissement d'une route nouvelle dans un champ de la commune de Venefles, près Châteaugiron, arrondissement de Rennes. A son avis, il serait bien de vérifier s'il n'aurait pas existé une voie de Vitré à Châteaugiron. M. Toulmouche dépose sur le bureau une vue des restes antiques d'une tour désignée sous le nom de *fanum Martis* à Corseult.

M. Pollet de Vitré fait remarquer que le reste de voie romaine, situé à Châteaugiron, pourrait bien appartenir à celle qui joignait Rennes et Angers, allant de *Condate* à *Combaristum* et passant à *Sipia* que l'on suppose être Visseiche, commune près la Guerche.

M. le docteur Goupil a rencontré sur le bord de la Vilaine, en allant de St.-Malo-de-Phily à Bain, une ruine de pont d'où part un chemin étroit dont la chaussée est en partie dallée et empierrée.

M. de Caumont engage la société *à tracer sur une carte toutes les lignes de voies anciennes qui lui seraient signalées;* il demande si l'on connaît encore quelques constructions d'origine romaine qui méritent d'être signalées.

M. de Kerdrel signale un aquédue à Carhaix, où il existe aussi un champ cultivé, au-dessous de la terre végétale duquel est une aire en briques et ciment.

M. de Caumont, après avoir recommandé la recherche des inscriptions anciennes de Bretagne, demande encore au nom de la Société française *qu'un musée d'antiquités soit établi dans la ville de Rennes et qu'un local convenable soit consacré à cette collection*. M. Goupil, comme membre du conseil municipal, répond que le palais projeté pour les facultés, doit contenir des salles destinées au musée de peinture et qu'on pourra facilement aussi consacrer une salle particulière aux antiquités. La société prend acte de cette déclaration.

Séance du 5 juin, après midi.

Le bureau est composé comme à la séance du matin.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. de Caumont proclame membres de la société française :

MM. Vernon de St.-Georges, préfet des Deux-Sèvres.

Pougnet, maire de Niort.

Arnaudet, président du tribunal civil, député, à Niort.

Chebrou de la Roulière, président de la société de Statistique, id.

Martin-Beaulieu, fils, vice-président, id.

Martin-Beaulieu, père, propriétaire, id.

Guerineau, père, avocat, id.

L'abbé Briard, id.

De Laffores, ingénieur en chef du département des Deux-Sèvres, id.

Victorin de la Roulière, propriétaire, id.

De Collard des Hommes, id., id.

MM. Beaugier, id., id.
Le Vte. de Lastic St.-Jal, id. id.
Loubeau, id., id.
Audouin, professeur de dessin, id., id.
Benjamin Delavault, juge au tribunal civil, id.
Deschamps, professeur au collége, id,
Barrois, principal du collége, id.
Genet, pharmacien, id.
Eug. Frappier, propriétaire, id.
Tonnet, docteur en médecine, id.
Paret, ingénieur civil, id.
Al. Arnauld, avoué, id.
A. Legrand, propriétaire, id.
Ch. Lafosse, id; id.
Ferd. David, ancien député, à id.
Ch. Arnauld, correspondant du ministère de l'instruction publique, id.
Robin, imprimeur lithographe, id.
Denis Texier, fabricant; id.
Favre, imprimeur, id.
Chavonnet, architecte, id.
Le marquis de St.-Victor, propriétaire, id.
Lary, ancien proviseur, id.
Henry Lafosse, propriétaire, id.
De Martigny, id., id.
Decemmes, id., id.
Duparc, id., id.
Morin, avoué, id.
Tondut, ancien notaire, id.
Maupion, curé de St.-André, id.
Lasseron, mécanicien, id.
Guérineau, fils, avocat, id.

MM. Bernardou, inspecteur des écoles primaires, id.
Le Vte. de Bremont, propriétaire, id.
Plaste, artiste vétérinaire, id.
Avril de la Vergnee, propriétaire, id.
Ch. D'assailly, id., id.
Sorlin, professeur au collége, id.
Roux, chef de bureau à la préfecture, id.
Pressac, juge au tribunal, id.
Leblois, capitaine en retraite, id.
Demond, aumônier des Dames de la Foi, id.
L'abbé Louis, curé de Ste.-Marie-du-Mont (Manche).
Le Cte. Picot de Vaulogé, au château de Vaulogé, commune de Fercé (Sarthe).
Chatel, professeur de sixième au collége St. Vincent, à Senlis.
Duval, professeur en médecine, à Rennes.
Langlois, architecte, id.
De Kerdrel, ancien élève de l'école des Chartes, id.
Lesbeaupin, avocat, id.
Hardouin, membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine, id.
Rabusseau, président de la société des sciences et belles-lettres, id.
L'abbé de St.-Marc, vicaire-général, id.
Le Gonidec de Tressan, propriétaire à Vitré.
Le Conte, maire de Dinan.
Le Siart du Dezerseuil, à Rennes.
Devilliers, contrôleur des contributions, id.
Cte. De Kergariou, propriétaire, id.
Vattard, conservateur adjoint de la bibliothèque publique, id.
L'abbé Du Bourgdieu, chanoine honoraire, id.
Marteville, imprimeur à Rennes.

M. Rabusseau donne lecture d'une lettre où M. de Kerdrel apprend à la Société qu'une souscription est ouverte pour la translation des restes de M. de Gonidec, mort à Paris, au Conquet sa ville natale. M. de Kerdrel engage MM. les membres de la société française à vouloir bien participer à cette pensée patriotique en faveur d'un homme qui a consacré sa vie et ses talents à l'illustration de la langue bretonne ; une liste de souscription est déposée sur le bureau.

M. le docteur Aussant fait connaître à la Société comment sont venus entre ses mains quelques fragments de poteries romaine qu'il dépose sur le bureau, et un petit nécessaire de toilette qui se compose d'une pince épilatoire, d'un cure-dent, d'un cure-oreille et d'un poinçon semblant destiné à nétoyer les ongles. Ces objets sont en cuivre, sauf la lame du cure-dent qui est en fer presqu'entièrement oxidé ; ils sont enchaînés dans un anneau. Ce petit meuble provient d'une fouille faite il y a quelques années sur le bord de la Vilaine, à l'intérieur de la ville, fouille dans laquelle on trouva aussi un grand nombre de médailles. Ces médailles trouvées près de l'objet décrit ci-dessus et à la même profondeur que lui pourraient en quelque sorte déterminer l'époque à laquelle il fut enfoui en ce lieu.

M. de Kerdrel demande la parole pour faire remarquer que les instruments de bronze en forme de hache, dont il avait été question à la séance du matin, ayant été désignés sous le nom de Matars, il avait fait quelques recherches à ce sujet, et qu'il était porté à croire, d'après plusieurs passages d'auteurs anciens que le matar (*mataris ou mâteris*), perçait et ne coupait pas comme le feraient les espèces de haches présentées à la société. M. de Kerdrel cite entr'autres, comme lui paraissant favorable à cette opinion, Strabon, lib. IV, Tite live, lib. VII et surtout Sisenna, dans Nonius Marcellus.

Plusieurs personnes font observer que ces haches ont été désignées sous ce nom par quelques archéologues, notamment par M. Athenas, dans le Lycée armoricain.

Moyen âge. On passe aux questions relatives aux monuments du moyen âge ; mais cette partie de la statistique monumentale n'étant pas assez étudiée, on se borne à réunir quelques renseignements donnés par les personnes présentes.

M. Pollet décrit une table d'autel qu'il a remarquée dans l'église Notre-Dame de Vitré, sur laquelle, de chaque côté de la pierre sacrée, sont deux ouvertures en forme de pyramide renversée et tronquée. La table a de longueur 2 m. 72 c. M. Pollet pense que les deux ouvertures qui rendent cet autel remarquable ont pu servir à déposer des reliques. Un membre signale un autel à Quimper, qui doit dater du XIIIe. siècle. M. de Kerdrel désigne celui du Falgoët près de Lesneven (Finistère) et le bénitier de St.-Gildas du-Rhois (Morbihan). Le même membre communique à l'assemblée les croquis du bénitier de l'église de St.-Sauveur de Dinan, d'un chapiteau de la même église sur lequel est sculptée une syrène, et d'un bas-relief représentant une femme portant deux crapauds suspendus à ses mamelles.

M. Pollet parle des tombeaux en calcaire que l'on trouve journellement à Domagné, dans le même cimetière où se trouvait une chapelle dite de St.-André, de construction gallo-romaine, ayant grande analogie avec celle de Langon, arrondissement de Redon. M. Jacinthe Pontallier rappelle qu'il a été trouvé il y a quatre ans des cercueils de pierre à Rennes même.

M. de Caumont entretient la Société d'un projet qu'il a conçu depuis long-temps, et qui est exécuté en partie dans le Calvados, d'établir des bornes monumentales sur les lieux où

il est bon de consacrer des souvenirs historiques. Il pense que plusieurs localités historiques en Bretagne pourraient être distinguées de la même manière ; on indique plusieurs points où des bornes pourraient être placées.

La parole est ensuite à M. le docteur Toulmouche, pour lire un mémoire où il considère sous le rapport hygiénique l'ancienne distribution de la ville de Rennes et dans lequel il a réuni de curieuses recherches sur les diverses enceintes de cette ville, ses accroissements successifs, et les cours d'eau qui la divisaient ; enfin sur le nombre de ses habitants et la proportion des naissances et des morts à des époques assez reculées.

M. Gasson communique à la Société un album où sont admirablement dessinées les vues les plus curieuses de la Bretagne. La Société voit cette belle collection avec le plus vif intérêt.

M. Langlois communique de son côté un portefeuille, renfermant les églises et les anciennes maisons les plus curieuses du département d'Ille-et-Vilaine.

MM. Gasson et Langlois reçoivent les remerciments et les félicitations de la Société.

M. de Caumont termine la séance en remerciant M. Rabusseau, président de la Société académique de Rennes, et les membres de cette Société, du généreux concours qu'ils ont prêté à la Société française ; ce concours est pour lui du plus heureux augure, et il espère que dans peu d'années la statistique monumentale de la Bretagne sera complètement connue ; il remercie également M. Pollet, inspecteur des monuments, du zèle qu'il a mis à organiser la Société française dans cette province et le félicite du talent qu'il apporte dans la direction des travaux de la Compagnie.

Il annonce qu'une nouvelle somme de 150 f. sera mise

à sa disposition lors de la séance générale annuelle de 1840, à Niort, pour être employée dans l'intérêt de la conservation des monuments bretons.

Le membre de la Société remplissant les fonctions de secrétaire,

LANGLOIS.

Session générale annuelle de 1840.

PROCÈS-VERBAUX

Des séances générales tenues par la Société française pour la conservation des Monuments historiques, les 20, 21, 22, 23 et 24 juin 1840, dans la ville de Niort *(Deux-Sèvres).*

Séance d'ouverture du 20 juin 1840.

Présidence de M. de Caumont, directeur.

L'an 1840, le 20 juin, 10 heures du matin, la Société pour la conservation et la description des monuments historiques de France, s'est réunie à Niort, dans la salle de la société philharmonique, sous la présidence de M. de Caumont.

Sont admis membres de la Société française :

MM. Boby La Chapelle, préfet du Lot.
Chère La Salle, propriétaire, à Niort.
Ardouin, id., à Parthenay.
Laumonier, id., id.
Tardivel, recteur de l'académie de Poitiers.
De Bray, pasteur protestant, à Niort.

MM. Lusson, professeur . , à Niort.
Cruvelier, propriétaire . à Celles.
Lesson, membre de l'Institut, à Rochefort.
Monteuil, propriétaire, à Niort.
Braguier, professeur, à St.-Maixent.
Ginestet, maître de pension, à Niort.
Larreguy, préfet de la Charente, à Angoulême.
Garran de Balzan, conseiller à la Cour royale de Poitiers.
Hawke, membre de plusieurs Académies, à Angers.
Georget, curé d'Airvault.
Sazé, docteur-médecin, à la Mothe-St.-Heraie (Deux-Sèvres).
Pougnet, notaire, Niort.
Hérault, id., id.
Maubué, ingénieur des ponts et chaussées, id.
Texier, membre du conseil général, à Philboux (Deux-Sèvres).
Segrestain, architecte du département des Deux-Sèvres.
Garoteau, notaire, à Champdenier (Deux-Sèvres).
Brochain, conseiller à la Cour royale de Poitiers.
Gallard, propriétaire, à Moncoutant (Deux-Sèvres).
Garran de Balzan, ingénieur des mines, à St.-Maixent.
Cte. de Nettancourt, colonel en retraite, à Laures, (Deux-Sèvres).
Filleau, curé de Notre-Dame de Niort.
Audé, avocat, à Bourbon-Vendée.
Bizard, propriétaire, à Niort.

Parmi les membres présents on remarque :

MM. le marquis de la Porte, de Vendôme ; Chevereau, d'Evreux ; Cardin, de Poitiers ; Audé, de Bourbon-Vendée ;

Ardouin, de Parthenay ; le marquis de Nettancourt, de St.-Laurs ; Garoteau, de Champdenier ; Paret, de St.-Laurs ; de la Roulière, de Niort ; Beaulieu père, id. ; Beaulieu fils, id. ; Arnauld (Charles), id. ; Baugier, id. ; Avril de la Vergnée, id. ; Ch. Lafosse, id ; Victorin de la Roulière, id. ; Lary, id. ; Segrestain, id. ; Leblois, id. ; Genet, id. ; Guérineau père, id. ; Guérineau fils, id. ; l'abbé Biard, id. ; Henri Lafosse, id. ; l'abbé Filleau, id. ; Vte. de Lastic St.-Jal, id. ; l'abbé Maupiou, id. ; Duparc, id. ; Charronnet, id ; Barrois, id. ; Decemme, id. ; Dalavault (Benjamin), id. ; le marquis de St.-Victor, id. ; Tondut, id ; Bizard, id. ; Fouquet (Prosper), id. ; Deschamps, id.

M. le directeur invite à prendre place au bureau MM. de la Roulière, président de la Société de statistique des Deux-Sèvres ; Beaulieu fils, vice-président et Arnauld (Charles), secrétaire de la même Société ; Cardin, inspecteur des monuments de la Vienne ; le marquis de la Porte et Chevereau, membres du conseil de la Société française.

M. de Caumont ouvre ensuite la séance par un résumé des travaux de la Société depuis la dernière session. Il présente le tableau des services qu'elle a déjà rendus en préservant les monuments historiques des ravages du temps et des démolisseurs ; il signale les avantages que l'on doit attendre des sessions annuelles dont le siége est fixé chaque année dans une ville différente. Il termine en indiquant l'ordre qui sera suivi pour les travaux de la session de 1840, et adresse les remercîments de la Société française, aux membres de la Société de statistique des Deux-Sèvres, et aux habitants de la ville de Niort, qui ont accueilli avec tant d'empressement le projet de la Société.

M. Apollin Briquet, remplissant les fonctions de secrétaire-général, donne communication de deux lettres dans lesquelles

MM. Foucart, président de la Société des antiquaires de l'ouest, et de St.-Hermine, secrétaire-général de la préfecture du département de la Vendée, expriment leurs regrets de ne pouvoir se rendre à Niort pour assister à la session.

ENQUÊTE ARCHÉOLOGIQUE.

(Monuments celtiques.)

M. de Caumont rappelle que le moyen le plus sûr de conserver les monuments est de les rechercher avec soin, de les reconnaître et de les décrire ; en conséquence, il va soumettre à l'assemblée la série de questions qui déjà a été présentée dans les sessions précédentes.

Il commence alors l'enquête par les questions relatives aux monuments celtiques. Ces questions publiées à l'avance dans le Bulletin ont, en outre, été distribuées à tous les membres présents à la séance.

M. Charles Arnauld, pour répondre à ces questions, dit qu'il existe un grand nombre de dolmens dans le département des Deux-Sèvres, et surtout depuis St.-Maixent jusqu'à la Mothe Str.-Heraie ; il a relevé sur une carte ces divers monuments. M. Segrestain cite des dolmens qui gisent à Tourtenay, sur les bords de la Dive, d'autres sur le chemin de St.-Jouin à Oiron et à Noizé. M. Lary indique la position d'un dolmen à Limalonges et d'un autre à Seillé.

M. Charles Arnauld dit qu'en général les dolmens sont formés de calcaire ordinaire et de calcaire siliceux ; M. Segrestain ajoute que ceux de la plaine de Montcoué se composent de grès rouge et de calcaire.

MM. Charles Arnauld et Segrestain indiquent la mesure de quelques dolmens : celui de Limalonges a 7 mètres 35 centimètres de longueur sur 3 mètres de largeur et celui de

Vanzay 3 mètres sur un mètre de largeur ; ce qui prouve que les dimensions de ces monuments varient beaucoup.

M. Charles Arnauld a remarqué deux compartiments dans le dolmen de la plaine de Montcoué, commune de Taizé.

M. Segrestain croit que l'entrée des dolmens situés sur la route de Thouars à St.-Jouin est placée au nord. M. Charles Arnauld pense que l'entrée de ces dolmens est plutôt au nord-est.

On n'a point encore découvert d'allées couvertes dans le département des Deux-Sèvres.

M. Charles Arnauld répond à la 7e. question et dit que le dernier dolmen de Bougon est placé à l'extrémité d'un tumulus. M. Segrestain ajoute que l'un des dolmens de la plaine de Montcoué est placé sur un petit tertre formé de cailloux rapportés.

M. Charles Arnauld annonce que le dolmen de Limalonges a été fouillé vers 1807 et qu'on y a trouvé des instruments en os et en silex. M. Segrestain ajoute que l'on a trouvé 15 haches en bronze sous un bloc de rocher fendu par la mine et situé au cimetière des Chiens, commune d'Ardin.

Il n'existe point dans le département de véritables aggroupements de dolmens. M. Charles Arnauld dit cependant que ceux de la plaine de Montcoué sont très-rapprochés et par leur position semblent figurer un carré.

M. Charles Arnauld fait connaître une ancienne coutume qui existe encore dans les environs de St.-Georges-de-Rex. Elle consiste à jeter quelques petites pièces de monnaie sous certaines pierres que les vieilles femmes du pays visitent souvent pour y faire leurs prières. M. Cardin ajoute que la même coutume existe dans le département de la Vendée.

M. Charles Arnauld indique quelques allées qui conduisent aux dolmens ; il cite, par exemple, les deux avenues de la Villedieu. M. Cardin donne des explications étymologiques sur l'origine des différents noms que portent les dolmens.

M. de Caumont continue l'enquête et soumet à la discussion les questions relatives aux tumulus.

M. Charles Arnauld indique l'existence d'un grand nombre de tumulus dans les environs de la Mothe-St^e.-Heraie. M. Segrestain pense que les buttes de terre qui s'élèvent près de Cirière et qui sont, en général, regardées comme des tumulus ne sont que des mottes féodales ; le motif qui lui fait adopter cette opinion, est la grande dimension des ces éminences.

M. Charles Arnauld parle ensuite d'un tumulus qui forme dans les bois de la Villedieu les trois côtés d'un rectangle.

M. Charles Arnauld a trouvé dans un des tumulus de Bougon, une grotte remarquable divisée en deux compartiments et à laquelle conduisait une allée. Ce monument a 7^m, 40 de l'est à l'ouest, 5^m, 40 du sud au nord et 2^m, 35 de sa base à la pierre qui le recouvre. M. Baugier communique à la Société les dessins de l'intérieur et de l'extérieur de ce tumulus. Il ajoute que les piliers du dolmen étaïent séparés par de petits murs en pierres sèchès. M. Charles Arnauld fait remarquer que sur l'un des piliers ont été tracées grossièrement des lignes qui se croisent et semblent former des traits que l'on ne peut expliquer. M. de Caumont annonce qu'on a reconnu des lignes semblables sur d'autres dolmens situés hors du Poitou.

M. Charles Arnauld dit que le tumulus de Bougon renfermait un grand nombre de vases et plusieurs instruments en os et en silex. La plupart des instruments étaient placés près de la tête des squelettes.

M. Cardin dit que le nombre des flèches déposées dans les dolmens, indiquait peut-être la dignité des morts qui s'y trouvaient ensevelis, et qu'en conséquence il est important de constater ce fait dans les recherches que l'on entreprend. M. Baugier ajoute que dans le tumulus de Bougon, on n'a trouvé

aucun instrument en bronze. Au surplus, ce tumulus est le seul du département qui, jusqu'à présent, ait été fouillé avec fruit.

M. Charles Arnauld dit qu'il n'a point vu de menhir dans le département; mais qu'il y en a quelques-uns dans le département de la Vendée. M. de la Roulière cite le menhir d'Avrillé et indique la position d'un monument du même genre sur la route de Châtillon à Chollet.

Il n'existe point d'enceintes de pierres ou cromleks dans le département. Seulement M. Segrestain dit que la butte de Montcoué ferait présumer qu'une enceinte aurait été érigée sur son sommet.

La séance est levée et remise à une heure après midi.

L'inspecteur des monuments des Deux-Sèvres, secrétaire-général de la session,

A. BRIQUET.

Seconde séance du 20 juin 1840, ouverte à une heure après midi.

Présidence de M. DE LA ROULIÈRE.

M. De La Roulière père, membre de la Société française et président de la société de statistique de Niort, occupe le fauteuil, sur l'invitation de M. de Caumont. M. Gangain, trésorier de la Société, est introduit et prend place au bureau. M. Baugier remplit les fonctions de secrétaire, par délégation de M. Briquet.

M. de Caumont, directeur de la Société française, annonce

qu'il a reçu divers rapports qui seront lus successivement dans les séances du soir : ces séances étant plus particulièrement consacrées que celles du matin à la lecture des mémoires.

Sur cette observation de M. le directeur, on arrête que quatre rapports seront entendus immédiatement, savoir :

1°. Un rapport de M. Garnier, inspecteur des monuments de la Picardie ;

2°. Un rapport de M. Bouillet, sur les travaux des membres de la Société française dans sa division ;

3°. Un rapport de M. l'abbé Audierne, sur les monuments de la Dordogne ;

4°. Enfin un rapport de M. Hazé, inspecteur du département du Cher.

DIVISION D'AMIENS.

Rapport de M. Garnier.

« Monsieur,

« Nous avions espéré, Monsieur Bouthors et moi, pouvoir vous adresser pour la session de Niort, un état des dépenses faites à l'église de Bertheaucourt, pour les réparations de laquelle la Société a bien voulu accorder une somme de 400 f., dans la session tenue à Amiens, mais nos prévisions n'ont pu se réaliser ainsi. Aussitôt que l'état des chemins et la saison nous ont permis d'entreprendre des travaux, nous nous sommes transportés sur les lieux, pour aviser à faire de la somme allouée l'emploi le plus convenable et le plus conforme aux intentions de la Société, et en même temps pour nous informer par nous-mêmes des ressources que pourrait offrir le pays en ouvriers et en matériaux. Sous les deux rapports, il se présentait de grandes difficultés : il fallait faire venir de la ville les ouvriers. Cependant, en donnant, l'année passée, avis au maire

de la commune de la bienveillante allocation de la Société, je l'avais engagé à faire faire au conseil municipal une pétition à l'effet d'obtenir du département une subvention qui pût empêcher la ruine d'un si curieux édifice ; ils renouvelèrent une demande déjà faite plusieurs fois et qu'ils avaient renoncé à présenter de nouveau. Quelques mots sur l'historique de cette église et surtout la preuve de l'intérêt qu'elle méritait, tirée de la somme que nous avait allouée la Société, fixèrent l'attention du conseil-général. Mais telle est la lenteur des opérations administratives, que l'autorisation pour l'emploi des 1,500 fr. votés, n'a été accordée qu'il y a deux mois environ. Dès-lors des devis durent être présentés au préfet par l'architecte de l'arrondissement de Doullens, et renvoyés pour approbation à l'architecte du département. Nous avons voulu savoir à combien se montaient les fonds, et aussi à quelle espèce de restauration ils étaient spécialement affectés, et si les travaux n'étaient point de nature à faire retarder ceux que nous nous proposions d'exécuter. Après avoir pris l'avis de nos collègues, que nous avons cru devoir consulter, nous sommes convenus de surseoir jusqu'à ce que les travaux de l'architecte, qui doit refaire la couverture et quelques portions de contre-forts, soient entièrement terminés. Alors nous nous occuperons du portail dont la planche 10 du 3e. volume des mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, que j'ai eu l'honneur d'adresser à la Société, vous fera connaître la forme et quelques détails. Relier entr'elles les différentes parties du portail qui se détache de la tour, redresser l'un des côtés, rétablir l'une des colonnes servant de contre-fort à l'extérieur, relever le tympan et cercler le cintre ; puis dégager la base du portail, dont un encombrement de déblais obstrue l'entrée et masque les parties intérieures ; voilà les principales restaurations qu'il leur faudra opérer.

Nous pourrons profiter des ouvriers employés par l'architecte pour leur faire exécuter à moins de frais dans un ou deux mois, des ouvrages dont les préparatifs eussent causé de très-grandes dépenses. Nous espérons que la Société approuvera les motifs du retard que nous avons apporté aux ouvrages dont elle avait bien voulu nous confier le soin : elle nous maintiendra l'allocation qu'elle nous avait accordée, et dont nous justifierons l'emploi par les devis et l'état le plus exact.

« Je terminerai cette lettre par quelques faits qui ne manqueront point d'être accueillis par la Société.

« Une somme de 13,000 f. a été accordée pour la restauration de la chapelle de Rue, savoir : 3,000 par le gouvernement et 10,000 par le conseil-général. Les travaux se poursuivent actuellement avec activité sous la direction de notre architecte, M. Cheussey, dont les devis ont été approuvés en tous points par la commission des bâtiments. Aucune partie de l'édifice ne disparaîtra comme quelques personnes avaient paru le croire. Celles qui menacent ruine seront scellées par de fortes agrafes de fer, et notre habile collègue poursuivra cette œuvre réparatrice avec le même zèle et le même talent qu'il a apportés pour les travaux que la Société a su apprécier à la cathédrale d'Amiens. Il suffira, pour en assurer l'exécution, que le conseil-général et le gouvernement veuillent bien continuer à cette charmante chapelle les secours qu'ils ont commencé de lui accorder. Quelques réparations sont faites également à l'église St.-Riquier. Mais St.-Vulfrand n'a point encore eu part aux largesses, et cependant ce magnifique édifice est dans un état qui fait peine à voir : sans parler des galeries du portail, les grandes fenêtres de la nef et le mur qui les appuie sont dans un état effrayant de dégradation.

« L'église St. Germain que plusieurs membres de la Société ont visitée, va bientôt recevoir quelques réparations. Elles

seront exécutées avec le même goût et la même intelligence que celles de la cathédrale.

« Dans la visite faite le 9 juillet 1839, par la Société, on s'est plaint de quelques embellissements peu conformes au bon goût et d'incompréhensibles lambris placés au fond de l'apside. Bientôt ces lambris vont disparaître et on leur substituera quelques ornements en rapport avec le style de l'édifice et qui seront dus à la générosité d'une personne qui veut laisser son nom inconnu. Les amis des arts lui sauront gré de cette heureuse idée. A propos de quelques lignes du compte-rendu de la visite dont je viens de parler, il y est dit que les portes de l'église St.-Germain ont été récemment restaurées et qu'elles méritent à M. le curé les éloges les plus flatteurs. M. Caron, curé de la paroisse, a désapprouvé cet éloge qu'il n'a point mérité. Il a accepté avec reconnaissance une restauration faite par M. Tillette d'Acheux, qui en a supporté tous les frais et qui a fait également poser une charmante statue de sainte Marguerite, du XVIe. siècle, qu'il avait achetée. Nous verrions avec plaisir qu'un hommage fût rendu au zèle de cet amateur qui, guidé seulement par son goût, a déjà su rendre plusieurs services à l'art.

« Je regrette, Monsieur, que nos occupations ne nous permettent pas d'assister à la session tenue à Niort, j'aurais été heureux d'y revoir des hommes dont quelques courts intants passés avec eux m'ont appris à estimer le talent et l'obligeance. »

DIVISION DE CLERMONT.

M. Bouillet annonce que les membres de la division de Clermont se sont réunis sous sa présidence, le 9 juin dernier, et qu'il envoie le procès-verbal de cette séance.

On passe à la lecture de ce procès-verbal.

Séance tenue à Clermont le 9 juin. — M. Bouillet, inspecteur divisionnaire, ouvre la séance, à six heures 1/2 du soir, par la lecture d'une lettre de M. le directeur de la Société, qui lui rappelle qu'une délibération déjà ancienne du conseil administratif a chargé MM. les inspecteurs divisionnaires de réunir une fois l'an les membres de leur division, pour prendre leur avis sur la statistique monumentale et sur les besoins les plus urgents, en lui promettant que les demandes formulées à cet égard seraient présentées et discutées à la séance générale, qui se tiendra cette année à Niort.

M. Mathieu, professeur au collége royal, lit une note archéologique fort intéressante, sur *les anciens Thermes découverts à Evaux*, et sur les vestiges d'une ancienne voie romaine, dont il s'occupe de trouver la direction. M. Mathieu demande, s'il ne serait pas convenable de réclamer de la Société, des fonds pour opérer des fouilles et des recherches à l'emplacement de ces anciens thermes. M. Bouillet fait observer à M. Mathieu, que les règlements de la Société ne permettant pas de donner des fonds pour de simples recherches ; que de plus, Evaux se trouvant dans le département de la Creuse, il ne peut rien statuer quant à présent sur cet objet, mais il remercie M. Mathieu de son zèle et de la communication qu'il a bien voulu faire.

M. Mathieu est un des membres de la commission établie par M. le préfet du Puy-de-Dôme, pour la description des monuments du département. Ce comité s'occupe activement d'une statistique monumentale, qu'il pourra plus tard communiquer à la société française.

M. Emile Thibauld croit devoir appeler de nouveau la sollicitude de la Société, sur *l'église de Royat*, près Clermont. Ce monument décrit dans le bel ouvrage que M. Mallay publie sur les églises romanes du Puy-de-Dôme, doit autant son im-

portance à son aspect et à sa situation pittoresque qu'à son caractère roman, visiblement altéré par des constructions ou surélévations postérieures, que MM. Mallay et Bouillet font remonter au XIIe. siècle : mais c'est précisément cette réunion du style roman au style de transition jointe à la couleur harmonieuse et chaude de ses antiques murailles, surmontées de créneaux et de machicoulis, qui fait de cette église et de la vallée qu'elle domine, un des plus beaux sites de France.

L'église de Royat a déjà reçu de la Société un don de cent fr. qui a concouru avec ceux de la paroisse, à restituer la verrière coloriée de la grande rose, dont les vitres blanches tombaient de vétusté.

Un travail très-important pour la conservation du monument et qui devient chaque jour plus urgent, le cimentage des joints, avait été commencé aux frais de la paroisse, mais n'a pu être continué, faute de fonds. M. Emile Thibauld fait observer que si la société vient au secours des paroisses pauvres et cependant bien intentionnées, il peut recommander avec assurance celle de Royat qui n'a reçu encore aucun secours du Gouvernement ni de l'administration locale; il pense qu'une somme de 200 à 300 fr. aiderait déjà efficacement à continuer les travaux indiqués. La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité ; M. Bouillet est chargé de la transmettre à M. le directeur.

M. Mallay lit un rapport sur l'église de *Chauriat*, et termine en demandant une somme de 200 fr. qui sera employée à la restauration du fronton à mosaïque. Le rapport de M. Mallay, extrait en partie de la livraison sous presse de son ouvrage, est conçu en ces termes :

Eglise de Chauriat, près Clermont (département du Puy-de-Dôme). La ville de Chauriat que Charles VII écrivait à

Gilbert de La Fayette de faire fortifier, n'a conservé de sa grandeur passée que des souvenirs, quelques traces de ses anciennes murailles et ses deux vieilles églises ; l'une qui sert de bâtiment d'exploitation, l'autre consacrée au culte.

La première, dont la longueur dans œuvre est de 22^{m}, 50 jusqu'à l'apside, et la largeur de 11^{m}. 70, se distingue par la singularité des détails plutôt que par la forme du plan, composé de trois nefs, d'un transept, de deux branches de croix, d'une apside demi-circulaire et de deux petites chapelles également demi-circulaires, placées dans le mur-est des branches de croix.

Les piliers, d'un mètre de côté, ont, à l'est et à l'ouest, des socles de 8^{m}, 40 de saillie, sur 0^{m}, 65 de hauteur, sur lesquels reposent des colonnes engagées, de 0^{m}, 35 de diamètre, sur 3^{m}, 10 de hauteur, y compris bases et chapiteaux, dont la hauteur est de 0^{m}, 60 avec le tailloir. La largeur étant d'un mètre, le chapiteau devient lourd et fait paraître encore plus grêle la colonne qui le supporte. Les bases étaient ornées de rosaces, de palmes, d'entrelacs, de torsades, de cables, dont on retrouve de nombreux fragments.

Les chapiteaux présentaient peu d'intérêt, à l'exception d'un, sur lequel l'ouvrier paraît avoir voulu représenter Jonas vomi par la baleine; c'est, il faut le dire, une assertion assez douteuse.

La grande église, dont la construction remonte au XIIe. siècle, était dans la dépendance des Bénédictins de Sauxillanges. Cet édifice qui porte, dans les voûtes, des caractères de transition non équivoques, n'a conservé de sa construction première que les nefs et le transept ; le porche et le chœur sont d'une époque plus récente. Les dernières colonnes du porche ont été conservées et présentent des proportions assez singulières ; ainsi leur hauteur, compris bases et chapiteaux, n'est

que de 2^{m}, 30, tandis que celles des latéraux ont 4^{m}, 60, et celles de la nef 5^{m}, 50, les trois diamètres sont semblables.

Les quatre piliers carrés du milieu de la nef, avec colonnes engagées, sont remplacés par des fûts cylindriques, c'est le seul exemple que nous ayons en Auvergne de cette disposition.

La partie la plus remarquable de l'église de Chauriat est le fronton de la branche de croix sud : quoique d'une irrégularité frappante, il peut être regardé comme un des exemples les plus curieux de l'ornementation du XIe. et du XIIe. siècle. Les couronnements des colonnes à l'intérieur sont en général bien traités ; quelques sujets sont remarquables. Ainsi, à la deuxième colonne, adossée à droite, est un supplice ; sur la deuxième colonne cylindrique, on a représenté la Cène et le lavement des pieds : ce chapiteau est composé de dix sept personnages. Sur le premier tableau, Jesus-Christ est assis au milieu des douze apôtres, qui tiennent, les uns des pains ou des poissons, d'autres des couteaux, et à la suite J.-C. assisté d'un ange, lave les pieds à deux apôtres debout près d'une cuve ; le sujet de la quatrième colonne adossée est le combat des bons anges contre les mauvais: ces derniers sont représentés, l'un par un diable, l'autre par un dragon, ils sont foulés aux pieds et percés par les lances des esprits de lumière. Sur le premier chapiteau du chœur, un homme est assis sur des feuilles d'acanthe ; sur le deuxième, un personnage est couché dans toute sa longueur sur le premier rang de feuilles. Un troisième a pour sujet deux anges portant des légendes ; sur l'une est écrit *Angelus*, l'autre n'a point d'inscription. Dans la nef latérale, à gauche en entrant, se trouvent encore deux chapiteaux que je ne dois pas passer sous silence : sur l'un, quoique mutilé, on découvre un ange à cheval sur un bélier, qu'il tient par les cornes, il se prépare à combattre un loup. L'autre, parfaitement conservé, a quatre aigles aux ailes

étendues, placées à chaque angle du tailloir; ils enlèvent dans leurs serres, l'un un mouton, l'autre un serpent, le troisième un poisson et le quatrième n'emporte rien; sur les quatre faces du chapiteau sont des mascarons d'un assez bon effet. Il manque à l'église de Chauriat, pour occuper le rang qu'elle avait autrefois, le porche, l'apside dont on ne retrouve que quelques traces, et le clocher octogonal, qui a disparu dans la tourmente révolutionnaire.

M. Thévenot, conservateur des monuments historiques du Puy-de-Dôme, correspondant du ministère de l'Intérieur, annonce qu'il avait la même proposition à faire, et qu'il se joint à M. Mallay, pour l'appuyer; la proposition de M. Mallay est adoptée: plusieurs membres proposent de plus, d'exiger des communes qui recevront ces secours, une allocation au moins égale à la somme reçue; M. Bouillet se charge de faire exécuter cette condition, s'il y a lieu.

Diverses communications verbales sont faites; entr'autres sur *les fresques* de l'église d'*Ennesat*, par M. Bouillet, et sur le mauvais-état de la belle église romane de *St.-Nectaire*, par M. Mallay: M. Bouillet annonce que l'on s'occupe de faire classer cette église au nombre des monuments historiques du département.

La séance est levée à huit heures.

Signé: BOUILLET,
Inspecteur de la division.

EM. THIBAULD,
Remplissant les fonctions de Secrétaire.

Rapport *de M. l'abbé Audierne, sur des travaux faits ou à faire à quelques monuments historiques du département de la Dordogne.*

« Messieurs,

« Votre amour pour les monuments, les efforts constants que vous faites pour leur conservation, la sollicitude du gouvernement que vous avez attirée sur eux, ont déjà produit d'heureux résultats; vous avez atteint votre but, peut-être même dépassé vos espérances. Les hommes les plus indifférents, ou ceux qui n'apprécient les choses que par l'utilité qu'ils en retirent, considèrent aujourd'hui avec quelque intérêt ces vieux débris qui ont vu passer tant de générations, qui ont bravé tant de siècles, qui ont résisté à tant de commotions religieuses et politiques et qui, abandonnés à eux-mêmes, dans des périodes plus calmes, ont triomphé, par la solidité seule de leur construction, du délaissement dédaigneux des hommes et de la voracité insatiable du temps. Imitant votre exemple, voulant marcher sur vos traces, l'autorité a nommé dans chaque département un inspecteur pour les monuments historiques. Il serait à désirer, sans doute, que les attributions de ces inspecteurs fussent plus étendues, mieux définies, que leur surveillance ne se bornât point seulement à des ruines antiques ou du moyen âge et qu'on n'entreprit aucune restauration dans les édifices religieux, civils et militaires, sans les avoir consultés; on éviterait des anomalies en architecture, des défauts d'harmonie, ces badigeons qui attristent profondément le véritable artiste, l'archéologue et qui perpétuent les traditions du mauvais goût. A l'avantage d'une coordination parfaite dans l'ensemble de tous les détails, se joindrait encore

celui de l'économie, car on dégrade trop souvent à grands frais et l'on restaure presque toujours à bon marché : mais telle qu'elle est, l'institution des inspecteurs est un commencement de bienfait que votre zèle saura compléter. Il suffit d'avoir fixé votre attention sur ce point essentiel qui réclame une amélioration.

Mais c'est à nous surtout qu'il appartient de vous seconder. Votre choix ne nous en ferait pas un devoir que nos études nous le commanderaient. D'ailleurs, comment résister à l'élan général, à ce concours unanime de bonnes volontés qui se manifestent partout et que nous devons en grande partie au savant modeste qui préside votre Société (1). Admis au nombre de vos collaborateurs, nous nous empressâmes de vous adresser un rapport sur nos monuments, en vous signalant ceux qui demandaient une prompte restauration : notre travail n'a pas été entièrement inutile. Plusieurs de ces monuments ont été restaurés et leur conservation est aujourd'hui pleinement assurée. Je vais, Messieurs, vous faire connaître les travaux les plus importants, exécutés en 1839.

Cathédrale de Périgueux. La cathédrale de Périgueux, qui n'a jamais été entièrement achevée, exige un ravalement qu'on négligea de faire. Ce travail a été commencé avec la résolution de le continuer jusqu'à son achèvement. On a fait aussi d'autres travaux de nécessité et d'embellissement. Les piliers percés dans les deux sens jusqu'à une certaine hauteur en forme d'arcades, avaient été bouchés : on en a remis un dans son état primitif, les autres seront ouverts plus tard. A l'époque où l'on construisit une large arcade pour sup-

(1) M. de Caumont, président de la Société française pour la conservation des monuments.

porter des orgues, on éleva deux tribunes latérales entre les quatre piliers sur lesquels reposent les pendentifs qui supportent la première coupole à l'ouest. Ces tribunes ne remontent qu'au XVIIe. siècle. Leurs balustrades, les arcades, leurs colonnes taillées en fuseau, les chapiteaux, les socles, tout leur ensemble frappaient si désagréablement la vue et formaient avec l'édifice un tel contraste qu'il était impossible de les laisser subsister plus long-temps. Celle de gauche a été abattue, celle de droite le sera incessamment.

La chapelle St.-Jean. La chapelle du sud, dédiée à St.-Jean-Baptiste, et destinée au culte paroissial, laissait apercevoir dans son arcade des lézardes qui pouvaient compromettre son existence : elle a été complètement restaurée. Cette chapelle, dont la voûte est terminée en quart de rond, était ornée dans son pourtour d'un double rang d'arcades reposant sur des colonnes d'ordre corinthien et composite, placés l'un sur l'autre. Depuis sa construction qui remonte au Xe. siècle, elle avait subi plusieurs restaurations : la plus récente eut lieu en 1580, à peu près à l'époque où les protestants s'étant emparés de la cité et ayant abattu l'ancienne cathédrale, l'évêque et les chanoines se refugièrent au Puy-St.-Front, qui était protégé par de hautes murailles, et célébrèrent leurs offices dans l'église collégiale ; soit à cause du malheur des circonstances, soit par un défaut de goût dans l'architecte, cette restauration fut mal faite. Les colonnes amoindries aux deux extrémités se trouvèrent renflées dans le milieu. Le sol de la chapelle ayant été exhaussé, le soubassement fut élevé et l'on se vit forcé de diminuer les colonnes dont on détruisit les proportions. Les colonnes du second rang ou de l'étage supérieur furent aussi ravalées, mais sans altération. Dans le travail nouvellement exécuté, l'architecte, en remplaçant par d'autres colonnes,

toutes celles du premier rang, a eu le bon esprit de ne point changer le style de la chapelle. Les chapiteaux représentent des corbeilles de fleurs avec de larges feuilles au milieu desquelles paraissent sur les trois faces des têtes d'agneaux, de béliers ou de mascarons. L'église entière ainsi restaurée offrirait l'image parfaite du plan primitif.

Eglise de la Cité. L'église de la Cité, démolie par le protestantisme en 1577, moins une coupole, ne cessa cependant d'être cathédrale, qu'après une transaction passée entre les deux chapitres et l'évêque, le 11 janvier 1669. François de Laberandière voulut, en 1614, la faire rebâtir. Ce prélat fit construire la coupole de l'est. Il suivit le plan primitif avec tant d'exactitude qu'il est facile de se méprendre sur l'époque de cette restauration, en confondant son travail avec celui du XIIe. siècle. Les frais énormes qu'exigeait une entière restauration, les dépenses déjà faites par le clergé et les généreux sacrifices que s'était imposés l'illustre pontife, ne lui permirent pas de terminer son entreprise. Ce monument resta ce qu'il est aujourd'hui. On croit qu'il fut bâti primitivement sur l'emplacement qu'occupait un temple antique dédié au dieu de la guerre.

Une table pascale gravée sur le mur latéral du sud de cette église et qui heureusement échappa à la destruction, commande l'attention de l'archéologue. Sa longueur est de 1 mètre 74 centimètres, sa largeur de 58 centimètres et la hauteur des lettres et des chiffres romains est de 4 centimètres. Elle remonte au XIIe. siècle. Cette table avait une destination qui n'est point douteuse. Elle servait à indiquer la pâque aux curés du diocèse et à régler l'époque des fêtes ; mais quel cycle pascal représentait-elle? Etait-ce le cycle de Théophile, d'Alexandre? Etait-ce celui de Denys-le-Petit, ou bien le cycle hébraïque?

Nous ne résoudrons point la question : nous laissons aux computistes le soin d'y répondre. Nous observerons seulement, que cette table ne contient que quatre-vingt-dix années et que le cycle de Théophile se composait de quatre-vingt-quinze.

Mausolée de Jean d'Asside. Dans cette église, on remarque un mausolée magnifique, d'autant plus curieux qu'il ne laisse aucun doute ni sur son auteur, ni sur l'époque de sa construction, ni sur le nom et la qualité du personnage dont il renferme les cendres. Il n'échappa à la destruction que parce qu'il se trouvait dans cette partie de l'église qui fut épargnée. Il est placé contre le mur du nord en arcade feinte et surmonté d'un fronton sans base. Deux colonnes supportaient son cintre un peu ogival. Les fûts ont disparu. Il ne reste plus que les chapiteaux sur lesquels on voit des dragons avec des aîles et des loups ou des léopards. L'archivolte est chargée d'ornements gothiques représentant des tiges de chardons entrelacées et s'unissant à leur extrémité par leurs feuilles.

Sur l'un des pieds droits, on lit ces trois inscriptions parfaitement conservées :

Constantins de Jarnac fecit hoc ops.

Anno ab incarnatione dni M. C.LX nono Seda die Maii : obiit Dominus Joanes hujus ecclesiæ eps. sedit autem in epâtu novem annis: septem diebus minus.

Qui presentes litteras legis et considers : in defunti nomine dic : absolve Domine ; vel Dominus : aut saltem fidelium.

Les lettres dont nous n'avons point cherché à imiter la forme ni les abréviations, sont bien celles de l'époque qu'elles énoncent, et le prénom donné au défunt est celui d'Asside de

Surat, natif de Poitiers, qui prit possession de son siège en 1160.

Suivant l'ancienne chronique des évêques de Périgueux, Jean d'Asside joignait aux vertus évangéliques du pontife, le courage héroïque du guerrier. Il prit à main armée le château de Gavaudun dans l'Agenais et en expulsa les hérétiques, précurseurs des Albigeois. On a placé devant ce monument une énorme croix de mission que des jours d'orage firent retirer dans l'intérieur du temple. La première marche du piédestal touche les deux pieds droits du mausolée qu'on n'aborde plus que difficilement. Cette croix en pierre ne devrait pas être dans l'église qu'elle obstrue. L'autorité municipale l'a compris et consent à sa translation dans le cimetière où sa présence sera justifiée par le besoin qu'avait l'asile des morts, du signe visible de la religion chrétienne. Lorsqu'on exécutera le projet qu'on a formé, le monument de Jean d'Asside se trouvera dégagé, et il est probable qu'on profitera de cette circonstance pour le restaurer.

Tombeau de Pierre de Mimet. Le successeur de Jean d'Asside fut enterré dans la même église. Son tombeau est pratiqué dans l'épaisseur du mur du nord : il n'est indiqué à l'extérieur que par cette épitaphe :

Petrus presul erat : jacet hic in pulvere pulvis :
Sit celum requies : sit sibi vita Deus
Obiit decima die aprilis.

L'inscription se tait sur l'année de la mort de ce prélat ; mais nous savons que Pierre de Mimet, parent du célèbre Pierre de Blois, mourut le 10 avril 1182. Ce fut ce pontife qui accompagna la princesse Eléonore, fille du roi d'Angleterre, dans les états du roi Alphonse, qu'elle venait d'épouser.

Nous pourrions donner d'autres détails sur cette ancienne basilique, dédiée à St.-Etienne, parler de son mérite architectonique, de son maître-autel digne de fixer l'attention par ses sculptures, du tableau peint sur toile qui occupe le milieu du rétable, des statues en bois placées sur l'entablement et représentant les quatre évangélistes avec leurs attributs, des scènes qu'offrent le soubassement et les panneaux des piédestaux des colonnes, et surtout des arabesques dans lesquelles l'artiste s'est principalement distingué; mais nous en avons dit assez pour justifier l'intérêt que ce monument mérite et motiver la libéralité dont il vient d'être l'objet. Le gouvernement lui a accordé une somme de 2,500 f. Ce secours obtenu par M. de Marcillac, député, en qui le goût artistique ne le cède point au talent administratif, a été employé à mettre les murs et les coupoles à l'abri de l'infiltration des eaux. Cette réparation était urgente : elle a été faite avec soin et intelligence. Il serait à désirer que l'on remît le sol extérieur au-dessous du pavé actuel; ce serait le moyen d'assainir cette église qui sans cela sera toujours froide, humide et malsaine.

Tour de Mataguerre. La tour de Mataguerre, la seule restée debout des vingt-six qui protégeaient les remparts du Puy-St.-Front, allait être renversée. Le conseil municipal en avait voté la démolition ou la vente. Le temps et les circonstances ont arrêté l'exécution de cette mesure. Mieux éclairé le conseil municipal qui compte dans son sein des hommes instruits, vient d'établir dans cette tour un bureau d'octroi. Ainsi ce monument, d'une conservation parfaite, construit en 1447, ne sera point détruit, et le voyageur pourra retrouver en lui de nombreux souvenirs.

Amphithéâtre de Vésone. Un amphithéâtre existait dans

l'antique Vésone, aujourd'hui la Cité de Périgueux. Il était de forme elliptique, comme presque tous les monuments de ce genre. Le mouvement du terrain semble d'ailleurs l'indiquer et des fouilles l'ont constaté. Il n'avait que deux grands vomitoires pour faire écouler la foule. On les voit encore ; l'un est au nord et l'autre au sud. Ils ont de chaque côté de petites voûtes pour le passage, sans doute, des animaux, et deux escaliers qui conduisaient sur le *podium*. Les murs de ce monument consistent en un blocage lié par du ciment composé de tuiles brisées, de chaux, de sable, de gravier et d'un peu de charbon. Ce blocage est extérieurement revêtu de petites pierres carrées dont les assises sont parfaitement régulières (1) ; mais chaque jour ce revêtement se détériore ; une dégradation en amène promptement une autre, et bientôt si l'on n'y remédie, il ne restera que le blocage qui, devenu une masse informe, n'inspirera plus d'intérêt, finira par être enlevé comme décombre inutile et pulvérisé pour être mis sur nos routes. Nous nous proposons de demander à son Excellence le Ministre de l'intérieur, les fonds nécessaires pour remettre en place les pierres cubiques détachées, pour enlever les matériaux qui remplissent quelques voûtes et faire arracher les arbres et les plantes qui croissent sur ces imposantes ruines, monument de grandeur qu'il nous importe de perpétuer.

Cloître de Cadouin. Le Cloître de Cadouin, situé dans l'arrondissement de Bergerac, est devenu, comme vous le savez, Messieurs, la propriété du département de la Dordogne. Délaissé par le propriétaire qui n'y attachait aucune importance, sa toiture sur laquelle croissaient la mousse, des herbes,

(1) V. le Cours d'antiquités de M. de Caumont, tome 3, page 480 et suivantes.

des arbustes, tombait en ruines. Les eaux pluviales pénétrant par les tuiles brisées sur la charpente dont elles pourrissaient les bois, s'infiltraient dans les murs, séjournaient sur les voûtes et y avaient occasionné de nombreuses lézardes. Le préau avait été envahi par des arbres déjà très-élevés dont les racines profondes tendaient à compromettre la solidité des fondements. Enfin l'entrée du cloître, ouverte à tout le monde, favorisait la mutilation des sculptures qu'on détachait pour se les approprier comme objets de curiosité. Aujourd'hui ce cloître est à l'abri des dégradations qui augmentaient chaque jour; la toiture et la charpente ont été complètement restaurées : les arbres du préau sont abattus et la porte est constamment fermée. La commune vient de faire l'acquisition de la partie du couvent qui tient au cloître, pour y établir le presbytère. On rouvrira les deux portes murées de la galerie de l'est qui communiqueront avec la maison curiale. On conservera celle qui mène dans l'église, et le cloître se trouvera ainsi sous la sauve-garde de la religion, en attendant qu'on puisse, sinon restaurer le tout, du moins faire quelques nouvelles réparations, car nous espérons beaucoup du zèle éclairé de M. Romieu, préfet du département de la Dordogne, et de sa bienveillante protection pour les arts.

Eglise de Sarlat. Ce n'est pas seulement Périgueux que nous avions à vous signaler pour les restaurations, nous vous citerons encore Sarlat, autrefois ville épiscopale, dont l'église est remarquable par sa régularité et le genre de son architecture. La forme de cette église se rapproche de celle des anciennes basiliques : on n'y voit ni portique ni tribunes. Elle est composée d'une nef et de deux bas-côtés. Les nervures des voûtes reposent sur des piliers ronds couronnés d'une simple corniche. Les arcades sont en ogive. Le plein cintre ne domine

que dans la partie de l'est, antérieure de plusieurs siècles à la cathédrale actuelle qui ne fut achevée qu'en 1507. Cette église, abandonnée depuis long-temps, exigeait une restauration : le gouvernement lui a accordé une somme de 3,500 f. qui la remettra en bon état.

Eglise de St.-Cyprien (arrondissement de Sarlat). L'église de St.-Cyprien, anciennement prieuré, dépendant de l'abbaye de Chancelade, est vaste et ancienne ; sa forme est parallélogrammique et sa construction remonte au XIIIe. siècle. Sous le rapport de l'art, elle méritait un bienfait du gouvernement ; elle a reçu 600 f. qui ont été utilement employés.

Eglise de Cercles (arrondissement de Riberac). L'église de Cercles, non moins remarquable par l'élégance et la délicatesse de son architecture, a obtenu un secours de 500 f.

Eglise de Larochebeaucourt (arrondissement de Nontron). L'église de Larochebeaucourt, qu'on peut classer parmi les monuments, a reçu 200 f., et celle de Riberac, nouvellement bâtie, a reçu 2,500 f.

Telles sont les faveurs, Messieurs, dont quelques-uns de nos monuments historiques ont été l'objet l'année dernière. La restauration de ces monuments n'est pas complète, et il faudra sans doute plusieurs années pour atteindre un but qui puisse nous satisfaire pleinement : mais nous sommes en bonne voie ; les monuments intéressant le public, le gouvernement les a pris sous sa protection, leur accorde des secours, notre sollicitude leur est acquise et nos efforts ne leur manqueront jamais.

En terminant ce rapport, permettez-moi, Messieurs, de

vous faire part d'une découverte qui nous intéresse d'une manière particulière, parce qu'elle est la seule de ce genre faite dans notre département. En face de Périgueux, à l'extrémité de la chaussée du Pont-Neuf, entre la route de Lyon et celle de Bergerac, on a trouvé, il y a un mois, une figurine antique que le propriétaire, M. le comte d'Arlot, s'empressa de m'offrir. Ce monument représente une femme assise, tenant dans ses bras un enfant emmailloté, qu'elle allaite. Son siège est une espèce de fauteuil en osier, pailles ou joncs tressés, à dossier plein et rond en forme de stalle avec un socle. Cette femme a pour chaussure des sandales; pour vêtement, une robe longue à manches étroites et par dessus un mantelet qui semble attaché sur sa poitrine. Ses cheveux partagés sur le front, descendent en bandeau sur les tempes, couvrent ses oreilles et reviennent en masse sur le sommet de sa tête où ils sont attachés. Sa coiffure est à peu près celle des femmes du siècle des Antonins. Cette figurine en argile blanche, a été moulée en deux parties avant d'avoir été soumise à l'action du feu et un petit trou a été pratiqué sur le côté pour faciliter l'évaporation de l'air qui se dilatant par la cuisson aurait pu séparer les deux parties réunies.

M. de Caumont a figuré dans l'Atlas du second volume de son Cours des statuettes semblables; il en a remarqué un grand nombre dans les collections.

DIVISION DE BLOIS.

Rapport de M. Hazé, inspecteur des monuments du Cher.

Je regrette beaucoup de ne pouvoir me rendre cette année à la réunion de la Société, et je m'empresse de vous

adresser une note sur un monument druidique trouvé par moi ces jours derniers, à six lieues de Bourges, près Villeneuve et St.-Florant, dans un bois situé au midi et sur la rive droite du Cher, au sommet d'un côteau qui domine une très-grande vallée.

Ce monument est ruiné, mais après un examen difficile, attendu sa situation au milieu du taillis de chêne qui le recouvre, je crois qu'il est facile d'y reconnaître une allée couverte de 7^{m}. 50 environ sur 3^{m}. 40, et dont l'entrée est orientée à l'est; ce qui rendait plus difficile encore l'examen de ce monument, c'est que les pierres qui en formaient le plafond sont brisées, de sorte qu'il n'en reste qu'une en place, encore est-elle fendue en travers.

Le garde qui me conduisait me fit remarquer d'autres pierres de même nature réunies en grand nombre, mais où je n'ai pas reconnu le travail des hommes; je crois leur position un jeu de la nature propre à mettre en défaut l'antiquaire peu expérimenté. Le monument que je décris a failli n'être pas remarqué par moi, tant sa couleur et l'âpreté de la matière le font ressembler à ces roches naturelles rongées par le temps; il n'y a pas de doute que cela a dû être cause plus d'une fois que ces monuments précieux n'obtenant aucune considération aient servi à empierrer nos routes.

A Villeneuve-sur-Cher même, les chasse-roues qui entourent le mur du cimetière sont de la même nature; l'une d'elles placée à l'angle porte le nom de *pierre qui danse*; elle a environ 1^{m}. 30 de longueur sur 1^{m}. de large à la base et moins au sommet : la base est légèrement arrondie, ce qui permettait le mouvement qui lui a fait donner son nom. Je n'ai pu savoir la place qu'elle occupait autrefois, le monument dont je vous envoie le dessin s'appelle la Roche Couverte ou la Roche Creusée : on a de la peine à y entrer

et on ne peut pas s'y tenir debout. Sur les faces intérieures je n'ai trouvé aucune trace de dessin, mais seulement des noms modernes.

Vous aurez peut-être appris par les journaux que l'église de St.-Pierre-les-Etieux avait obtenu du Ministre de l'Intérieur une somme de 1,000 fr. à la recommandation d'une société scientifique. J'ignorais même qu'il eût jamais été question de cette église; il y en a beaucoup qui ont de plus pressantes réparations à faire.

On aurait aussi obtenu 400 fr. pour l'église de Drévant qui est sans intérêt ni souvenir aucun. Sans doute, il est à désirer que le Gouvernement vienne au secours des communes malheureuses qui ne peuvent supporter les réparations d'ouvrages d'arts; mais il me semble aussi qu'il serait utile que le Gouvernement n'accordât des secours que lorsqu'il est bien persuadé de leur utilité; et ensuite en surveillant l'emploi de ces mêmes fonds que la plupart du temps on obtient pour réparer, dit-on, un monument antique qui est quelquefois en bon état ou bien même est moderne, et qu'on applique à tout autre objet, comme à badigeonner ou plâtrer un vitrail, ou bien encore à acheter de beaux rideaux rouges qui achèvent de donner à un monument religieux l'aspect d'un cabaret.

Je ne finirais pas si j'énumérais les faits de ce genre, ils sont plus nombreux que les autres dans notre département.

Je ne puis passer sous silence un fait qui vient parfaitement à l'appui de ce que j'ai dit plus haut.

Le Gouvernement vient encore d'accorder 159,057 fr. 10 c. pour une adjudication de travaux à faire à la cathédrale de Bourges : ces travaux ne sont pas les plus pressés, le monument menaçant ruine dans plusieurs parties de ses voûtes et dans tous les meneaux de ses chapelles. Les vitraux sont dans un état déplorable; une grande partie de la somme est affectée à *de pré-*

tendus embellissements; on va placer sur les seconde et troisième nef une balustrade comme celle que l'on a ajoutée en 1839, lesquelles n'ont jamais existé, de là va résulter la construction des corniches, sans aucun doute, toutes sur le même dessin comme on l'a déjà pratiqué pour le grand comble, bien que chaque travée soit différente de style et de dessin.

M. Segrestain dépose sur le bureau les deux haches celtiques en bronze dont il a parlé à la séance du matin, et M. Audé, une petite hache en serpentine, d'une belle conservation, trouvée à Olonne.

L'enquête archéologique est reprise :

Les épées de bronze, les lances, les poignards de même métal affectent-ils une forme constante? Quelles sont leurs dimensions?

Il n'en a point encore été trouvé dans le département des Deux-Sèvres, et personne ne répond à cette question. M. Charonnet signale la découverte de plusieurs épées de bronze dans le département de la Vendée, à St.-Michel-en-l'Héron. Il croit ces épées celtiques; elles accompagnaient des squelettes portant au cou des colliers en bronze.

Sur cette question : quel est le type des médailles celtiques? On répond qu'il en a été peu trouvé dans les Deux-Sèvres. M. Cardin fait observer qu'on en a découvert quelques-unes à Fontenay, et elles sont entre les mains de M. Bréchard. M. Lafosse (Henri) en a vu une portant une étoile comme celle qui a été déposée au musée par M. Briquet.

On attend le travail de M. de La Saussaye, pour classer définitivement les médailles celtiques du Poitou.

M. de Caumont, après avoir donné quelques détails sur ces épées de bronze, décrites dans le 1er. volume de son Cours, présente le dessin qu'il a fait au musée de Berne, d'une épée

de ce genre, parfaitement conservée, et dont le manche en bronze est intact. La lame coulée présente longitudinalement des nervures très-nettes et bien suivies, qui annoncent beaucoup d'habileté de la part de l'ouvrier.

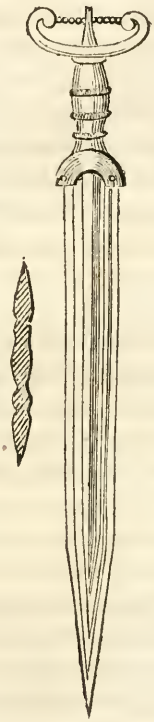

Ere gallo-romaine. — On passe aux questions relatives aux voies romaines.

M. Arnauld a reconnu la grande voie romaine qui allait de Saintes à Poitiers, à Aulnay, à Brioux et à Rom.

M. Segrestain a trouvé sur trois points des traces de celle qui conduisait de Poitiers à Nantes. Ces points sont le chemin de *St.-Hilaire*, aboutissant à un gué du Thouet, Tourtenay et Taixé. Sur l'un de ces points, la voie prend le nom de *chemin ferré*, et suit la crête des collines qui coupent le département des Deux-Sèvres.

M. Briquet signale des traces de voie entre Bressuire et Cerisay, à Breuil-Chaussée, que l'on croit être l'ancienne *Segora*. Il annonce que M. de La Fontenelle de Vaudoré a des renseignements à donner sur ce sujet.

M. Lary lit la note suivante sur une voie qui n'existe ni dans l'itinéraire d'Antonin, ni sur la carte de Peutinger :

Une lumineuse dissertation de Dom Fonteneau nous fait connaître les voies romaines qui sillonnaient le Poitou dans tous les sens, en répandant dans cette vaste province les bienfaits de la civilisation. D'après le savant bénédictin, huit voies principales rayonnaient de la cité des Pictons aux capitales des peuples voisins, Saintes, Nantes, Angers, Tours, Orléans, Bourges, Limoges et Angoulême ; le tracé de ces voies a été retrouvé soit à l'aide de l'itinéraire d'Antonin et de la carte de Peutinger, soit à l'aide des monuments du moyen âge et des vénérables vestiges qu'elles ont laissés de toutes parts.

Des voies secondaires avaient été également ouvertes pour mettre en communication des contrées éloignées de la capitale du pays, et que les voies principales que nous venons de nommer ne pouvaient vivifier ; ainsi, les deux routes de Nantes et de Saintes embrassaient un territoire qui devait appeler l'attention du conquérant par son étendue, sa fertilité, sa position géographique ; l'occupation du Poitou eût été pré-

caire et sans avenir si l'immense étendue de côtes qui se développent depuis le *portus Nannetum* jusqu'au *portus Santonum* n'eût pas communiqué directement avec le chef-lieu de la province. Les Romains étaient trop habiles dans l'art de soumettre les peuples pour négliger d'établir des relations faciles avec la contrée qui a pris plus tard le nom de Bas-Poitou ; nous trouvons, en effet, dans la dissertation précitée, l'indication d'une voie classée par Dom Fonteneau parmi les voies secondaires ou de traverse et qui, selon nous, devrait figurer parmi les principales, à cause de son importance politique, commerciale et militaire. Les traces de cette voie ont été suivies depuis la porte occidentale de Poitiers jusqu'au bourg de Sancay ; là, elle se bifurquait, une branche se dirigeant vers la Gâtine et l'autre vers St.-Maixent ; ce fut, selon Fonteneau, la route que parcourut au VIIe. siècle le cortége chargé d'amener à St.-Maixent le corps de St.-Léger ; depuis St.-Maixent jusqu'aux rivages de l'Océan, les vestiges de la voie, emportés par le temps ou effacés de la mémoire des peuples, ont été long-temps ignorés ; un hasard nous ayant procuré naguère une indication précieuse, nous nous sommes empressés de la recueillir et de la soumettre à votre judicieux examen.

On nous a montré sur la commune de St.-Maxire une levée que nous avons suivie l'espace d'un kilomètre environ, et qui se dirige à l'ouest vers les villages de Villiers-en-Plaine et de St.-Pompain ; et à l'est, vers Brelon, en traversant la Sèvre à St.-Maxire même, et en passant sur les communes d'Echiré, de St.-Gelais et de Chauray. La voie moderne qui conduit de St.-Maxire à Villiers-en-Plaine est tracée, pendant une grande partie de son parcours sur le revers septentrional de ce tertre, que les gens du pays prennent encore pour une fortification, trompés sans doute par la double signification du mot *Agger*, qui, désignant originairement un amoncellement de terres,

peut également désigner un retranchement ou une voie publique.

Ces indications ne suffisaient pas encore pour nous convaincre que nos pieds foulaient une voie romaine ; nous savions que les grandes communications ouvertes par les Romains avaient conservé dans le langage populaire des restes de leurs dénominations primitives ; nous demandâmes quel était le nom que les habitants du pays donnaient à la levée de St.-Maxire ; on nous répondit qu'elle était généralement connue sous le nom de la *Bicêtre* ou *Bissêtre*. Une aussi singulière appellation, qui ne paraissait avoir aucun rapport avec les dénominations connues des voies anciennes, déconcerta nos faibles connaissances archéologiques ; nous avions renoncé à poursuivre une étymologie rebelle, lorsque nous remarquâmes que la première syllabe de Bissêtre pourrait bien être un V au lieu d'un B ; on sait que dans les idiômes méridionaux ces deux consonnes sont indifféremment prises l'une pour l'autre. Nous trouvions évidemment dans la première syllabe le mot *Via* dont la dernière voyelle s'était sans doute élevée dans l'association de ce mot avec son adjectif ; et si l'on se rappelle que pour certaines contrées les voies romaines ont conservé le nom d'Etrés, Estrées, Strava, provenant de Strata, on trouvera que la Vissêtre ne peut être que la *Via strata* des Romains.

Nous savons que l'on a beaucoup abusé de la science étymologique ; mais nous espérons que l'on voudra bien reconnaître que notre explication n'a rien de forcé ; en la rapprochant du puissant motif qui pressait les conquérants d'établir une communication directe et facile entre la capitale des Pictons et les ports de l'Océan, on sera convaincu de l'origine toute romaine de la voie de St.-Maxire ; elle ne peut être que la continuation de la voie reconnue entre Poitiers et St.-Maixent. Nous remarquerons, de plus, que ce chemin laisse la ville de Niort

à deux lieues en-dehors de sa direction ; c'est qu'en effet cette ville n'existait pas encore ; la fondation de son château qui, selon nous, ne doit pas remonter au-delà des invasions des Normands, a dû créer au tour de la position qu'il occupe des intérêts nouveaux vers lesquels la circulation commerciale aura pris naturellement son cours ; la Bissêtre, ainsi abandonnée, ne sera plus devenue qu'une humble voie de traverse pratiquée seulement pendant les foires de Fontenai, par les habitants des environs de St.-Maixent et à laquelle ils semblent même préférer une voie plus montueuse, mais plus courte, qui, ainsi que la Bissêtre, va être signalée pour la première fois.

Ce chemin traverse, en partant de St.-Maixent, les communes d'Azay, de Chevreux, de Vouvre, de Faye-sur-Ardin, et se réunit à la voie précédente vers St.-Pompain ; il suit les côteaux accidentés de la rive droite de la Sèvre, tandis que la Bissêtre parcourt les ondulations plus douces des côteaux de la rive gauche ; il porte le nom de *Chevalet* ou *Chevaleret* ; il n'offre le plus souvent que l'apparence d'un sentier praticable tout au plus pour un voyageur à cheval ; il ne mériterait donc aucune mention particulière s'il ne nous avait offert un nouvel exemple de cette double voie observée dans d'autres contrées, l'une plus ancienne, tracée pour l'usage des populations gauloises et suivant ordinairement la crête des collines, l'autre plus moderne, d'un tracé plus correct, d'un parcours plus facile, surtout pour les voitures parce qu'elle évitait soigneusement les brusques mouvements de terrain ; le chemin Chevaleret serait donc la voie gauloise et la Bissêtre la voie postérieure.

Il existe également une antique voie venant du midi, traversant les communes de Marsais, Vimeau et paraissant se diriger vers un passage de la Sèvre à l'endroit appelé encore

aujourd'hui le *Gué*, commune de Bessine, en se réunissant à la Bissètre entre St.-Pompain et Fontenai, elle devait ouvrir une communication directe entre les villes de Saintes et de Nantes ; cette ligne intéressante et entièrement *inédite*, nous est encore trop peu connue pour que nous puissions préciser positivement sa direction ; mais nous prenons l'engagement de l'étudier et de faire connaître le résultat de nos investigations, en réclamant toutefois l'utile assistance des personnes qui seraient dépositaires de quelques renseignements relatifs à cette voie, ou à celle de la Bissètre, au chemin Chevaleret, en un mot à toutes les lignes de communication, qui, dans le département, portent quelques caractères d'antiquité.

M. Bizard fait observer que le chemin dont parle M. Lary, porte aussi le nom de *Beruge*.

M. Lary ajoute, après une demande de M. de Caumont, que la route qu'il a observée n'a point d'encaissement et qu'elle est tracée sur un tertre ; que le chemin du Chevaleret est plus court que celui de la Bicêtre, pour aller de S.-Maixent à Fontenai, la Sèvre forçant ce dernier à faire un détour. Il signale encore une autre voie qui se dirigeait de Saintes à Nantes, en passant par Marsais, et par les environs de Coulon.

M. Arnaud a reconnu une route qui partant de Rom, suivait la direction de Chenay, de Soudais et paraissait se prolonger dans la Vendée à l'Absie et à Chantemerle où on en trouve des traces.

M. Beaulieu fils dit que l'on retrouve à St.-Maixent les vestiges d'un pont qui est dans la direction du chemin de la Bicêtre.

M. Bizard annonce la découverte de tombeaux en pierre calcaire le long de ce même chemin, à la Métairie de la Roulière : ces tombeaux contenaient des vases et des fragments de métal.

Il résulte de cette discussion que des traces de voies romaines ont été reconnues dans le département de Deux-Sèvres, l'une de Saintes à Poitiers, par Aulnay, Brioux et Rom, l'autre de Poitiers à Nantes, par Tourtenai; la troisième de Saintes à Nantes, par Marsais et Evalon; la quatrième partant de Rom et passant par Chenay et Soudan; la cinquième, enfin, traversant Breuil-Chaussée; les deux premières sont indiquées sur l'itinéraire d'Antonin et sur la carte de Pentinger.

Question : *quelles particularités les chaussées de ces antiques voies ont-elles offertes ?*

M. Lary a remarqué sur la grande voie de Saintes à Poitiers, vers Rom, de grandes dalles, debout, le long de la chaussée. Il suppose que ces dalles pavaient la route, en cet endroit seulement, et auprès de la ville; la route y est ailleurs en petites pierres. Ces dalles, en calcaire du pays, ont environ 0^{m}. 50 c. de longueur sur 0^{m}, 40 c. de largeur.

M. Segrestain, qui a fait des recherches sur des traces de voies qui se trouvent dans le nord du département, vers Tourtenai, n'a trouvé dans leur composition rien d'analogue à ce que Vitruve et les auteurs anciens disent de la composition des voies romaines; ainsi point de doubles ni de triples couches, point de pierres en polygone irrégulier dont les angles s'enchâssent les uns dans les autres, ni aucuns vestiges de trottoirs latéraux.

Question : *A-t-on découvert sur leurs bords des colonnes milliaires? Quelles inscriptions portaient-elles? Que sont-elles devenues?*

Une borne milliaire a été trouvée à Brioux, dit M. Arnaud : les caractères en étaient fort beaux, mais n'ont point été relevés. Elle a été creusée pour faire un tombeau et puis elle a disparu, sans qu'on puisse en retrouver de traces.

M. Biard a vu dans le presbytère de Brioux une inscription

qui était devenue très-fruste : on n'a pu lui donner de renseignements sur ce qu'elle est devenue.

M. de Caumont fait observer que, malgré les mauvais renseignements que l'on rencontre quelquefois, il ne faut pas se rebuter, et que souvent des recherches persévérantes font découvrir des objets précieux que l'on disait perdus.

Question. *A-t-on découvert des restes de villæ ou maisons de campagne gallo-romaines*, etc., etc. ?

M. de St.-Victor a vu, à la métairie de Pierre Levée, près de Bessine, une colonne en marbre blanc, que l'on avait trouvée parmi les matériaux d'un mur démoli : elle avait 20 centimètres environ de diamètre sur une hauteur de 2 mètres, mais il ne peut dire si cette colonne était antique.

M. Charonnet dit qu'un pavé, ainsi que des briques, en grand nombre, ont été trouvés à Brioux, sur les bords de la Sèvre. On y a trouvé également les restes d'un chapiteau corinthien et deux bases attiques, dont les proportions ne sont pas celles qu'observaient les Grecs. Les tores en sont d'une forme défectueuse.

M. Lary fait remarquer que la voie romaine dont il a parlé devait passer vers Brioux.

M. Arnaud dit que des fragments de briques et des fondements de murs ont été découverts à l'Absie et qu'une inscription a été découverte à Rom. Cette inscription n'est point relevée.

Question. *A-t-on remarqué des débris d'aquéducs antiques? Quel était leur parcours ? leur mode de construction ?*

M. Arnaud mentionne des conduits observés dans les environs de Lezay. Il signale *Bagneaux*, comme ayant une étymologie romaine qui semblerait indiquer la présence d'un établissement de bains.

M. Beaulieu fils parle de briques et de conduits trouvés

dans le canton de la Mothe et dont l'envoi a été annoncé pour le musée de la société de statistique.

M. Biard donne des renseignements sur les tombeaux découverts à Brioux. Ces tombeaux étaient de deux espèces : les uns en calcaire contenaient des anneaux de 55 millimètres environ de diamètre. Les autres, en pierre, que l'on ne trouve point dans le pays renfermaient des lacrymatoires, des pièces romaines et dans l'un d'eux on trouva une armure damasquinée en argent qui a été brisée et fondue. Dans le lieu où étaient ces tombeaux existe un petit monument souterrain. Quant à l'inscription signalée par Bourignon, elle n'a pu être retrouvée.

M. Chevreau invite les archéologues des Deux-Sèvres à ouvrir un registre destiné à recevoir la mention des pièces romaines qui pourraient être trouvées dans le pays, avec l'indication exacte des lieux où elles auraient été découvertes : cette mesure a été prise déjà dans plusieurs départements avec un plein succès.

Question : *Les musées ou collections du pays renferment-elles des bijoux ou d'autres objets se rapportant à l'époque gallo-romaine?*

M. Briquet signale deux camées et un collier trouvés à Brioux. Les deux camées montés en argent représentaient des têtes : ils ont été envoyés à Paris.

M Biard pense qu'il en est resté dans le pays quelques objets antiques trouvés à Brioux, et qu'il ne serait pas impossible de se les procurer.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

BAUGIER.

Première séance du 21 juin 1840.

Présidence de M. DE LA FONTENELLE, inspecteur-divisionnaire.

La séance est ouverte à 8 heures du matin, sous la présidence de M. de La Fontenelle. M. Ch. Arnauld remplit les fonctions de secrétaire.

On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. de la Fontenelle croit, contrairement à ce qu'a dit M. Segrestain, que la butte de terre extrêmement remarquable, qui se trouve près du grand logis de Mière, canton de Cerisay, est un tumulus et non une motte féodale. Ce tumulus est même une limite géographique comme il l'établira plus tard.

M. de la Fontenelle signale ensuite l'existence de plusieurs menhirs dans le département de la Vendée, comme ceux du bourg d'Avrillé; il croit devoir aussi rappeler l'importance du dolmen de la Frebonnière recouvert d'une pierre pesant environ 75,000 kilogrammes.

L'enquête est alors continuée sur les questions relatives à la géographie du pays au moyen âge et aux *pagus*. M. de la Fontenelle répond qu'il a fait un travail sur les vigneries du Poitou; il pense cependant que l'on peut ajouter quelque chose à son travail : lui-même a déjà découvert des documents qui lui permettent de compléter son ouvrage et il espère pouvoir bientôt circonscrire les pagus. M. de la Fontenelle pense que la géographie féodale du pays a beaucoup changé, que le Poitou s'étendait jusqu'à la Loire, et que la circonscription Poitevine, s'est ensuite restreinte dans les limites que nous lui connaissons aujourd'hui. Après de savantes observations sur les barons du Poitou, sur la puissance du comte de Parthenay, il ajoute de curieuses remarques sur la manière dont s'est établie

la puissance féodale ; il fait remarquer surtout que l'autorité n'était pas attachée à la personne, mais à la terre ; c'était elle qui faisait tout, qui donnait toute la puissance et les titres.

M. de la Fontenelle répond ensuite à quelques observations de M. Lary, en disant que la géographie féodale était souvent modifiée dans ce sens que l'habitant d'une baronnie était justiciable d'un autre baron à cause de la terre qu'il en tenait.

M. de La Fontenelle signale quelques erreurs de Dupin, et il assure que la Gatine était une division géographique et politique.

Quelles étaient au moyen âge les grandes voies de communication ?

M. de la Fontenelle signale à ce sujet une route située dans le département de la Vendée et que l'on connaît sous le nom de route de Charlemagne.

M. Ch. Arnauld parle du pont d'Airvault ; l'appareil en est très-bien conservé : il a 11 arches soutenues par des arcs doubleaux très-remarquables, mais il n'a point reconnu les caractères qui distinguent l'époque romaine ; la tradition du pays qui le rapporte à ces temps, est donc entièrement fausse.

M. de la Fore, ingénieur en chef, signale une construction qui l'a beaucoup frappé, ce sont des cintres placés sur des cintres. Le premier cintre est faible, la voûte est mince ; aussi l'on en a établi un autre pour la fortifier. M. de la Fore a remarqué ce genre de construction dans plusieurs édifices du département et particulièrement à Parthenay-le-Vieux. Cette remarque le conduit à parler des ponts en plein cintre, de ceux qui peuvent remonter à une époque éloignée : il est possible, dit-il, que ces ponts aient été placés sur des constructions romaines et leur place pourrait souvent indiquer les lignes suivies par les anciennes voies.

M. de la Fontenelle ajoute que les rives du Thouet et de la Dives, étaient très-fréquentées par les Romains; on y a souvent trouvé des débris de l'époque gallo-romaine.

MONUMENTS DU MOYEN AGE.

S'est-on occupé de la statistique monumentale du pays?

MM. Baugier et Ch. Arnauld, publient, dans ce moment, un ouvrage dans lequel tous les monuments des Deux-Sèvres seront dessinés et décrits. Par la suite, ils étendront leur travail aux départements de la Vendée et de la Vienne. Quelques publications ont bien précédé celle de MM. Baugier et Ch. Arnauld : M. Thiolet a publié quelques dessins sur le Haut-Poitou, M. Noël a fait aussi quelque chose, dernièrement une autre publication avait été commencée par M. Rosan, mais toutes ont été interrompues et ne présentent que des travaux incomplets.

Quel est le monument religieux le plus ancien du pays?

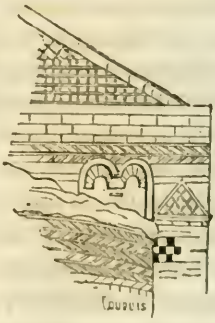

M. Ch. Arnauld répond que c'est incontestablement la petite église de St.-Généroux, placée sur les bords du Thoué, dans l'arrondissement de Parthenay; on y remarque des appareils très-anciens; l'appareil réticulé et celui en feuilles de fougère.

On y voit aussi une curieuse apside; mais ce qui pourrait faire croire que ce monument n'est pas d'une époque aussi éloignée qu'on est porté à le croire d'abord, c'est que l'on distingue dans plusieurs de ses parties des pierres assez larges sur lesquelles on a dessiné seulement les contours de l'appareil réticulé.

M. de Caumont pense qu'il est très-difficile d'assigner une époque précise à cette curieuse construction.

M. Lary signale comme très-ancienne l'église de St.-Symphorien.

M. Segrestain dit que l'église de Tourtenay, à 3 lieues de Thouars, renferme quelques parties qui sont évidemment antérieures au XIe. siècle : les fenêtres sont cintrées et sans aucun ornement à l'intérieur et à l'extérieur, c'est à une hauteur de deux mètres 50 centimètres que commence la portion de mur qui remonte à une époque reculée : cette époque comprend une étendue de 4 mètres environ : on y remarque l'appareil intermédiaire et des briques.

Quel est dans le Poitou le caractère distinctif de l'architecture aux XIe. et XIIe. siècle ?

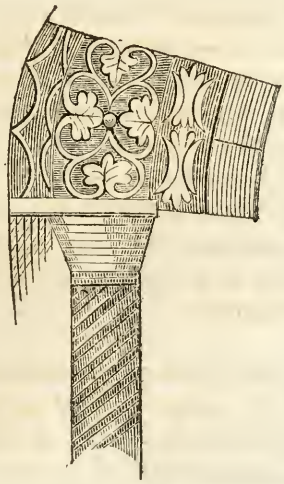

Colonnes. M. Segrestain n'a rencontré dans le département des Deux-Sèvres que des bases attiques; les mêmes observations ont été faites par MM. Baugier et Ch. Arnauld. Le plus souvent les fûts sont cantonnés en croix sur les piliers des nefs.

Au XIIe. siècle, les colonnes sont quelquefois couvertes de cannelures en spirale, comme à St.-Jouin-de-Marnes, ou en

zig-zag ; comme à St.-Pierre de Melle.

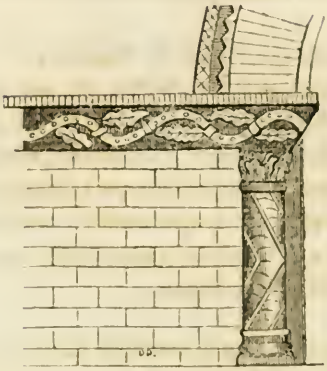

M. Segrestain dit ensuite que pour reconnaître le caractère distinctif d'une époque, il faudrait avoir des documents écrits et pouvoir comparer ensemble des monuments de dates certaines, cependant il communique une indication très-propre à faire connaître l'époque d'une construction ; il l'a puisée dans l'inscription qui se trouve à l'un des chapiteaux de l'église de St.-Hilaire de Melle : elle est sur une seule ligne et renferme ces mots : FACERE ME AIMERICUS ROGAVIT. Si cette inscription ne se rapporte pas à l'église, elle indique au moins une réparation.

Les entrecolonnements sont-ils occupés par des ornements?

M. Ch. Arnauld répond que cette ornementation est fréquente dans le département ; il cite St.Jouin-de-Marnes comme très-remarquable sous ce rapport : les entrecolonnements des apsides sont garnis de marguerites, de moulures qui ressemblent

à des oves et par des arcs de cercles se touchant par la convexité de la circonférence. On voit aussi parfois des feuilles recourbées ou crochets : M. de Caumont dit que les crochets qui, dans le nord de la France, ne se rencontrent qu'au XIIIe. siècle, étaient en Poitou et ailleurs employés dans l'architecture byzantine, surtout pour garnir les entrecolonnements.

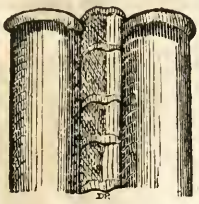

Chapiteaux. M. Baugier regarde comme l'un des ornements des plus anciens chapiteaux les feuilles dont les contours seulement sont indiqués et qui se tournent en volute sous les angles du tailloir. Il désigne aussi parmi les plus anciens ceux qui se trouvent ornés de têtes d'animaux à leurs angles.

M. Briquet pense que les chapiteaux de cette espèce ne sont pas toujours très-anciens, et il cite, pour soutenir son assertion, l'église St^e.-Croix de Parthenay.

M. de la Fontenelle déclare qu'il faut faire une distinction motivée sur l'emploi du calcaire et sur l'emploi du granit. Une pierre très dure ne peut pas être travaillée avec autant de soin ni tant de détail, d'où il résulte que deux monuments de même époque, construits l'un avec du calcaire, l'autre avec du granit, doivent offrir beaucoup de différence dans le perfectionnement de leur architecture. M. de Caumont a présenté à ce sujet des observations très-justes dans son Essai sur le synchronisme de l'architecture (5e. volume du Bulletin, p. 475).

Or, les chapiteaux de St^e.-Croix, étant de granit, continue M. de La Fontenelle, doivent offrir des détails moins perfectionnés, d'autant qu'il résulte que ces monuments de même époque construits l'un avec du calcaire, l'autre avec du granit, doivent offrir beaucoup de différence.

Vers le XIIe. siècle, dit M. de Caumont, les chapiteaux byzantins du Poitou devinrent d'une élégance et d'une richesse très-remarquable. On les voit souvent surmontés d'un tailloir garni d'entrelacs, comme à Melle.

D'autres ont des feuillages ornés de perles, comme celui de Echiré, que vient de nous montrer M. Bangier : j'ai vu à Parthenay des chapiteaux d'une grande élégance, provenant de l'église St.-Jean.

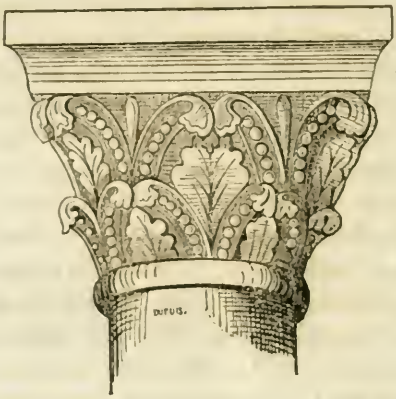

Modillons. Sur diverses questions posées par M. de Caumont,

M. Baugier observe que les modillons de l'époque romane représentent ordinairement des objets domestiques, des étoiles et des animaux grossièrement indiqués; ces ornements se trouvent à St.-Roman, Vouillé, Pampron, Coulonges, Hicq, Echiré, Secondigny, Rohan St.-Rémi et dans les nefs seulement de quelques églises d'une époque postérieure. Ils sont en général assez saillants et ne se s'applatissent pas vers la fin du XIIe. siècle, comme en Normandie et dans quelques autres provinces.

A St.-Romain près Nielle, un modillon représente une tête de léopard avec le mot *léopardus* gravé au-dessus. M. de Caumont observe à ce sujet qu'en Poitou les artistes gravaient quelquefois le nom de l'animal qu'ils voulaient représenter : ainsi à St.-Porchère de Poitiers on voit le mot *Leones* au-dessus d'un chapiteau qui représente des lions.

M. de Caumont demande s'il existe des ornements entre les modillons. M. Segrestain signale St.-Pierre-de-Melle comme offrant un modèle complet de ce genre. Entre les modillons, il existe des frises où l'on voit représentés les mois de l'année.

M. Ch. Arnauld fait connaître que ce sont les signes du zodiaque qui sont ainsi placés au nombre de six entre les modillons; il indique d'autres zodiaques à St.-Pompain et à St.-Roman-les-Nulles.

Archivoltes. Au nombre des ornements les plus remarquables des églises de l'époque byzantine, ce qui particuliers au Poitou, il faut mentionner les rayons qui sortent de la zône supérieure de l'archivolte, descendent dans les autres

zônes formées par des tores, comme on en voit à St.-Pierre-de-Melle.

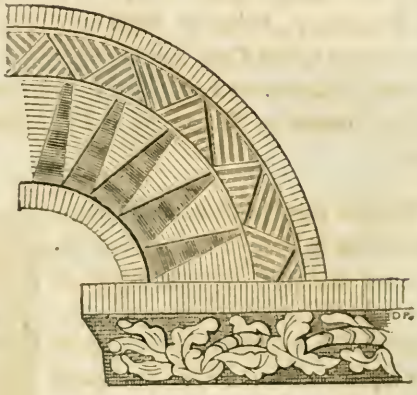

Les cylindres rangés par 3 ou 4 et formant par leur extrémité tronquée l'une des zônes de l'archivolte.

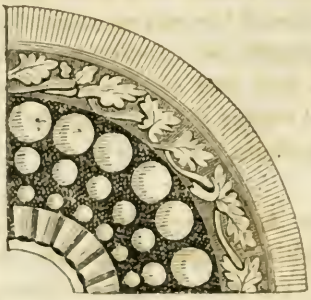

Ces ornements se rencontrent également dans le nord et

dans le midi du département, à l'apside de St.-Pierre-de-Melle et à St.-Jouin. Les arcs de cercles paraissent plus spéciaux au nord ; on les rencontre à Airvault et à St.-Jouin. Il faut considérer qu'il existe quelques différences architectoniques entre le nord et le midi du département dans des monuments dont les moulures ont d'ailleurs les plus grandes analogies. Ainsi les tours dans le midi sont quadrangulaires, tandis que dans le nord elles sont généralement octogones.

Les rinceaux et diverses figures imitées de l'architecture antique se rencontrent sur plusieurs archivoltes. Celle de Ruffec est remarquable sous ce rapport, et l'on y voit avec des rinceaux des serpents à bec d'oiseaux que M. de Caumont a trouvés ailleurs en Poitou et dans d'autres provinces.

M. Beaugier présente l'esquisse d'une archivolte ornée de rinceaux et tirée de St.-Jouin-de-Marnes.

Parmi les autres systèmes d'ornementation des archivoltes, on peut citer celui que l'on trouve à Echiré. Il se compose de différentes moulures au centre desquelles on remarque des espèces de roues.

M. Beaugier présente une autre archivolte tirée de Frontenay, sur l'imposte de laquelle on voit des fleurs crucifères, et dont les bandes sont ornées d'étoiles et de dents de loup.

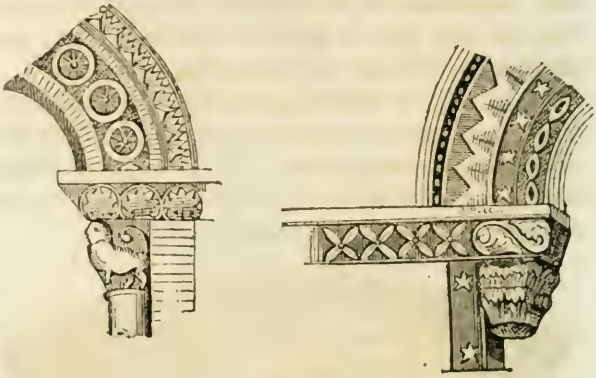

M. de Caumont fait observer qu'il ne faut pas confondre cet ornement avec le zig-zag normand dont il diffère beaucoup, puisqu'il n'est par formé par un tore, mais bien d'une suite de triangles creusés dans la pierre.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

CH. ARNAULD.

Seconde séance du 21 juin 1840.

Présidence de M. DE LA FONTENELLE.

La séance est reprise à une heure après midi, sous la présidence de M. de la Fontenelle. — M. Briquet, secrétaire-général, tient la plume.

On passe à la lecture des rapports et mémoires adressés par les inspecteurs.

Inspection de la Touraine. — M. Manceau, inspecteur des monuments d'Indre-et-Loire, annonce qu'il a réuni les membres de la Société française qui résident en Touraine et que cette conférence a donné lieu à un procès-verbal qu'il s'empresse d'adresser à la Société réunie à Niort en conseil général. La réunion a eu lieu sous sa présidence, le 21 juin. M. Giraudet, membre du conseil, remplissait les fonctions de secrétaire.

A l'ouverture de la séance, M. l'abbé Bourassé annonce que, conformément à la demande de la Société française et à la promesse qui en avait été faite à M. de Caumont, en 1858, un cours d'archéolologie est professé au petit séminaire de Tours. Cet enseignement, confié à M. Bourassé, comprend l'archéologie religieuse des anciens peuples et s'étend surtout sur l'archéologie chrétienne; il embrasse, comme complément, des notions sur les vitraux peints et l'art héraldique. On ne saurait trop féliciter M. l'abbé Bourassé de son zèle pour l'enseignement qui lui est confié.

M. l'abbé Manceau annonce que la somme de 100 f. accordée par la Société française, à la séance du Mans, au mois de septembre 1859, pour la restauration des verrières de l'église de St^e.-Catherine de Fier-Bois, étant insuffisante, il y a nécessité d'une nouvelle allocation. Les travaux sont exécutés sur des dessins faits par les élèves du petit séminaire, sous la direction de MM. Manceau et Bourassé.

M. Noël-Champoiseau fait à la Société française la demande d'une somme de 200 f. pour faciliter les abords de la pile de Cinq-Mars.

Le même membre annonce qu'il a terminé son travail sur les quatre enceintes successives de la ville de Tours.

M. Lambron continue ses travaux sur la Touraine féodale, et sur l'histoire du diocèse de Tours. Son armorial général de Touraine sera incessamment publié.

M. Boileau fait part des nouvelles antiquités amenées au jour en creusant les fondations du nouveau palais de justice. Ces objets qui appartiennent tous à l'époque gallo-romaine, ont été déposés au musée de la ville.

M. Seytre a terminé un travail sur l'abbaye de St.-Julien de Tours. Il espère le livrer bientôt à la publicité. M. Seytre prépare une œuvre plus importante sur la Touraine monumentale : l'histoire des grands établissements religieux de la province y sera traitée d'une manière spéciale.

M. l'abbé Bourassé communique une notice sur l'église paroissiale de Ste.-Maure. Sans se recommander puissamment à l'intérêt de l'archéologue, cette église possède une crypte souterraine de l'époque de transition de la période romane à la période ogivale. Cette description archéologique fait partie de la statistique monumentale du canton de Ste.-Maure et du canton de Ligueils, que M. l'abbé Bourassé se propose de présenter très-prochainement à la Société.

M. l'abbé Manceau annonce qu'il vient de terminer la description de six verrières du chœur de l'église métropolitaine de Tours.

M. Guérin, architecte, communique des détails intéressants sur d'importantes réparations extérieures exécutées cette année à la cathédrale de St.-Gatien. Il y a lieu d'espérer que de nouveaux fonds seront accordés par l'autorité supérieure, pour la continuation de travaux, dont tous les hommes d'art reconnaissent l'importance et la nécessité.

M. Gouin, Henri, annonce de la part de M. Alexandre Gouin, ministre du commerce, que les restaurations de la maison qu'il possède à Tours sont achevées. Cette maison a

attiré l'attention des membres de la Société française réunie à Tours en session générale au mois de juin 1838. Les travaux de restauration ont été exécutés sous la direction de M. Meffre, par M. Villemain, praticien, le même qui a si heureusement restauré plusieurs parties de la cathédrale.

Le membre du Conseil général administratif remplissant les fonctions de secrétaire, GIRAUDET.

Inspection de la Haute-Marne. — On entend ensuite le rapport suivant adressé à M. de Caumont, par M. Girault de Prangey, inspecteur des monuments de la Haute-Marne, auteur du grand ouvrage sur l'Alhambra et les monuments de Séville et de Cordoue.

Rapport de M. DE PRANGEY.

MONSIEUR,

Je vais essayer de répondre le mieux qu'il me sera possible à votre appel ; car ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, le département de la Haute-Marne, que ma famille a toujours habité, m'est encore assez peu connu dans ses détails, par suite des longs voyages qui ont occupé dix à douze ans de ma vie. Comme je vous en annonçais l'intention au mois de juin dernier, j'ai consacré six semaines de l'été à parcourir mon département dans tous les sens, mais bien rapidement, mon but étant d'abord d'avoir un aperçu général des diverses richesses monumentales qu'il peut renfermer, puis surtout de chercher à organiser partout des correspondants qui puissent garantir au plus tôt à notre Société l'exécution des deux principales dispositions qui ont motivé sa formation, c'est-à dire, la description et la conservation des monuments.

Peu de départements, je dois l'avouer, sont plus étrangers

que celui de la Haute-Marne, au goût d'instruction et de recherches qui caractérise si honorablement notre époque. Une société d'agriculture, sciences et arts, établie à Chaumont, sous l'Empire, eut à peine quelques années d'existence, elles furent cependant marquées par d'importants travaux qui jouissent même de quelque célébrité. Ce n'est qu'en 1836, qu'une société archéologique fut constituée à Langres ou plutôt improvisée, car elle était le résultat d'un zèle beaucoup plus ardent qu'éclairé. Le tort de n'y avoir point appelé assez de personnes influentes dans le pays se fit bientôt sentir, et l'on vit la demande d'un musée d'antiquités pour la ville de Langres, souvent renouvelée par quelques membres de la société, n'obtenir parfois pas même une réponse du conseil municipal. Cependant quelques ouvrages remarquables signalèrent l'existence de cette société au moment de son début, et l'on vit successivement paraître une histoire de Langres, par M. Migueret, avocat; un premier volume de l'Annuaire Ecclésiastique et historique du diocèse, par MM. Mongin et Pechinet; les Antiquités de Langres, par M. Luquet, architecte; puis enfin deux petits volumes de recherches sur quelques communes de l'arrondissement de Langres, par un anonyme.

Mais ces bons exemples donnés par les Langrois trouvèrent peu d'imitateurs et l'on ne vit paraître depuis, dans tout le reste du département, que l'histoire de Joinville, par un jeune magistrat, M. Fériel.

Jusqu'en 1831, les antiquités nombreuses de tout genre que renfermait Langres et le reste du département, étaient, à bien peu d'exceptions près, complètement ignorées; mais alors la ville perdait la propriété de ses vieilles murailles vendues au ministre de la guerre, et l'autorité aidée de quelques amis des arts et de l'histoire du pays, sentit la nécesssité de faire un relevé exact des objets les plus importants, des bas-reliefs, des

frises, des ornements, appartenant à des monuments de différents âges, et qui, comme à Narbonne, faisaient partie des murailles mêmes que le génie militaire pourrait désormais abattre d'un moment à l'autre. Enfin aujourd'hui ces antiquités précieuses vont avoir un abri si long-temps et si inutilement demandé. Un projet de musée que je fus chargé de faire, de concert avec M. Luquet, par la société archéologique, fut proposé en 1837 au conseil municipal de Langres et dès ce moment à peu près adopté; l'année suivante furent faites les études du projet par l'architecte de la ville; elles me furent ensuite transmises par le maire en 1839, pour que j'eusse à les examiner et à donner mon avis; et enfin au mois de juin 1839 le conseil municipal a voté une somme de 30,000 fr. pour faire exécuter, conformément aux plans et dans le cours de deux années, la restauration complète d'une ancienne église dorénavent musée de la ville de Langres.

Mais pour le reste du département rien ou à peu près rien n'a été entrepris pour conserver; personne même, il faut le dire, n'a élevé la voix en faveur d'aucun monument et j'ai pu constater à mon récent voyage combien de monuments précieux et importants ont disparu depuis très-peu d'années. Je citerai entr'autres le beau château de Joinville, dont on vient d'enlever les derniers débris et que remplacent déjà des vignes et des jardins. Les châteaux de la Fauche, de Clefmont, d'Andelot, de St.-Dizier, de Vignory, etc., aux trois quarts détruits et dont le plan est méconnaissable. L'enceinte fortifiée du village pittoresque de Reyneil, ville autrefois importante, a complètement disparu, à l'exception d'une poterne, au nord, flanquée de deux tourelles et qui sert encore de porte au village actuel : quant au château récemment restauré et badigeonné, il n'offre plus aujourd'hui que bien peu d'intérêt.

Les édifices religieux n'ont pas été mieux traités; le badigeon

bleu ou jaune, les boiseries les plus ridicules, les peintures aux couleurs éclatantes caractérisent tous les prétendus embellissements accordés récemment aux églises soit par les fabriques, soit par la libéralité des particuliers. Mais ce que j'ai remarqué de plus fâcheux, c'est que de toutes les reconstructions et restaurations, aucune n'a été conduite avec le moindre sentiment de respect et de convenance pour les parties conservées et le style général des édifices : partout l'architecture classique la plus vulgaire triomphe sans obstacle, et je ne puis citer un seul exemple d'une restauration raisonnable dans le style du moyen âge. Cependant on m'assure qu'un architecte estimé du département, est correspondant à Chaumont du comité des monuments et s'occupe d'études archéologiques, je le désire bien sincèrement. Je ne vous rappellerai point les restaurations faites à la belle cathédrale de Langres, vous les avez appréciées; elles sont toujours continuées d'une manière satisfaisante par le même architecte. Quant à Chaumont, chef-lieu du département, je voudrais pouvoir vous dire qu'on n'a pas récemment enduit de ciment rouge les deux tours élégantes de la cathédrale. On a payé cet horrible travail avec deux mille francs accordés par le gouvernement pour la restauration la plus urgente de l'édifice.

En présence de pareils faits, d'aussi inconcevables mesures approuvées par les personnes à la tête des conseils généraux, municipaux et des administrations, de gens qui cependant parlent beaux arts et prétendent les aimer ; que penser du reste de nos concitoyens et comment ne pas croire que tout est encore à faire dans notre malheureux pays, un des plus arriérés de la France? Cette triste conviction avec laquelle se termine mon voyage dans le département, je l'avais depuis longtemps, et persuadé que là était le mal qu'il importait au plus tôt de guérir ; je décidai, avant de quitter Paris, au mois

de juin 1839, MM. Veith et Hauser, éditeurs, à se charger de la publication d'un ouvrage in-folio d'environ 50 planches, devant présenter chronologiquement les plus remarquables monuments que renferme le département, de manière à donner pour ainsi dire l'histoire de l'art dans notre pays. Tous les dessins devaient être faits par moi sur les lieux, lithographiés à Paris, par nos premiers artistes et sous ma direction, et le texte historique, descriptif et archéologique confié à un de nos députés, M. Renard de Bourbonne, dont le travail devait être simplifié par la collaboration de MM. Migneret, Luquet, Pistolet, Fériel, Mongin, etc. : chacun avait généreusement offert et son travail et ses efforts. Notre célèbre compatriote, Ziégler, voulut aussi attacher son nom au projet, et me proposa de le présenter avec moi au conseil-général, dont la souscription pour cent exemplaires était absolument indispensable vis-à-vis de l'éditeur ; mais arrivés là, malgré toutes nos démarches, et celles de nombreux amis, nous n'avons obtenu du conseil-général qu'une demi-page de compliments que nous ne demandions point, et un refus trop bien motivé sur un manque absolu de fonds. Cependant l'affaire n'est point encore entièrement perdue, car le long article du rapport du conseil général, consacré à répondre à notre pétition, se termine ainsi (vous voudrez bien me pardonner de copier cette citation) : « Le conseil général prie ces artistes distingués de ne pas abandonner la grande idée d'illustrer leur pays par leurs travaux. » J'ai senti vivement cet échec, car je suis convaincu que c'était le moyen le plus certain d'assurer la conservation des antiquités et monuments du département, en attirant sur eux l'attention et le respect de tous.

Je ne terminerai pas cette longue lettre, écrite trop rapidement, sans vous dire un mot des principaux monuments que

j'ai particulièrement remarqués pendant mon voyage : je dois vous citer l'église de Vignory, importante par ses dimensions, mais surtout par la conservation à peu près complète de toutes ses parties. J'en ai fait le plan, les coupes, et dessiné avec grand soin les chapiteaux et autres détails d'ornementation, et il est assez probable que je publierai ces dessins aussitôt que mon histoire de l'architecture arabe en Espagne et en Sicile aura paru. J'ai découvert près d'une ancienne voie romaine une commanderie de templiers dont les salles sont malheureusement converties en étables, mais cependant encore passablement conservées. L'emplacement d'un établissement romain, que j'examinerai cet été avec soin, m'a particulièrement intéressé : connu sous le nom de Chatelet, il a été fouillé avec assez peu de succès vers 1750, mais le vieux curé de la paroisse voisine, propriétaire du terrain, l'a fait fouiller de nouveau depuis près de 60 ans et il y a trouvé une admirable collection de médailles d'une conservation merveilleuse, toutes recueillies sur place. J'ai été assez heureux pour le décider à réunir de suite ses observations, la relation exacte de ses travaux et de ses découvertes et à les publier immédiatement (il a 82 ans). Au mois de novembre dernier, je lui ai envoyé M. Mongin (l'auteur de l'Annuaire), pour l'aider dans son travail. M. Mongin a passé 15 jours sur les lieux à vérifier et à examiner, et il m'annonce que l'ouvrage est à l'impression et paraîtra sous peu. A Ceffonds, près de Moutier-en-Der, j'ai vu avec bien de l'intérêt une charmante église du XVIe. siècle dont la tour romane est bien conservée, mais ce que ce monument offre de plus précieux, ce sont ses admirables verrières les seules un peu importantes que possède le département de la Haute-Marne. Je continuerai mes efforts pour obtenir du préfet d'obliger le maire de Ceffonds, à s'occuper des restaurations urgentes de l'église ; la première et la plus importante serait

d'assurer au plus tôt la conservation des verrières en les protégeant contre les pierres des enfants par des grillages en fer. Mais cette réparation est tellement urgente et les moyens administratifs entourés de délais si prolongés lors même qu'on réussit, que je ferai volontiers appel à la Société des monuments : le curé ne doute pas qu'une première somme quelconque une fois faite, une souscription n'achevât de couvrir la dépense.

J'espère l'année prochaine, à pareille époque, vous envoyer autre chose que des notes improvisées et partant de là bien incomplètes comme celles qui précèdent, mais j'ai voulu aujourd'hui vous donner une idée générale de notre pays.

Inspection de la Charente-Inférieure. — M. Moreau, inspecteur de la Charente, adresse une note dans laquelle, après avoir parlé des travaux de la commission archéologique de Saintes, il annonce que l'abbaye de Saintes est sur le point d'être démolie, mais que conformément au désir de la Société française (v. le t. 6, p. 105 du Bulletin), les pierres de la façade seront employées à reconstruire une autre église dans la paroisse St.-Vivien et qu'ainsi la partie la plus importante de l'édifice sera conservée. L'arc de triomphe va être restauré et consolidé par suite de la construction d'un nouveau pont sur la Charente.

M. Moreau termine en annonçant qu'il va publier une Revue archéologique dans laquelle seront successivement décrits les monuments de son département. Il adresse le dessin d'un fanal existant à St.-Pierre d'Oleron. Ce monument, dit-il, qui a des rapports avec celui de Fenioux, peut avoir eu la même destination ; cependant les deux monuments ne sont pas de la même époque.

J'attribue l'érection du fanal de Fenioux au XIIe. siècle ;

celui de St.-Pierre d'Oleron me paraît postérieur d'environ deux cents ans, le premier est une construction romane, celui de l'île d'Oleron est dans le style ogival du XIVe. siècle.

« Je ne parle que de la partie octogone, car le prisme et la pyramide quadrangulaire qui la surmontent sont encore moins anciens.

« Comme à Fenioux, le monument est placé sur un tertre : un escalier de plusieurs marches est situé à l'extérieur et conduit au pied d'un escalier intérieur.

« Mais l'ornementation est formée d'arcades simulées appliquées sur chaque face de l'octogone. L'archivolte est une ogive étroite et les pieds droits sont des groupes de tores qui s'élèvent de la base du monument jusque vers son extrémité supérieure.

« Je ne saurais affirmer si le prisme octogone fut tronqué à son origine, ou s'il fut terminé par quelque couronnement, aujourd'hui remplacé par la partie pyramidale qu'on y voit ; il est à présumer que le faîte de l'édifice ayant été détruit, fut restauré avec ces additions. »

M. de la Fontenelle qui n'a point assisté à la séance du 20 dans laquelle on a traité des voies romaines, demande à lire un mémoire sur le tracé de ces voies dans le Poitou ; il entretient spécialement la Société de ses recherches sur la double voie romaine qui conduisait de Poitiers à Angers et de Poitiers à Nantes. Cette communication donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. Lary et Segrestain.

M. Ch. Arnauld fait observer que M. de la Fontenelle laisse la route à Exireuil, sans trouver de traces depuis ce bourg jusqu'à Poitiers et que d'après les indications qu'il a données dans la séance précédente, une voie a été reconnue à Soudan et se dirige vers Bagneux, Chenay et Rom, localité où on la retrouve bien conservée. Or, Soudan étant très-rapproché

d'Exireuil et sur la crête des collines, il est probable qu'il y avait un embranchement avec la grande voie de Saintes à Poitiers.

M. de la Fore dit qu'il serait utile de provoquer de la part du gouvernement un ordre adressé aux ingénieurs de département, pour relever sur une carte toutes les traces d'anciens chemins que l'on pourrait rencontrer, en s'occupant particulièrement des routes que l'on pense être de construction romaine. Les conducteurs des ponts et chaussées fourniraient à ce sujet des renseignements importants. Il serait facile, par ce moyen, de réunir beaucoup de faits relatifs aux voies romaines.

M. de Caumont répond que déjà MM. les ingénieurs ont été invités à faire des recherches de ce genre. M. de la Fore fait observer que l'on a demandé, par circulaires, des notes sur les monuments en général; il désire que les recherches soient spécialisées et seulement relatives aux anciennes routes. La Société prend en considération les observations de M. de la Fore et le prie de rédiger une pétition qui sera adressée par la Société à M. le ministre des travaux publics.

SUITE DE L'ENQUÊTE.

Façades des églises byzantines. M. de Caumont continue alors l'enquête archéologique; on s'occupe de l'architecture des façades.

Les façades byzantines, dit M. de Caumont, se distinguent en Poitou par un grand nombre d'ornements et des caractères que j'ai indiqués d'abord dans mon Cours d'Antiquités, puis dans mon Essai sur le synchronisme de l'architecture dans les provinces de France (1).

(1) V. le compte-rendu de la septième session du congrès scientifique de France, tome 1er., p. 388.

Trois grandes portes dont les archivoltes sont richement ciselées occupent le premier ordre.

Ces archivoltes portent parfois des personnages en bas-relief, chose fort rare dans certaines parties de la France.

Au second ordre, s'ouvrent aussi dans plusieurs édifices trois arcades, celle du centre donnant de la lumière dans la grande nef : les deux autres bouchées, servent parfois de niches à des statues et entr'autres à des statues équestres, sur lesquelles j'appellerai l'attention de la Société. Ces statues occupent aussi parfois les timpans des portes latérales du premier étage, au rez-de-chaussée, comme à N.-D. de la Coudre et au Vieux-Parthenay.

Enfin, le couronnement de l'édifice varie, soit qu'il offre, comme à N.-D. de Poitiers, un triangle détaché au-dessus de la grande nef, soit qu'un toit unique embrasse la grande nef et les bas-côtés comme au Vieux-Parthenay.

Il est intéressant, ajoute M. de Caumont, d'étudier les diverses dispositions des façades et j'appelle votre attention sur ce sujet.

M. Baugier dit que le fronton triangulaire existe dans la plupart des églises du département des Deux-Sèvres et que les

ouvertures latérales sont moins élevées que les ouvertures centrales.

M. de Caumont porte la discussion sur les cavaliers dont sont ornées les façades des églises du Poitou. Il présente une esquisse de celui qui se trouve dans la façade de Civray,

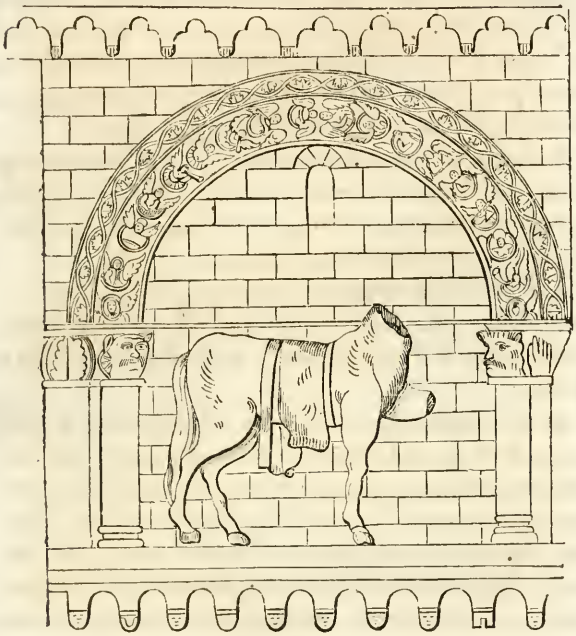

et demande quels personnages il faut voir dans ces hommes à cheval dont la plupart malheureusement ont été presque complètement détruits ; il cite celui du Vieux-Parthenay comme le plus complet de ceux qu'il a observés jusqu'ici.

M. de la Fontenelle pense que cette représentation était un

droit féodal qui appartenait aux vicomtes et aux seigneurs puissants du Poitou. On recherche alors si des cavaliers se trouvent sculptés sur des églises fondées par d'autres seigneurs. M. Briquet indique l'église de Benet ; cette église appartenait aux seigneurs de Lusignan.

M. de la Fontenelle parle ensuite de la représentation du seigneur de Parthenay qui se trouve sur la façade de l'église de St.-Pierre de Parthenay-le-Vieux ; le cheval foule aux pieds un enfant ; et l'on rapporte que cette église fut fondée en expiation de la mort d'un jeune enfant écrasé sous les pieds du cheval du seigneur de Parthenay allant à la chasse.

M. Beaulieu est surpris qu'un droit féodal ait pu être changé en expiation dans l'église de Parthenay-le-Vieux. M. de la Fontenelle répond que le seigneur n'était pas libre d'abandonner son droit même lorsqu'il s'agissait d'expiation.

Au nombre des églises où l'on trouve des cavaliers, on compte celles de Mauzé, d'Airvault, de N.-D. de la Coudre, de Parthenay-le-Vieux, d'Aunay, de St.-Hilaire-de-Melle et de Benet.

M. de Caumont, qui a visité il y a déjà quelque temps les ruines de N.-D. de la Coudre à Parthenay, insiste sur l'importance architectonique de la façade de cette église dont il a dessiné les charmants détails ; les sculptures ont une profondeur, un relief et une correction fort remarquables. On voit, dit-il, dans l'archivolte extérieure, les vieillards de l'Apocalypse au nombre de six, ayant de longues barbes et tenant de la main la plus voisine du tympan une longue fiole et de l'autre un violon à 3 cordes ; dans la seconde archivolte sont des vertus sous la figure de femmes, portant des boucliers du bras gauche et tenant de la main droite une épée à deux tranchants qu'elles plongent dans la gueule des figures qui repré-

sentent les vices et qu'elles ont terrassés (1). Ce sujet a été reproduit à Civray et dans plusieurs autres églises du XIIe. et du XIIIe. siècles, continue M. de Caumont.

Voici l'esquisse de la fenêtre qui surmonte le portail de Civray.

Les vertus y sont représentées dans les archivoltes par des

(1) Au troisième rang se voient six anges, les uns la tête en bas, les autres debout; les deux anges placés au centre de la courbure tiennent un médaillon dans lequel est l'agneau, le pied sur un livre.

femmes armées de lances ou d'épées et ayant au bras le bouclier oblong en usage au XIIe. siècle. Ce sont toujours des femmes qui représentent les vertus, ajoute M. de Caumont : Durand, évêque de Mende, en donne le motif dans son *Rationale Divinorum Officiorum* : « Les vertus, dit-il, sont représentées sous la figure de femmes, *parce qu'elles touchent les cœurs et les nourrissent.*

M. de Caumont, comparant les archivoltes de N.-D. de la Coudre à celles de Civray, y voit comme dans cette dernière église et dans quelques autres, les premiers exemples de l'emploi des statuettes, tapissant les voussures des portails ; système d'ornementation qui se développa surtout au XIIIe. siècle dans les portails du style ogival : ainsi le Poitou fournit dans plusieurs de ses monuments byzantins des exemples de ce système d'ornementation à son origine.

M. Ch. Arnauld dit que sur le portail de l'église d'Aulnay, il a vu aussi des personnages armés d'un bouclier et d'un glaive combattant un monstre terrassé. Ce serait aussi la représentation des vices domptés par les vertus : M. Baugier parle d'un St.-Michel terrassant un dragon, représenté à N.-D. de la Coudre.

M. Baugier indique aussi dans le jardin de N.-D. de la Coudre, des sculptures provenant de la partie de la façade qui a été détruite et qui représentent l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem. M. Segrestain ajoute que l'on trouve dans le même lieu un personnage sculpté tenant le vase des parfums.

Représentation du Christ. M. de Caumont parle de la représentation du Christ ; dans quelques parties de la France.

il est presque toujours représenté assis, dans l'attitude indiquée par cette esquisse.

Le Christ est en général représenté les mains élevées : M. Baugier dit que, dans le département des Deux-Sèvres, il est quelquefois représenté les mains abaissées, comme à St.-Jouin; là il n'est point entouré des symboles des évangélistes, mais seulement de deux anges. Ses pieds sont appuyés sur des moulures qui, d'après M. de Caumont, représentent le réchaud dont il est parlé dans l'Apocalypse.

On trouve de pareilles représentations du Christ dans les églises de St.-Jouin, de St.-Pierre de Melle et de Vouvent.

M. Avril indique un Christ debout sur l'église de Ruffec.

M. Baugier en indique un autre dans la même position,

à Vouvent. M. de Caumont croit se rappeler que celui qui occupe la partie supérieure de la cathédrale d'Angoulême, est aussi debout.

M. de Caumont parle de l'église d'Airvault ; il pense que sur le portail de l'église se trouvent les 24 vieillards de l'Apocalypse. Le Christ y était représenté au milieu des quatre évangélistes, mais il a été détruit.

M. le curé d'Airvault dit qu'il serait à désirer qu'un plan fût adopté pour les réparations à faire dans son église.

Au nombre des réparations que réclame l'église d'Airvault, il en est une, dit-il, qui présente une certaine difficulté. On voit, comme on l'a dit, sur la façade, un personnage à cheval. Or, la vicomtesse de Thouars, Aldéarde, est la fondatrice de cette église. Le vicomte Aimery fut, en 1095, le réformateur de l'abbaye d'Airvault ; lequel des deux a été représenté sur cette église? La tradition dit que c'est la vicomtesse Aldéarde et M. de La Fontenelle est du même avis. M. Segrestain est d'une opinion contraire et pense que, selon toute apparence, le cheval était monté par un cavalier. Il est pourtant nécessaire de ne pas dénaturer l'histoire dans les réparations que l'on veut entreprendre. Une commission composée de MM. de la Fontenelle, Arnauld, Segrestain, Georget, curé d'Airvault, Baugier, de la Fore, Guerineau et Ch. Lafosse, est chargée de prendre tous les renseignements nécessaires pour éclairer la question.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le secrétaire-général,

A. BRIQUET.

Séance ordinaire du 22 juin 1840.

Présidence de M. le Mq^s. DE LA PORTE, membre du Conseil.

La séance est ouverte à 8 heures du matin, en présence des membres qui ont assisté aux réunions précédentes ; M. de La Porte est invité à présider l'assemblée et occupe le fauteuil.

M. le Vte. de Lastic-St.-Jal remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. de Caumont, après avoir annoncé qu'à la prochaine réunion on s'occupera de l'emploi et de la répartition des fonds, et avoir invité les membres présents à y penser, afin de faire leurs propositions, poursuit l'enquête archéologique sur les monuments religieux, par cette question :

Existe-t-il dans le département des sculptures présumées symboliques ? Que pense-t-on de ces sculptures ?

M. de Caumont appelle d'abord l'attention sur celles représentant deux oiseaux qui se terminent ordinairement en serpent et qui boivent dans un calice. On en voit sur l'un des chapiteaux du portail de St.-Porchère de Poitiers qui est du XIe. siècle, mais ils ont peu de relief et bien moins de mouvement et d'élégance que dans le siècle suivant.

Ces oiseaux ont presque toujours, au XIIe. siècle, une attitude particulière ; leurs ailes relevées vont former ou soutenir les volutes des chapiteaux.

M. de Caumont cite à ce sujet un beau chapiteau de la cathédrale du Mans, dont il montre le dessin,

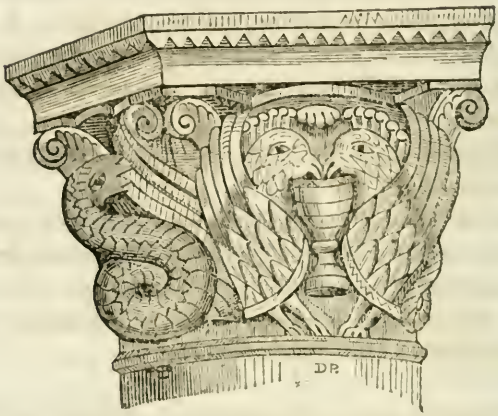

et ajoute qu'il a trouvé ce sujet sur beaucoup d'autres chapiteaux du XIIe. siècle ou de la fin du XIe., depuis le nord de la France (Gournay) jusqu'en Auvergne et dans le midi.

M. Chavonnet croit en avoir remarqué dans l'église de Melle; M. Bangier en a vu plusieurs; mais ils sont en général dépourvus de calice: cependant dans la chapelle St.-Paul du prieuré de Parthenay, il existe deux de ces oiseaux, avec une seule tête faisant la volute et buvant dans un vase.

A-t-on fait une étude particulière des animaux ailés qui décorent les colonnes?

M. Baugier a observé que presque toujours ils ont quatre pattes, avec des têtes d'oiseaux : on en voit sur beaucoup d'églises.

M. Chavonnet dit que, dans les ruines de Persépolis, on en trouve buvant dans des coupes.

M. de Caumont parle des femmes à queue de poisson qu'il a souvent vues sur des chapiteaux, notamment à St.-Eutrope de Saintes et à St.-Melaine de Rennes; M. Baugier a trouvé le même sujet à Prahech.

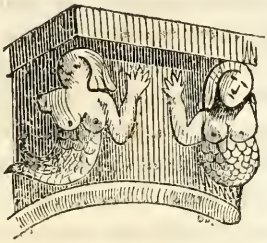

M. de La Fontenelle rattache à cette question les emblêmes qui nous ont conservé la tradition de Mellusine, moitié femme, moitié serpent, particulière au Poitou, et que M. Baugier a rencontrée à Prahech, à Siec, et sur les archivoltes de l'église de Parthenay-le-Vieux.

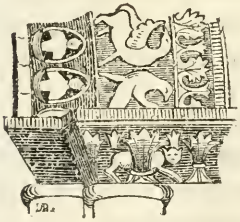

En général elle était représentée dans une baignoire, tenant à la main un peigne et un miroir.

M. de la Fontenelle retrace ce que l'histoire nous apprend

de la mère de Guy de Lusignan et dit que la tradition populaire lui attribue un grand nombre d'ouvrages importants auxquels même on applique son nom. Ainsi on appelle la pierre levée et les aquéducs romains, près Poitiers, des *mellusines*.

M. de La Fontenelle croit devoir rappeler aussi le dragon ailé de Niort, qu'on voyait représenté sur une tombe qui malheureusement a été mutilée depuis peu d'années, et celui de Poitiers connu sous le nom de la *Grand'Goule*.

M. Filleau, curé de N.-D. de Niort, dit que ces serpents ailés étaient portés dans différentes villes en tête des processions, immédiatement devant la croix, pour exprimer le triomphe de ce signe de notre salut sur le démon.

Plusieurs autres membres pensent également que ces animaux fantastiques sont le symbole du génie du mal.

M. de Caumont cite différents lieux où il a remarqué des espèces d'oiseaux dont le pied se termine en forme de pied-bot; il dit en avoir vu dans les archivoltes de l'église du Vieux-Parthenay. M. Baugier en a vu plusieurs dont le pied est armé de griffes comme celles d'un lion.

M. de La Fontenelle rappelle ce que M. de La Saussaye a écrit sur une St^e.-Néomaye, ayant des pattes d'oie et gardant les troupeaux; malgré l'origine poitevine de cette sainte, nous n'avons sur nos monuments rien qui ressemble à l'image que ce savant archéologue a décrite.

M. de Caumont présente un bas-relief qu'il a souvent trouvé reproduit à peu près de même dans les différentes parties de la France : c'est, comme dans l'esquisse ci-jointe, un homme luttant tantôt contre des monstres ailés qu'il semble dompter, tantôt contre des animaux fantastiques. M. de

Caumont demande si l'on peut voir dans ce sujet le génie du bien maîtrisant le génie malfaisant du démon.

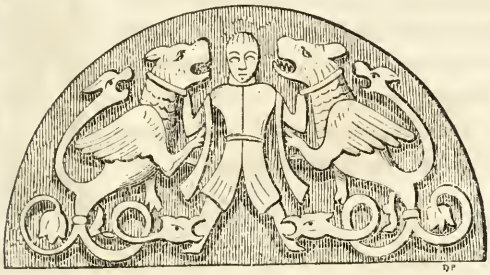

M. Baugier a remarqué fréquemment un homme attaqué par des oiseaux ou autres animaux d'évorants ; il en ignore le symbole.

M. de Caumont parle ensuite de la femme aux serpents qu'il a remarquée sur beaucoup d'églises byzantines ; il présente l'esquisse de l'une de ces statues qui existe à Montmorillon ; il ajoute qu'au lieu de serpents on voit dans quelques statues des crapauds suçant le sein de la femme ; on en trouve ainsi à St.-Hylaire-de-Melle, à Ste.-Croix de Bordeaux et à Montmorillon : à St.-Sauveur de Dinan il a vu aussi une figure de femme portant deux crapauds suspendus à ses mamelles.

M. Baugier dit qu'il a vu à St.-Jouin, une femme dont le

sein est dévoré par des serpents et à peu près dans la même attitude que celle de Montmorillon dont vient de parler M. de Caumont. Il présente l'esquisse de cette sculpture qui effectivement est presque semblable à la précédente. M. de Caumont cite encore quelques exemples de ces représentations singulières, et rappelle à combien d'explications plus singulières encore elles ont donné lieu précédemment.

Dans l'opinion de M. l'abbé Filleau tous ces symboles seraient des interprétations de l'Ecriture ou de la tradition : le premier signifierait que nous devons toujours être en garde, parce que nous sommes sans cesse assaillis par les tentations, les imaginations folles et déréglées ; les serpents dévorant le sein d'une femme sont les remords rongeant l'ame criminelle. Dans les représentations des vertus terrassant les vices, dont nous a entretenus M. de Caumont, le bouclier est le signe de la foi : le glaive, celui du salut, et le monstre foulé au pieds, le péché : c'est par conséquent le triomphe de l'homme sur le péché.

M. l'abbé Filleau pense que tous ces monstres grotesques, ces figures grimaçantes qui décorent les façades des monuments religieux étaient la personnification des vices vaincus par les vertus. Ils étaient placés sur les portes des églises pour avertir les fidèles qu'ils devaient y entrer le cœur pur et laisser à l'extérieur toutes les passions qui souillent l'ame. A l'observation de M. de Caumont qu'il a quelquefois retrouvé ces figures dans le sanctuaire, M. Filleau répond qu'elles y étaient placées pour faire souvenir que le sanctuaire lui-même ne met point à l'abri des mauvaises pensées. La confusion de ces objets avec les images des saints est une idée consolante :

elle indique que ce mélange du bien et du mal peut se rencontrer en nous qui sommes les sanctuaires vivants de Dieu, sans que notre ame cesse d'être pure.

M. Lary croit que quelques-unes de ces images bizarres pouvaient bien n'être qu'un caprice du sculpteur sans représenter aucun symbole.

M. de Caumont parle d'un chapiteau de l'ancienne église St. Jean de Parthenay, qui est maintenant en sa possession. On y remarque une femme portant dans chaque main un objet rond surmonté d'une croix.

M. de Caumont a retrouvé le même sujet dans plusieurs églises du XIIe. siècle, entr'autres à St.-Pierre de Genève, il n'a pas pu s'en expliquer la signification.

M. l'abbé Filleau dit que cette figure représente la religion tenant deux pains, deux hosties couronnées d'une croix, et qu'elle exprime l'abondance de la grâce Eucharistique.

Quels sont les monuments de la contrée qui offrent les caractères de transition de la période romane ou byzantine à la période ogivale?

Toutes les façades des monuments des Deux-Sèvres présentent les caractères du style byzantin assez pur.

A l'époque bizantine, quel était l'état de l'art de la sculpture en Poitou?

L'art, dit M. Baugier, était perfectionné dans nos contrées ainsi que le prouvent les anges qui sont dans la façade de St.-Médard à Thouars, les rosaces du même portail, la richesse de la plupart des cymaises, le portail de N.-D. de la Coudre, St.-Hylaire-de-Melle, etc., etc.

Connaît-on la date de ces édifices ?

Notre-Dame de la Coudre remonte, dans l'opinion de M. Arnaud, à la fin du XIIe. siècle ; c'est ce que nous avons de plus parfait. Ce temple aurait été édifié par Guillaume, comte du Poitou, après son entrevue avec St.-Bernard, au Vieux-Parthenay, pour sceller sa réconciliation avec l'église dont il s'était séparé en embrassant la cause de l'antipape Anaclet. Cette opinion soulève une discussion à laquelle prennent part MM. Briquet et de La Fontenelle.

Moulages. M. de Caumont insiste sur l'utilité des moulages en plâtre, des détails les plus beaux de l'époque byzantine : ce seront des modèles pour les artistes, des collections précieuses pour les cabinets : il annonce que la Société française pourrait allouer des fonds pour cet objet : il invite donc à faire mouler les détails des églises byzantines les plus remarquables des Deux-Sèvres. La proposition est adoptée avec empressement : M. Segrestain s'engage à diriger ce travail.

Le style ogival était-il adopté en Poitou au XIIIe. siècle ?

M. Baugier dit que le chœur de l'église de Maillezais résout affirmativement cette question ; il ajoute que les feuillages exécutés dans l'ornementation de cette église étaient les feuilles de vigne. M. Segrestain cite l'église de Bressuire, comme offrant tous les caractères du style ogival de cette époque.

Le département des Deux-Sèvres ne renfermant aucun monument du XIVe. siècle, M. de Caumont passe à la question suivante :

Quand a-t-on commencé à employer les ornements contournés qu'on nomme flamboyants ?

On n'en trouve en Poitou que des exemples peu marquants,

encore n'existent-ils que dans les travaux de réparation : à Gervezais, par exemple.

Les crochets ont été maigres et sans effet. L'art a été à cette époque, en Poitou, bien inférieur à ce qu'il était au nord de la Loire, ainsi que l'a remarqué M. de Caumont dans son Essai sur le synchronisme de l'architecture.

Quand a-t-on commencé à mettre des crédences dans les églises ?

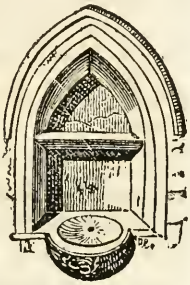

M. de Caumont explique le but de sa question : sur plus de 1,200 églises dans lesquelles il a remarqué des crédences ; pas une ne remontait au-delà du XIIIe. siècle ou de la fin du XIIe. : toutes étaient en ogive divisées sur la hauteur par une espèce de planchette en pierre.

Ainsi dans beaucoup d'églises byzantines les crédences n'ont été établies dans l'épaisseur des murs qu'au XIIIe. siècle.

Plusieurs membres citent un grand nombre d'églises byzantines où il s'en trouve, mais toujours du style ogival, ce qui confirme l'observation de M. de Caumont. Une niche située près de la porte de l'église de St.-Maixent, présente les caractères byzantins, mais il n'est pas sûr que ce fût une crédence. Les crédences étaient des piscines, elles servaient aussi peut-être à recueillir les vases et autres objets du culte.

Sur l'observation de M. de Caumont *qu'autrefois il n'y avait pas de sacristies*, et que toutes celles qu'on voit sont modernes, M. l'abbé Filleau fait remarquer qu'elles étaient inutiles parce qu'alors les prieurés ou monastères étaient toujours attenants aux églises, les ecclésiastiques sortaient tout

habillés de chez eux ; que l'usage était aussi que le prêtre qui devait célébrer la messe s'habillât à l'autel ou dans les chapelles collatérales. Les sacristies sont devenues nécessaires à mesure que le clergé s'est sécularisé.

A-t-on conservé des autels byzantins dans le pays ?

On n'en connaît pas ; mais M. de Caumont pense qu'il doit y en avoir de cachés sous des autels en bois. Dans le cours de ses voyages, il en a découvert ainsi dans des églises où personne ne se doutait qu'il en existât. Il invite à faire des recherches.

M. de La Fontenelle mentionne l'existence, à Faye-l'Abbesse, près Bressuire, d'un marbre oblong, ressemblant à une pierre consacrée.

M. Filleau dit que ce marbre est une relique précieuse qui a appartenu à St.-Hilaire; elle faisait sans doute partie de l'autel portatif qui lui servait lorsqu'il parcourait son diocèse ou pendant son exil en Phrygie. M. Georget, curé d'Airvault, ajoute que ce marbre est entouré d'un cercle en cuivre surmonté d'une poignée, et qu'il est l'objet de la vénération publique. Les gens infirmes y vont en pélerinage.

M. de La Fontenelle passant à Douai visita l'église St.-Denis, bâtie par Dagobert. Il trouva dans l'autel même la statue d'un saint couvert d'une mitre assez restreinte, il reconnut le patron du lieu, et demande par quel motif cette statue avait été ainsi placée.

M. Filleau répond que dans l'origine les autels n'étaient que des tombeaux qui renfermaient le plus souvent les dépouilles mortelles du saint auquel ils étaient voués. Quand on ne possédait qu'une parcelle des reliques, on pouvait au moins y joindre l'image du saint ; c'est ce qui explique ce qu'a vu M. de La Fontenelle.

M. l'abbé Georget cite à l'appui de cette opinion un autel,

à Bellefontaine, qui renferme le squelette entier de St.-Placide. M. Cardin ajoute que les Romains reprochaient aux premiers chrétiens de prier sur des tombeaux.

M. de La Fontenelle rappelle une chapelle singulière, à Oiron ; elle est dite des Maréchaux Ferrants. Construite par le chef de cette confrérie, Gouffier de Boisy, grand écuyer de France), elle est dédiée à St.-Eloi qui y est représenté ferrant le pied d'un cheval dont, selon la légende, il a coupé la jambe.

Vers 1600, dit M. de Caumont, on a détruit les anciens autels et établi les tabernacles : *existe-t-il quelques-uns des objets qui servaient avant cette époque à la conservation des hosties ?*

M. l'abbé Filleau fait observer que dans la primitive église, chaque fidèle communiant apportait le pain destiné à la consécration ; dès-lors il devait rester peu d'hosties dans l'église. Il n'a point vu les colombes employées à cet usage que M. de La Fontenelle et M. de Caumont ont remarquées ailleurs ; il ne connaît dans le département que la crosse de St.-Maixent qui servait à suspendre le vase contenant des hosties.

Les fonts baptismaux ont été partout reconstruits sur un modèle moderne et uniforme : existe-t-il dans le pays quelques débris d'anciens fonts ?

Les seuls restes que MM. Baugier et Segrestain aient découverts étaient jetés dans les cimetières ou servaient de bénitiers. C'étaient des cuves de granit, de forme cylindrique, dont quelques-unes étaient ciselées.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire,

Le Vte. DE LASTIC-St.-JAL.

Séance du soir, 22 *juin* 1840.

Présidence de M. de La Roulière.

A une heure la séance est ouverte sous la présidence de M. de La Roulière. M. Segrestain, architecte, remplit les fonctions de secrétaire.

M. Arnault lit un mémoire sur les tombelles reconnues à Bougon, arrondissement de Melle, explorées et ouvertes dernièrement par M. Baugier et lui.

M. Briquet lit un autre mémoire sur la statistique monumentale de Parthenay.

M. de La Fontenelle présente, au sujet de ce dernier mémoire, quelques observations dans le but de faire connaître ce qui a précédemment été fait tant par le département que par la commune en faveur de l'église de Parthenay-le-Vieux. Il conclut en demandant que la Société s'adresse à l'administration pour obtenir que cette église très-remarquable par son étendue, son ancienneté et ses formes, soit rendue au culte; ce lui paraît être le seul moyen d'assurer la conservation de cet édifice pour la restauration intégrale des convertures duquel des frais considérables ont été faits, qui est placé à deux mille mètres de toute autre église et autour duquel se groupe une population de 5 à 600 ames. La Société décide qu'une pétition à cet effet sera envoyée par elle à l'autorité administrative et charge M. de La Fontenelle de s'adresser directement en son nom à Mgr. l'évêque de Poitiers dans le même but.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la distribution des fonds dont la Société peut disposer pour aider à la conservation des monuments.

M. de Caumont rappelle que des demandes motivées ont

été adressées déjà de divers points de la France à la Société, par des rapports lus aux séances précédentes et fait sentir qu'il est par conséquent indispensable de circonscrire dans les plus étroites limites les demandes locales dont les organes doivent nécessairement se trouver plus nombreux dans l'assemblée.

M. Segrestain rend compte par un rapport verbal, de l'emploi fait sous sa direction de la somme déjà allouée il y a deux ans pour la conservation des magnifiques tombeaux d'Oiron, arrondissement de Bressuire, et entretient l'assemblée des autres édifices ou objets d'art du département qui lui paraissent susceptibles d'appeler l'attention et les secours de la Société; il exprime le vœu que ces secours soient portés surtout sur ceux de ces objets qui se trouvent dans des localités ou des circonstances à ne pouvoir obtenir facilement d'autres dotations. Sur ces observations ainsi que sur celles de quelques autres membres de l'assemblée, et après une discussion longue et animée. la Société arrête et motive ainsi qu'il suit les allocations suivantes:

A l'église de St.-Généroux, arrondissement de Parthenay. . . . . 100 f. 00 c.

Cette église qui, par le système de sa construction, paraît, avec une partie de celle de Tourtenay, arrondissement de Bressuire, être le seul reste d'architecture antérieur au Xe. siècle qui existe dans le département des Deux-Sèvres et assez loin aux environs, se recommande par sa haute antiquité; elle appartient à une commune, on ne peut plus pauvre, et réclame des réparations surtout dans la couverture du transept gauche.

A l'église Notre-Dame de la Coudre, dans la ville de Parthenay. 150 00

De cette église il ne reste que le rez-de-

chaussée du portail : mais cette relique, connue de la plupart des membres de l'assemblée et qui rappelle un souvenir historique intéressant, est surtout on ne peut plus précieuse sous le rapport de l'art, par les sculptures dont elle est ornée et par celles qui s'y rattachaient autrefois et qui sont éparses dans une maison voisine. Leur conservation offre donc un haut intérêt. Le mur de face qui les contient étant depuis longues années exposé à toutes les intempéries, et déjà fortement dégradé tant par les infiltrations des eaux que par les végétations parasites qui s'y sont implantées, il n'y a pas un instant à perdre pour les mettre à l'abri d'une destruction complète par l'arrachage des plantes, la réparation du couronnement du mur et la construction d'un toit au-dessus. Ces travaux ne peuvent être espérés des propriétaires actuels qui sont mineurs. La Société, en les faisant exécuter à ses frais, confie à M. Segrestain et aux autres membres de l'association qui se trouvent sur les lieux, le soin d'assurer par tous les moyens et toutes les influences qu'ils peuvent exercer ou faire exercer sur les propriétaires ou leur tuteur, la conservation de ces objets.

A l'église de Parthenay-le-Vieux. . . . 100 00

Cette église, dont il a été parlé ci dessus et qui offre un haut intérêt sous tous les rapports, n'étant pas consacrée au culte a été négligée, et depuis 15 ans sa toiture, alors refaite tout à neuf, n'a pas même été entretenue; l'allocation

est destinée à la réparation de cette toiture, mais plus spécialement à attirer l'attention de l'autorité locale en lui montrant l'intérêt qu'attachent à cet édifice tous les amis des arts.

Pour essai de moulage de sculptures d'ornement des églises de Notre-Dame de la Coudre et Parthenay-le-Vieux. 100 00

Ces deux édifices renferment, ainsi qu'on l'a dit, des objets on ne peut plus intéressants sous le rapport de l'histoire de la sculpture. La Société, désireuse de conserver et de multiplier ces objets, consacre cette allocation à un essai de moulage de quelques-uns des plus intéressants d'entre eux. Des épreuves aussi pures que possible devront être adressées au siège de la Société à Caen ; le produit de celles qui pourront ensuite être tirées à la demande des musées étrangers devra être employé à étendre de proche en proche le moulage à tous les autres objets de statuaire et d'ornementation qui paraîtront offrir quelqu'intérêt.

A l'église d'Oiron. 100 00

Cette église renferme, en objets d'art, des valeurs immenses dont la conservation se trouve ainsi confiée à une commune peu considérable et sans revenus, qui s'épuise à entretenir l'ossature de l'édifice, mais sans espoir d'y parvenir et encore moins d'améliorer. Parmi ces objets d'art quelques-uns ont été remis en place depuis un an, mais il en est beaucoup d'autres qui sont encore sans valeur appréciable faute de placement. Parmi ces derniers : le tom-

beau de l'amiral Bonnivet, les curieuses inscriptions funéraires de la famille Gouffier, qui a donné à la France plusieurs hommes utiles, une magnifique vasque en marbre blanc, dont le piédouche retrouvé par hasard ne sera donné par le propriétaire actuel que sous la condition de l'employer, etc. C'est surtout pour aider à la restauration et à la repose de ces objets que l'allocation est accordée.

Tumulus de Bougon. 100 00

Ce tumulus, maintenant ouvert, est exposé à la dégradation qu'y peuvent apporter de nombreux visiteurs. Le grand intérêt qu'il présente soit par sa haute antiquité, soit par sa construction, soit par les objets qu'il renfermait, et la disparition successive des monuments de cette espèce sur notre sol, font désirer que la conservation de celui-ci soit assurée par l'achat et la clôture du terrain; cette œuvre, à laquelle on se propose d'appeller aussi la Société des antiquaires de l'ouest, la Société française s'y associe par le don de la somme ci-dessus, qu'elle confie à la Société de statistique de Niort, à charge par elle de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le but indiqué soit rempli.

Eglise Notre-Dame de Poitiers (Vienne). . 50 00

Tout le monde connaît la haute valeur du portail de cette église. La restauration de cette grande page d'architecture romane, l'une des plus belles qui existe, doit être entreprise par souscription. La Société ne veut pas rester

étrangère à cette manifestation et désire se placer en tête de la liste de souscription.

Total des allocations pour le Poitou. 700 f. 00 c.

Divers autres monuments sont recommandés à la générosité de la Société qui, après discussion des titres de diverses natures présentés à l'appui des demandes, regrette d'être obligée de les rejeter faute de fonds ; cependant elle croit devoir recommander à M. le ministre de l'Intérieur, pour être classées par lui au nombre des églises monumentales et obtenir des secours, d'une part la tour et le portail nord de l'église Notre-Dame de Niort, et d'autre part les quatre églises d'Oiron, du château de Thouars, d'Airvault et de Celles, et décide que des pétitions spéciales seront adressées par elle à cet effet.

Plusieurs membres font mention de l'intérêt qu'offre l'ancienne église ruinée de St.-Marc-Lalande, près Champdeniers, dont le portail encore assez entier, offre des détails de sculpture très-précieux et émet le vœu que sa conservation soit assurée. La société engage ceux de ses membres qui appartiennent à la localité à prendre des renseignements sur les meilleurs moyens à employer pour cela et sur leur rapport il sera statué ultérieurement.

La Société renvoye au lendemain la discussion relative aux allocations demandées pour les autres départements.

A 4 heures et demie la séance est levée.

Le Secrétaire,

P.-J. SEGRESTAIN.

Séance générale administrative du 22 juin 1840.

Le conseil administratif s'est réuni le 22 juin à 8 heures du soir, pour examiner quelles seraient les promotions à faire parmi les inspecteurs de la Société. Après avoir pris connaissance de la correspondance et entendu un rapport verbal de M. de Caumont, il a arrêté :

1°. Que M. Pollet, inspecteur du département d'Ille-et-Villaine, serait, à la séance du 23, proclamé *inspecteur divisionnaire pour les cinq départements de la Bretagne ;*

2°. Que M. Dominique Branche de Paulhaguet, présenté par M. l'inspecteur divisionnaire Bouillet, serait, dans la même séance, proclamé *conservateur du département de la Haute-Loire*, en remplacement de Mgr. de Bonnald, archevêque de Lyon, lequel conservera le titre d'inspecteur de la Société ;

3°. Que la Société étant organisée dans les Deux-Sèvres et ayant, en vertu des votes de la séance précédente, divers travaux à y exécuter, il y a lieu de nommer quatre membres du conseil général administratif, pris parmi les membres de ce département ;

4°. Que MM. de La Roullière, président de la Société de Statistique, Segrestain, architecte, Beaugier et Arnauld, membres de la Société, seront présentés à l'assemblée du 23, pour être agréés membres du conseil général d'administration. Ils formeront, sous la présidence de l'inspecteur, le comité chargé de résoudre les difficultés que peut faire naître l'exécution des mesures réclamées par la Société.

Sur la proposition de M. Bouillet, M. Léger Tailhardat, architecte à Montluçon (Allier), est nommé membre de la Société.

Le conseil, considérant que M. Castaigne d'Angoulême a cessé de correspondre avec la compagnie, pense qu'il conviendra de le remplacer dans les fonctions d'inspecteur du département de la Charente : M. de La Fontenelle est prié de prendre des renseignements sur les personnes qui pourraient être proposées pour cet emploi.

A partir de ce jour, le département de la Charente fera partie de la division de Poitiers et sera détaché de la division de Bordeaux.

La mort de M. Duvivier a laissé vacante la place de conservateur des monuments des Ardennes. M. Buvignier de Verdun sera prié de donner des renseignements sur les personnes qui pourraient être promues, dans ce département, aux fonctions d'inspecteur.

La Société a peu de rapports avec Bordeaux. Il serait à désirer qu'elle comptât dans cette ville un plus grand nombre de membres.

Séance du 23 juin.

Présidence de M. de La Roulière.

Le bureau et les membres présents sont les mêmes que les jours précédents.

La séance est ouverte à 8 heures du matin. M. Avril de La Vergnée remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont donne communication du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 22 au soir, où ont été nommés plusieurs inspecteurs et MM. de La Roulière, Segrestain, Beaugier et Charles Arnaud, comme membres du conseil.

M. de Caumont reprend la suite de son enquête archéologique et présente les questions relatives aux objets d'orfévrerie ancienne : il demande si on en connaît dans le département.

M Segrestain signale une crosse romane en cuivre émaillé qui appartient à l'église de Tourtenay. Cette crosse porte deux médaillons placés chacun d'un côté : dans l'un est l'image de la Vierge et dans l'autre celle du Christ. M. de La Fontenelle possède une croix archiépiscopale en cuivre émaillé trouvée au cimetière de la Chapelle Thirenil. M. l'abbé Filleau a vu à Secondigné, près Chisé, une croix de bois, plaquée d'argent émaillé. M. de La Fontenelle a vu aussi un ostensoir curieux à . . . , et à Aizenai, un calice fait de plusieurs métaux mélangés. Ce calice a depuis été vendu par le curé. Plusieurs membres expriment le regret que des ventes de ce genre aient été faites soit par MM. les curés, soit par les fabriques des églises. MM. les abbés Filleau et Maupiou signalent un calice très-ancien, appartenant à M. de Beauregard, évêque d'Orléans. Les quatre évangélistes sont représentés sur le pied de ce calice. M. de Caumont ne peut classer tous ces objets ne les ayant point vus.

M. de La Fontenelle fait observer qu'on voit peu de calices anciens parce qu'au XIIIe. siècle ils étaient encore presque tous en étain. Beaucoup d'églises, riches d'ailleurs, n'en avaient qu'un.

M. de Caumont désirerait qu'on fît partout l'inventaire des églises, surtout de ce qui a été détruit par les protestants. Il observe aussi que l'époque de la renaissance a fait détruire beaucoup de ces objets par le désir qu'on avait de leur donner une forme qui fût dans le goût du moment. M. de La Fontenelle signale à Parthenay, des ornements donnés par le connétable de Richemond.

Tombeaux. M. de Caumont, passant à l'examen des tombeaux, demande quelle était la disposition de ceux trouvés dans le pays et comment étaient les plus anciens à l'intérieur et à l'extérieur. M. Bangier en a vu beaucoup à Brioux ; ils étaient en pierre

calcaire et la place de la tête y était marquée. D'autres, à Mailleezais, étaient en maçonnerie. M. de Caumont fait observer que les plus anciens tombeaux étaient quelquefois en maçonnerie. M. de La Fontenelle ajoute que, dans les plus anciens, la place de la tête n'était point marquée. Souvent ils n'offraient qu'une espèce d'auge recouverte d'une pierre plate : souvent encore ces tombeaux n'étaient pas faits en pierres du pays. M. de La Fontenelle en a vu de différentes espèces de pierres, et quelques-uns construits en brique dans le département de la Vendée. Le même membre signale grand nombre de tombeaux en pierre coquillière, présumée venir des carrières de Doué, qu'il a vus à Vaulleyon, à St.-Clémentin, à Cerisay et dans d'autres lieux. Il paraît qu'on attachait beaucoup de prix à ces sortes de pierres : on les faisait venir de très-loin. M. de La Roulière a vu aussi, aux Herbiers, plusieurs tombeaux de cette espèce. M. Segrestain en signale à Marne, près St.-Jouin ; il en existe une grande quantité à Rom et à Oisenay.

Les cimetières étaient peu nombreux autrefois : on y apportait les corps quelquefois de 5 à 6 lieues. M. de Caumont fait observer qu'on préférait la pierre légère probablement à cause de la facilité avec laquelle elle pouvait se tailler et de sa légèreté, quand on n'en avait pas dans le pays, on en faisait venir : si on ne pouvait pas s'en procurer, on construisait des tombeaux avec des pierres plates, jointes au moyen de ciment. Dans les tombeaux romains des premiers siècles de notre ère, notamment à Arles, M. de Caumont a vu la cavité égale des pieds à la tête. Le rétrécissement vers les pieds n'a eu lieu qu'à l'époque mérovingienne et toujours la partie rétrécie est plus basse que la partie supérieure. Dans des tombeaux mérovingiens, M. de Caumont a trouvé des sabres et quelquefois de petits poignards, de plus des francisques dans un cimetière de cette époque. L'épée des guerriers était placée à leur droite et le poignard au côté

gauche. Les larges boucles qu'on trouve dans ces tombes proviennent du ceinturon des sabres. C'est à l'époque carlovingienne qu'on se servit de l'épée longue à deux tranchants.

M. de La Fontenelle fait observer que dans les tombeaux en pierre coquillière qu'il a signalés, on n'a nulle part trouvé d'armes : les tombes en pierres coquillières rencontrées en grand nombre dans des pays granitiques, étaient rétrécies vers les pieds. M. Chevreaux cite un tombeau romain qui était arrondi aux deux bouts.

M. de Caumont dit qu'au moyen âge on a déposé dans les tombes deux petits pots, dont l'un contenait du charbon et de l'encens et l'autre de l'eau bénite, cet usage existait au XIIe. siècle. Ce charbon était enflammé quand on le plaçait dans les tombes : il était destiné à brûler l'encens pour détourner les enchantements et chasser les malins esprits. Quelquefois on faisait des trous sur la panse des vases pour empêcher le feu de s'éteindre.

M. de Caumont parle ensuite des cénotaphes ou monuments élevés dans des églises aux XIe., XIIe. et XIIIe. siècles, et résume ce qu'il en a dit dans le 6e. volume de son Cours d'Antiquités.

On signale des tombeaux des XIe. et XIIe. siècles situés à St.-Maixent, à Airvaut ; celui de St.-Junien, à Nouaillé. M. Segrestain en a dessiné un à Javersais. Il a vu à Chef-Boutonne une pierre tumulaire, gravée en creux, portant une figure, des armoiries, des moulures en style ogival du XIIIe. siècle et le millésime MCXI, pour date de la mort du personnage qu'elle recouvrait. M. de Caumont pense que ce monument n'est que le remplaçant d'un autre plus ancien.

M. Charles Arnaud cite le tombeau de Godram, à Maillezais, tombeau du XIe. siècle, composé de plusieurs pierres assemblées. Au XIIIe. siècle, on voit généralement des statues en demi-relief sur les tombeaux. M. Baugier parle d'un tom-

beau trouvé à Maillezais, qu'il croit antérieur à celui de Godram et sur lequel on voit en demi-relief un guerrier couvert d'une cotte de maille. M. de La Fontenelle a vu un tombeau orné de peintures. Il cite encore celui de Béatrix de Machecoulé, à l'abbaye des Fontenelles, près Bourbon.

M. de Caumont demande s'il existe des cimetières entourés de galeries comme les cloîtres et cite quelques cimetières de cette espèce en France : on répond qu'il n'y en a point en Poitou.

M. de Caumont parle ensuite des lanternes de morts ou colonnes creuses des cimetières qu'il a le premier signalées en France et présente le dessin de celle d'Antigny, département de la Vienne : on indique à ce sujet la colonne creuse du cimetière d'Aiffres.

Vitraux. On cite ceux de Notre-Dame de Niort et de l'église d'Oiron. Il y en avait autrefois de fort beaux à Bressuire, mais la révolution les a détruits.

M. de Caumont dit qu'en plusieurs diocèses, MM. les curés, après avoir dressé un précis historique de leurs paroisses tiennent un journal des faits intéressants qui peuvent s'y passer. M. de La Fontenelle est chargé de prier Mgr. l'évêque de Poitiers de demander le même travail aux curés de son diocèse. M. de La Fontenelle signale un beau mémoire de M. l'abbé Cousseau sur la liturgie du même diocèse.

M. de Caumont fait une enquête sur les restaurations mal entendues faites de nos jours : plusieurs églises du département ont eu à les subir, notamment celles de Bressuire, de St.-Maixent, de St.-Pierre de Poitiers, où l'on a transformé par le badigeon un autel de marbre noir en imitation de pierres blanches.

M. de Caumont demande quelles églises avaient été peintes autrefois et si on pourrait reproduire cette peinture. M.

Baugier répond à la première partie de la question et dit que le portail de Maillezais avait été peint en rouge, bleu et or.

Le Secrétaire,

A. AVRIL DE LA VERGNÉE.

Seconde séance du 23 juin 1840.

Présidence de M. CARDIN, inspecteur des monuments historiques du département de la Vienne.

A une heure, la Société rentre en séance. Sur l'invitation de M. de Caumont, M. Cardin occupe le fauteuil de la présidence. M. Ch. Lafosse remplit les fonctions de secrétaire.

M. Gaugain, trésorier de la Société française, donne lecture de deux lettres. Dans l'une, M. de Cayrol donne des renseignements sur l'état de quelques monuments du département de l'Oise, et en particulier de la ville de Compiègne. Il appelle spécialement l'intérêt de la Société sur l'église des Minimes de Compiègne; cette lettre est ainsi conçue :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Des occupations de différents genres et des études qui se rapportent directement aux travaux de la Société française, conservatrice des monuments, ne nous permettent pas de quitter en ce moment l'arrondissement de Compiègne pour entreprendre le voyage de Niort, et cependant nous aurions en plusieurs propositions à vous faire au sujet des édifices de Compiègne et de ses environs, qui réclament la sollicitude de

la Société et sa puissante intervention auprès des ministres chargés de l'administration de l'état, afin de les déterminer à faire cesser la mutilation des monuments que l'incurie des autorités locales laisse opérer chaque jour, soit par des réparations mal entendues, soit par des démolitions dont l'utilité publique est le prétexte, quoiqu'elle ne s'y trouve presque jamais véritablement intéressée.

Nous vous citerons, à cet égard, pour exemple, Monsieur le directeur, l'église des ci-devant Minimes à Compiègne; divisée entre trois propriétaires, l'Etat et deux particuliers; l'un de ces derniers a déjà détruit, pour augmenter son jardin, le bas côté sud qui lui appartient, et l'Etat est sur le point de déférer à une demande formée par le conseil municipal, en cédant une portion de la partie nord-est de ce vieux monument, pour ouvrir une petite rue complètement inutile.

Des réclamations viennent de partir de différents côtés pour que l'Etat, en n'accédant pas à la demande du conseil municipal, s'oppose à la mutilation complète de cette église, la plus ancienne de toutes celles de la ville, puisque sa construction remonte au XIIe. siècle, et qu'elle offre dans ses détails des formes architectoniques qui n'ont jamais été observées au nord de la France, et qui nous autorisent en conséquence à croire qu'un artiste du midi de l'Europe est venu unir ici *les souvenirs de la vieille Rome à l'art naissant des nations barbares*, comme vient de le mander avec tant de verve et de vérité au ministre de l'Intérieur M. l'inspecteur des monuments historiques du département de l'Oise.

En effet, M. le directeur, notre curieux édifice vous offrirait, si vous le visitiez, des voûtes à vives arêtes et sans ornements dans les bas-côtés, et vous verriez les retombées des voûtes intérieures reposer sur des consoles entièrement romaines par leurs formes et leurs moulures, détails archi-

tectoniques qui sont complètement étrangers à la période romane et à celle de transition.

Nous ajouterons à ces faits, qui font en quelque sorte un monument à part de l'ancienne église des Minimes, que le tympan du portail offre, dans un médaillon de forme elliptique, un bas-relief mutilé, représentant le Christ avec les quatre attributs des évangélistes; or, ce même bas-relief existe absolument semblable au portail de l'église de Saint-Trophyme d'Arles, d'après l'observation de M. Woillez, correspondant du ministère de l'instruction publique, qui prépare en ce moment un travail plein d'intérêt sur notre vieille église des Minimes, d'après le plan de celui qu'il a exécuté pour la cathédrale de Beauvais, et qui l'a fait connaître au monde savant pour un archéologue fort distingué.

La toiture de notre monument a nécessairement beaucoup souffert par suite des injures du temps et de la division du bâtiment entre trois propriétaires; cette toiture demanderait donc d'urgentes réparations, surtout pour assurer la conservation du chœur et de la nef, et si la Société pouvait, à cet égard, nous accorder quelques fonds, la part directe qu'elle prendrait ainsi à l'entretien de ce vieil édifice serait une base sur laquelle nous pourrions alors nous appuyer pour solliciter avec plus d'instance que jamais :

1°. Le classement de l'église des Minimes au nombre des édifices dont la conservation importe à l'étude de l'art.

2°. La cession à la ville de Compiègne par l'Etat de la portion de l'église qui lui appartient, sous la condition expresse que le projet de rue serait abandonné, et que la ville se rendrait adjudicataire de la portion que le troisième propriétaire consent à céder pour cinq mille et quelques cents francs, de manière à ce qu'il soit possible de tirer ensuite parti de ce monument, en l'affectant à la formation d'un musée ou à tout autre établissement d'utilité publique.

L'allocation que nous avons l'honneur de demander à la Société, Monsieur le directeur, aurait donc, vous le voyez, n'importe sa quotité, une double utilité, dans le cas où nos premières démarches n'obtiendraient pas le succès que nous en attendons, puisqu'elle nous permettrait de les renouveler avec plus d'instance.

Nous terminons cette lettre, Monsieur le directeur, en rappelant à votre mémoire que les monuments élevés à Compiègne et dans les environs, tels que les cathédrales de Noyon et de Senlis, les églises de Morienval, de St.-Jean, de St--Martin-au-Bois, de Tracy-le-Val et des Minimes de Compiègne, les châteaux de Coucy et de Pierrefonds, les hôtels-de-ville de Noyon et de Compiègne, ainsi qu'un grand nombre d'autres édifices intéressants sous divers rapports, et qu'il serait trop long de mentionner ici, nous donnent en quelque sorte le droit d'émettre le vœu de vous voir choisir, une autre année, la ville de Compiègne pour la réunion de la Société, si éminemment Française, que vous avez eu la gloire de créer, et à laquelle notre patrie devra l'exhumation de ses vieux monuments et la conservation de ceux qui, sans son utile intervention, auraient été atteints par la sape de la bande noire ou le badigeon vandale.

La seconde lettre est de M. Calvet, inspecteur du département du Lot. Il rend compte de son administration dans le département du Lot, et du concours plein de bonté qui lui a été prêté par M. Boby-La Chapelle, préfet du Lot : cet honorable administrateur sait apprécier l'intérêt des monuments et seconder de tout son pouvoir les efforts de ceux qui se vouent à leur conservation. La Société française se trouve heureuse de consigner dans le procès-verbal l'expression de sa gratitude envers M. Boby-La Chapelle; elle arrête qu'une lettre de remerciment lui sera adressée par le bureau.

DIVISION DE MONTAUBAN.

Un rapport de M. le baron de Crazannes est ensuite entendu :

M. le baron de Crazannes avait réclamé, pour les monuments de sa division, des secours au ministère de l'intérieur, il annonce avec joie que toutes ses demandes ont été accueillies par M. de Rémusat, et énumère les allocations qui lui ont été accordées sur l'exercice courant.

Le clocher de Caussade (Tarn-et-Garonne), a reçu 1,000 f. (1); le cloître de Moissac 10,000 fr. (2); les églises de Layrac (3) et de Mezin (Lot-et-Garonne), chacune 1,000; et l'église de Souillac 3,000 fr. (4).

M. Questel, architecte (de Paris), a reçu la mission d'aller préparer les projets de restauration de cette dernière église et du cloître de Moissac (5).

(1) Sur l'exercice précédent (1839), le clocher de Caussade avait déjà reçu une première somme de 1,000 fr. employée à un commencement de restauration de ce monument remarquable de la seconde moitié du XIIe. siècle.

(2) Le cloître de Moissac a déjà reçu du ministre, sur l'exercice 1838, 3,000 f. sur la proposition de M. de Crazannes; il a été classé au premier rang des monuments historiques du Tarn-et-Garonne : il est du commencement du XIIe. siècle.

(3) La belle église de l'abbaye des Bénédictins de Layrac, aujourd'hui paroissiale, remarquable surtout par son dôme et son maître-autel, ouvrages modernes l'un et l'autre.

(4) L'église de Souillac est particulièrement remarquable par sa coupole, travail d'architecture byzantine.

(5) M. Questel est en ce moment à Moissac occupé à remplir la mission qu'il a reçue.

A Dives (Calvados) des réparations assez importantes sont nécessaires. Une somme de 100 fr. est allouée pour établir le devis des travaux à faire.

On avait fait à l'église de Langrune (Calvados) des travaux de mauvais goût : les fenêtres surtout avaient été refaites dans un style complètement étranger à leur état primitif. Le curé désire rétablir plusieurs de ces fenêtres à ses frais. La Société croit devoir accorder 100 fr. à cette église.

La Société prendra part à une souscription ouverte pour la réparation de la toiture de l'église de Périers (Calvados). La souscription sera de 25 fr.

Douvres (Calvados) avait adressé une demande qui est renvoyée au Conseil permanent d'administration.

Total des allocations faites le 22 et le 23 juin (1) : **1,675** f.

M. de La Fontenelle, conjointement avec M. Cardin, recommande de nouveau à la Société les monuments de la Vendée, et demande qu'elle affecte quelques fonds à répartir dans ce département. M. de Caumont, tout en reconnaissant ce que renferme d'intéressant cette contrée, répond que la Société ne peut accorder d'argent qu'aux départements où elle compte des membres. Or, la Vendée n'en a pas fourni encore. Sur cette observation, il n'est pas donné de suite à la demande de M. de La Fontenelle.

M. de La Fontenelle donne lecture de la pétition qu'il s'est chargé de rédiger pour être envoyée au ministre de l'Intérieur, relativement à l'église de Parthenay-le-Vieux. Cette pétition ainsi conçue :

(1) 500 fr. seront employés dans les séances qui s'ouvriront à Besançon, en septembre, conformément à la décision prise par le conseil, dans la séance du 15 février 1840.

Monsieur le Ministre,

L'église de Parthenay-le-Vieux, située à environ trois kilomètres de la ville de Parthenay, est un monument expiatoire construit vers l'an 1050. Un seigneur de Parthenay et de la Gatine du Poitou, allant chasser au faucon, écrasa en ce lieu sous les pieds de son cheval la tête d'un jeune enfant qui ne s'était pas assez promptement éloigné de la route suivie par le noble chevalier. Celui-ci repentant de s'être ainsi, par sa marche trop rapide, rendu coupable d'un meurtre involontaire, fit vœu de bâtir une église pour rappeler un souvenir néfaste, et au portail de l'édifice la cause de la fondation est représentée avec une grande vérité.

L'église de Parthenay-le-Vieux allait, par suite de la révolution de 1789 et de la guerre de la Vendée, arriver à un état complet de destruction par le défaut de toiture, lorsque l'importance de cet édifice fixa l'attention. Sous la restauration, le Conseil général des Deux-Sèvres et le Conseil municipal de la ville de Parthenay, votèrent des fonds pour sa conservation; et, avec ces ressources, la charpente et la couverture de l'édifice furent refaites à neuf par les soins de M. Segrestain, architecte du département.

Cette église remise ainsi dans un état satisfaisant, quelques habitants de la localité y firent placer un autel et on y célébra parfois l'office divin. Mais Parthenay-le-Vieux est dans la circonscription de la commune de Parthenay et de la paroisse de St.-Laurent de cette ville et la fabrique de St.-Laurent demanda, conformément à la législation actuelle qui met à la disposition des fabriques les anciens édifices religieux placés dans l'étendue des paroisses, à être envoyée en possession de l'église dont il s'agit et l'administration dut céder à cette demande. Alors l'office divin cessa entièrement à Parthenay-

Dans le même rapport, M. le baron de Crazannes informe la Société de la découverte récente faite aux environs de St.-Antonin, dans le département de Tarn-et-Garonne, d'une monnaie royale de la première race, encore inconnue aux numismates et entièrement inédite. C'est un tiers de sol d'or mérovingien, présentant le buste de Charibert ou Cheribert II, roi d'Aquitaine au VIIe. siècle, profil tourné à droite, avec la légende + CARIBERTVS REX au revers; un calice ou une coupe dans le champ, avec la légende + LEVGOSIS (ou LEVGOSVS), MONETA : (*monetarius*). Le nom de ce monétaire était également inconnu. L'unique officier des monnaies de ce prince dont on eût encore remarqué la signature sur les monnaies, était MAXIMINVS.

Ce *triens* est destiné à augmenter le nombre de ceux où le nom du monarque est placé à côté de son effigie : presque toujours celui du monétaire figure seul avec la désignation du lieu où la pièce a été frappée.

M. Briquet lit une lettre de M. Maurice-Ardant, inspecteur de la Haute-Vienne. Il exprime son regret de n'avoir pu être présent aux séances tenues à Niort, et annonce que l'église de Limoges a obtenu des fonds du gouvernement.

M. Georget, curé d'Airvault, qui jusqu'ici a assisté à toutes les séances, sollicite par une lettre le concours et l'appui de la Société française pour recommander à l'attention du gouvernement l'église d'Airvault afin d'obtenir des fonds. Il indique comme nécessaire une somme de 12,000 à 15,000 f. Les travaux, pour être faits utilement, doivent être précédés d'un plan de restauration et d'un devis. Ces opérations qui ne peuvent se faire que par l'intermédiaire de l'administration, sont recommandées à M. Segrestain, architecte du département.

Hier pareille demande avait été faite verbalement par M.

Filleau, curé de Notre-Dame de Niort. M. de Caumont l'avait invité à rédiger une pétition, qui serait signée par lui et par les membres de la Société. M. Segrestain avait également fait observer que les quatre églises, pour lesquelles le Conseil général du département avait déjà accordé quelques fonds, c'est-à-dire, la St.-Chapelle de Thouars et les importantes églises de Celles, d'Oiron et d'Airvault étaient une charge beaucoup trop onéreuse pour de petites communes, et méritaient que le gouvernement leur vînt en aide en les classant parmi les monuments à conserver. Il avait été chargé de rédiger une pétition dans ce but.

Allocations.

On passe au vote sur les différentes demandes de fonds, qui ont été faites.

Un crédit de 200 fr. est alloué pour la division de l'Auvergne.

150 fr. sont votés pour la division de la Bretagne.

200 fr. sont également mis à la disposition des membres de la division du Mans, qui se réuniront pour délibérer sur l'emploi de la somme.

La division de Tours a demandé 300 fr. La Société accorde pour cette année une somme de 100 f. qui doit être employée à la continuation des travaux entrepris à l'église St.-Catherine de-Fierbois. Ce nom rappelle un des grands souvenirs de notre histoire nationale. C'est à Fierbois que Jeanne d'Arc, la noble fille, vint s'armer de ce glaive qu'elle rendit si pesant aux Anglais.

On fait droit à la demande de M. de Cayrol, relativement à l'église des Minimes de Compiègne. — 100 fr. sont mis à la disposition de cet honorable membre de la Société française.

le-Vieux, l'autel placé dans l'église fut enlevé et cette même église fut louée par la fabrique de St.-Laurent pour servir de grenier à fourrages. Mais la fabrique qui tirait un revenu de cette construction devait obliger son locataire à l'entretien de la couverture ou s'en charger elle-même, sous peine de voir la restauration opérée devenir tout-à-fait sans résultat. Cependant il n'en fut pas ainsi et pas une seule journée d'ouvrier ne fut employée ; pas une seule tuile ne fut mise à la couverture du monument d'expiation du baron de Parthenay, monument menacé de nouveau par suite de cette incurie, d'une prochaine destruction.

L'église de Parthenay-le-Vieux, Monsieur le ministre, mérite d'être conservée sous des rapports différents. D'abord cette construction est très-vaste et excessivement curieuse, et c'est véritablement un monument d'art ; ensuite, la population agglomérée dans cette localité s'élevant à 5 ou 600 ames, celle qui est disséminée aux environs étant trop éloignée de la paroisse de St.-Laurent de Parthenay demande l'érection en succursale de l'église sur laquelle nous appelons votre attention. Dans la ville de Parthenay on sent cette nécessité et Mgr. l'évêque de Poitiers désire aussi que l'on arrive à ce résultat. Dans une telle position, la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques réunie en Congrès, croit devoir mettre sous vos yeux cet exposé des faits et de ses vœux ; elle les appuie d'un vote de 100 fr., somme faible et néanmoins proportionnée à ses ressources pécuniaires et destinée avec le concours et les ressources de la fabrique de St.-Laurent de Parthenay, à faire faire les réparations les plus urgentes à la couverture de l'église de Parthenay-le-Vieux.

Ce sera à vous, Monsieur le ministre, à prendre les autres mesures nécessaires pour assurer la conservation d'un monument curieux sous le rapport de l'art, et d'une utilité évidente

pour assurer à la population locale l'exercice de la religion de ses pères.

M. de La Fontenelle fait ensuite un rapport sur l'ensemble des monuments de sa division.

M. de Caumont invite, au nom de la Société, M. Chavonet, architecte, que ses occupations appellent fréquemment dans le département de la Vendée, à s'occuper des monuments de cette contrée, et à tenir la Société au courant de leur état et de leurs besoins.

M. de Caumont prend la parole pour soumettre une proposition dont la portée est appréciée par tous. Il exprime le vœu que le Poitou adopte un usage établi déjà par lui en Normandie. C'est d'élever des bornes dans les lieux célèbres par quelques grands faits historiques, par quelques grandes batailles. Ce serait en effet mettre sous les yeux du peuple les glorieux souvenirs de la patrie, ce serait, en un mot, populariser l'histoire du pays. Ces monuments doivent être simples; la forme des bornes milliaires des Romains paraît fort convenable, et pour tout ornement elles ne doivent porter qu'une inscription, rappelant le fait qui motive leur érection.

A cette utile proposition M. de La Fontenelle fait une observation. Assurément, dit-il, le sol de notre pays a plus d'une fois servi de champ de bataille, et plus d'une célèbre victoire y a été remportée. Mais parmi ces grands souvenirs, il en est de tristes; car souvent dans ces combats le sang français était répandu par des mains françaises. Le fléau des guerres civiles et de religion a long-temps ensanglanté la terre du Poitou. Ainsi à Chef-Boutonne et à Montcontour, des Français furent vaincus par des Français. Voilà des souvenirs malheureux qu'il faut écarter.

Mais qu'à Chizé une borne soit établie; car là elle dira que les Anglais furent battus par Du Guesclin.

La Société adopte la proposition de M. de Caumont avec la modification indiquée par M. de La Fontenelle.

SUITE DE L'ENQUÊTE.

M. de Caumont poursuit l'enquête archéologique. Il demande si l'on connaît dans le pays de curieuses sculptures en bois, des tableaux anciens, etc. Il est répondu que dans l'église de St.-Maixent il existe une boiserie aussi remarquable par son étendue que par la perfection du travail. M. Briquet cite la chaire de Ste.-Croix de Parthenay. MM. Baugier et Charles Lafosse ont vu dans l'église de St.-Jouin un magnifique pupitre de chœur. Sa partie inférieure est formée par un groupe de trois enfants. Ils soutiennent une corbeille d'où s'élance une haute colonne de feuilles et de fruits.

Quant aux tableaux, ils sont assez rares dans le pays. Il a déjà été question de ceux que renferme l'église d'Oiron ; on en fait de nouveau mention. M. de La Fontenelle, qui les a vus avec M. Vitet, alors inspecteur-général des beaux-arts, dit que ce dernier les a jugés d'un grand mérite. Ils sont tous des écoles d'Italie, et avaient été rapportés de cette contrée par les Gouffiers.

MM. Baugier et Arnault disent qu'à l'abbaye de St.-Jouin il exista une école de peinture. Les églises de Notre-Dame et de St.-André de Niort possèdent quelques œuvres de cette école.

Architecture civile. M. de Caumont adresse des questions sur les monuments civils de diverses époques. On n'en connaît point de l'ère byzantine, ni du XIIIe. siècle. M. Baugier fait observer qu'à Parthenay, il existe un grand nombre de maisons du XVe. siècle, construites en bois et en brique, qui portent de jolies sculptures d'ornement. M. Arnault a fait les mêmes obser-

vations à Bagneaux, près de Lamotte. M. de Lastic a vu dans une maison de la rue des Halles à Niort de fort beaux vitraux.

L'époque de la renaissance a laissé à Niort plusieurs restes, mais que leur peu d'étendue rend d'un intérêt assez médiocre. Le seul monument important de ce temps, est l'ancienne maison de ville. Il a été apprécié dans la promenade archéologique du 21 au soir.

Architecture militaire. On passe à l'architecture militaire. Le pays est riche en châteaux et en vieilles forteresses. M. de La Fontenelle cite dans la Vendée le château de Talmont. Il regarde que c'est le plus ancien du Poitou. Il en fait remonter l'origine jusqu'à Charles-le-Chauve, qui l'aurait bâti. Cependant M. Baugier fait observer que la forme des fenêtres semblerait détruire cette opinion; car elles sont toutes ogivales. On répond que, sans doute, il aura subi de grandes modifications, qui l'auront ainsi dénaturé.

On peut citer dans le département de la Vienne le château de Loudun, construit par Foulques Nerra. M. de Caumont présente un dessin de cette tour, elle est carrée, forme que l'on retrouve dans le château de Montcontour. M. Baugier fait observer à cette occasion que dans les Deux-Sèvres cette forteresse est peut être l'unique exemple de cette forme. Généralement toutes les tours y sont rondes. Montcontour, dit M. de La Fontenelle, est une des plus anciennes forteresses du pays et tout-à-fait militaire. C'est donc un des plus précieux monuments militaires que nous aient laissés les siècles précédents.

Une imposante ruine existe à une lieue de Niort. Six énormes tours s'élèvent sur les bords de la Sèvre. C'est le château Salbar; c'est un des vieux représentants de cette puissante féodalité, si souvent guerroyante. MM. Baugier et Arnault disent qu'on ne possède que fort peu de renseigne-

ments sur ce monument et que le seul souvenir historique qu'il présente, c'est le séjour que le duc de Bretagne, Jean-le-Bon, y fit comme prisonnier. Selon M. Baugier, la forme des fenêtres y est remarquable : elles sont, pour ainsi dire, divisées en croix et évasées, probablement pour faciliter l'émission des projectiles.

Le château de Niort est du XIIe. Dans la promenade archéologique, M. de Caumont a reconnu que certaines parties avaient été reconstruites.

On cite les forteresses de Bressuire et de Parthenay. Celle-ci presqu'entièrement disparue ne présente plus que les restes de trois tours. Comme au château Salbar, il y avait à Parthenay six tours. M. Baugier en fait remarquer la disposition. Ces six tours étaient rangées sur deux lignes, de manière à former un parallélogramme, et des murs avec galeries pratiquées à l'intérieur les réunissaient entr'elles. Le château de Savarzay offre le même plan.

Du commencement du XVe. siècle on trouve la tour de Joué, indiquée par M. Avril. — Puis le même siècle nous a laissé la tour de Melziard, bâtie sous Charles VII ; mais surtout le beau château de Cherveux, dont l'état de conservation est fort remarquable.

A St.-Loup, près du palais bâti par Mazarin, s'élève une vieille tour, sa partie supérieure présente une particularité dont M. Baugier fait part à la Société. Les pierres sont en relief assez prononcé. M. de Caumont répond que ce système d'appareil ne remonte pas très-haut, qu'il date seulement de François Ier.

Il est encore fait mention du château de Lamotte, du XVIIe. siècle.

M. Baugier indique comme fort curieuse la tour tenant à l'église de St.-Jouin, et qui semble en faire partie.

Y a-t il dans le pays des mottes féodales, servant autrefois de bases à des forteresses ? Trois mottes sont signalées par M. Segrestain, la motte de Beaumont, commune de Closais, celle du bois de Totes, commune de ce nom, à 1000^{m}.00 de la première ; enfin celle de Cirrère, commune de ce nom, à 4000^{m}.00 des autres ; toutes trois sont très-remarquables par leur grand volume et quelques circonstances particulières, la première, notamment, par les restes du chemin et du pont-levis qui y conduisaient.

On signale encore la motte de Méré entourée d'un fossé plein d'eau, et la motte Tuffaut, près Chef-Boutonne, où les traces de fossé sont très-apparentes. On cite la motte de Chef-Boutonne, celle qui se trouve sur la route d'Airvault à St.-Jouin, et surtout la motte de Cermont. M. de Caumont demande si elles présentent entre elles un système de fortification, et si l'on pouvait des unes aux autres communiquer par des signes. Nulle observation n'a été faite à cet égard.

On connaît dans la province quelques églises fortifiées ; mais on ne rencontre point dans l'intérieur des villes des maisons fortifiées, ayant eu leurs herses et leur système de défense. M. de Caumont dit que ces sortes de maisons se voient parfois en Auvergne.

M. de Caumont termine la série de ses questions par cette dernière toute dictée par cet esprit de conservation qui dirige la Société française.

Ces monuments sont-ils menacés d'une ruine prochaine, soit par l'effet du temps, soit par d'autres motifs ? On répond que parmi ces châteaux, les uns sont encore habités et entretenus par leurs propriétaires, et que les autres sont en état de ruine et sont irréparables. On excepte cependant le château de la Motte St.-Heraye, qui renferme tant d'objets d'art précieux dont l'existence est compromise par le mauvais état des ferme-

tures et des couvertures, que le domaine n'entretient pas. Les membres du Conseil d'administration de la Société sont chargés de rédiger et de présenter, au nom de la Société, une pétition à cet effet au ministre compétent.

Ici se termine l'enquête archéologique. M. de Caumont s'adresse à la Société tout entière, et demande qu'elle lui indique les lieux voisins de Niort, où pourraient avoir lieu des réunions archéologiques, afin d'y procéder à une nouvelle enquête. On nomme Angoulême, la Vendée, Limoges et Saintes, comme points intéressants à explorer. M. de Caumont répond que la Charente et la Vendée ont jusqu'ici trop peu répondu à l'impulsion que d'autres départements ont acceptée avec empressement. Ils ne peuvent donc dans ce moment attirer l'attention de la Société française. Mais il fait espérer que dans peu Saintes pourra être le point où se réunira la Société pour ses séances générales.

Demain on fera une excursion pour visiter les églises de Celles et de Melle.

Jeudi aura lieu, à 8 heures du matin, une dernière séance pour la lecture des procès-verbaux dont la rédaction n'a pas encore été adoptée.

M. de Caumont annonce qu'à cette séance il aura à faire une communication de la part de M. l'abbé Aubert, de Poitiers.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Le Secrétaire,

CH. LAFOSSE.

EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES.

Pendant la session ; les membres de la Société française ont fait deux promenades archéologiques ; l'une à Niort pour visiter les monuments de la ville ; l'autre à Celles et à Melle, département des Deux-Sèvres.

Promenade du 21 juin.

La visite des monuments de Niort a eu lieu le 21 juin de 6 heures et demie du soir à 9. M. Briquet a pris d'abord la parole et présenté dans un résumé rapide l'histoire des monuments qui allaient être visités par la compagnie.

La Société conduite par M. Briquet et les autres membres de Niort a visité successivement l'église Notre-Dame et celle de St.-André, l'ancien Hôtel-de-Ville et le Château. La promenade s'est terminée par la visite d'une cave qui existait sous une des tours de l'enceinte murale de la ville.

Excursion archéologique du 24 juin 1840.

La journée du 24 a été consacrée à une promenade archéologique à laquelle ont assisté les membres de la réunion. Dans cette excursion on a d'abord visité l'abbaye de Ste.-Marie de Celles et sa belle église qui appartient au XVe. siècle. Ce monument fut rebâti par les soins de Louis XI, dans l'un de ses pélerinages à la Vierge dont l'image embellissait l'une des chapelles de ce riche monastère. Non seulement Louis XI construisit l'église de Celles, mais encore il gratifia de nombreux privilèges la puissante abbaye ; aussi les religieux par reconnaissance promirent de prier pour le roi et de chanter chaque jour une messe pour lui et pour la prospérité du royaume de France.

L'église de Celles souffrit beaucoup au temps des guerres de religion : quelques-unes de ses voûtes furent renversées, une portion de la croix fut détruite ; les parties de la voûte refaites ont été bâties en 1676.

Dans l'église de Louis XI rien pour frapper, pour surprendre les regards, le monument dédié à la Vierge se distingue seulement par l'élégance de ses piliers, de ses voûtes, de son ensemble et par la simplicité de ses ornements.

La porte primitive existe encore ; elle est à plein-cintre et les chapiteaux sont horriblement mutilés; ces chapiteaux presque détruits ont perdu d'un côté toutes les colonnes qui leur servaient d'appui ; de l'autre ils en ont conservé deux seulement. Sur les tailloirs des chapiteaux retombent des moulures *polilobeés* (1) qui forment des arcs de cercles ; à leur intersection on voit quelques animaux dont les têtes sont en général très-effilées. L'intérieur de l'église dans laquelle on descend par plusieurs marches est divisé en trois parties par des piliers sveltes et gracieux, à nervures prismatiques et sans chapiteaux; ils s'élancent sans interruption jusqu'aux voûtes. Les piliers sont couverts de nervures ; les voûtes sont parcourues par des arêtes prismatiques qui vont se perdre dans d'élégantes rosaces ; les portes latérales de l'édifice sont occupées de l'un et l'autre côté par des chapelles dont les ouvertures sont très-grandes. Les fenêtres sont divisées par un seul montant qui partage les fenêtres en deux portions qui se terminent en ogive : le tympan de chacune d'elles est rempli de nervures trilobées.

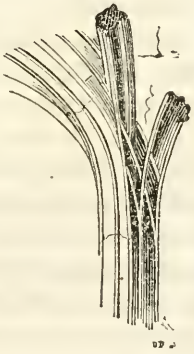

(1) M. de Caumont a remarqué une autre porte *polilobée* à l'église St.-Médard de Thouars.

C'est avec la croix que commencent les réparations du XVIIe. siècle ; cette partie avait été presque complètement détruite dans les guerres de protestantisme ; il a fallu la refaire, mais ce n'est plus la même pureté : les voûtes sont surchargées de nervures qui se coupent et se croisent sans fin pour former une infinité de triangles. Au centre de la voûte principale on a dessiné un octogone dont chaque partie forme l'un des côtés de plusieurs triangles qui sont remplis par des guirlandes, des fleurs et des fruits. L'apside est assez prononcée ; elle est percée de chaque côté par deux fenêtres, celle du fond est bouchée, mais pour la remplacer on a percé au-dessus une rose très-modeste.

Ainsi dans l'église de Celles, il y a trois époques bien distinctes : en entrant on se trouve face à face avec les ornements du XIIe. siècle, qui ont quelque chose d'oriental, puis quand on a descendu des marches nombreuses, on arrive au XVe. siècle, pour de là passer aux transepts et à l'apside refaits au XVIIe. siècle.

Après cet examen la Société a repris sa marche jusqu'à Melle où elle avait à examiner trois églises et une jolie maison du XVe. siècle.

L'église de St.-Savinien est très-ancienne ; on remarque à sa porte des moulures en triangle qui sont assez rares et un linteau qui est d'une époque plus moderne. A l'une des extrémités de la croix est une porte qui se distingue par d'admirables rinceaux et par des fleurons. L'intérieur de cette église est maintenant occupé par des prisonniers, des malfaiteurs ; car tout change sur la surface de ce monde et souvent l'on entend des injures et des blasphèmes là où retentirent si long-temps les paroles de l'Evangile.

Après cette église les membres de la Société ont visité celle de St.-Pierre, curieux monument du XIe. siècle qui conserve encore tous les caractères de l'architecture grecque ou byzan-

tine ; la porte au midi est remarquable ; les voussures, les archivoltes sont unies, mais l'espace compris entre les modillons est rempli par quelques signes du zodiaque ; les modillons qui les séparent portent les symboles des quatre Evangélistes : au milieu se trouve J.-C. dont on distingue le nimbe et la croix. Au-dessus on voit encore J.-C. dont les formes sont excessivement plates, les draperies sont raides et semblent presser le corps. La tête qui a disparu était entourée d'un nimbe : J.-C. est représenté assis, il était jadis accompagné de deux anges ou archanges dont il ne reste presque plus que les corps : les têtes et les jambes ont disparu en partie. De ce côté les fenêtres sont très-peu larges, elles ont pour tout ornement le cordon qui les encadre dans la partie supérieure.

L'église de St.-Pierre est terminée par trois apsides où l'architecte a prodigué de nombreux ornements. Les chapiteaux sont curieux, on y voit un paon qui fait la roue. Les modillons sont fantastiques ; les archivoltes sont garnies de tores ou boudins, de dents de scie, etc., etc.

L'extérieur est divisé en trois parties, les piliers sont formés par des colonnes groupées dont les bases attiques sont très-remarquables. Les chapiteaux de quelques-unes sont tout-à-fait unis, d'autres ont des enroulements, des oiseaux, des feuilles recourbées. Les fenêtres à l'intérieur n'avaient pas d'ornements, on peut considérer cette église comme l'une des plus curieuses de l'époque byzantine.

Après St.-Pierre, on a visité St.-Hilaire qui est une église excessivement remarquable : elle comprend huit travées, et l'on y descend par plusieurs marches. Les bas-côtés sont séparés de la nef par des piliers formés de demi-colonnes qui se groupent par quatre et qui sont de pareille grosseur. Les chapiteaux sont on ne peut plus curieux ; ceux de la nef sont évidemment du XIe. siècle, comme il est facile de s'en con-

vaincre à la vue des chapiteaux dont le travail est peu perfectionné, c'est là que l'on trouve une scène de chasse : un homme dont les jambes sont garnies de bandelettes et qui perce un sanglier saisi par des chiens. Les bas-côtés sont assez étroits, les fenêtres y sont nombreuses et les colonnes qui s'engagent dans les murs sont ornées de moulures, de feuillages parfaitement refouillés. Aussi cette partie de l'église appartient à une époque moins ancienne par la nef et rappelle le XIIe. siècle. Vis-à-vis la porte latérale s'entrouvre une arcade profonde de 30 centimètres ; elle est encadrée par une rangée circulaire de statuettes. Il y a le long des murs latéraux des restes de l'époque ogivale, ce sont des niches où l'on avait mis des tombeaux, mais rien n'y peut flatter les regards. La façade est tout-à-fait remarquable, la fenêtre du milieu est d'une grande richesse d'ornementation, les colonnes latérales sont garnies de bandelettes et de perles : à droite l'une des colonnes est garnie de moulures brisées et l'autre de fleurons. Partout la plus belle, la plus séduisante ornementation, aux chapiteaux, aux colonnes, aux archivoltes. Les deux fenêtres qui servent de satellites à celle-ci sont aussi dignes de toute l'attention, le mur extérieur du midi n'est pas non plus sans intérêt ; malheureusement les colonnes des fenêtres sont dévorées par le salpêtre : on remarque de ce côté deux sirènes sur la corbeille d'un chapiteau.

Du côté du nord l'édifice conserve des choses magnifiques jusqu'à la croix : pas de contreforts pour soutenir les murs latéraux, partout des piliers cylindriques groupés par deux ; les voussures et les archivoltes des fenêtres n'ont point d'ornements, mais aussi quels chapiteaux, comme tout cela est fini, acheyé. Là des colombes d'un travail exquis, là de singulières compositions. La porte serait très-curieuse, si elle n'était pas mutilée, on y voit des guerriers armés de glaives, de bou-

cliers ; sur l'un des claveaux de la porte on aperçoit un lion dont la conservation est assez belle ; dans une niche au-dessus il y a un énorme cheval dont les jambes, une partie du cou et de la tête ont disparu, on distingue très-bien la housse et quelques restes de cavalier vêtu d'une longue robe. L'arcature dans laquelle se trouve le cheval est garnie de larges feuilles qui ressemblent à celles du lotus. L'église est terminée par plusieurs apsides, cette partie de l'édifice a été considérée comme une des plus anciennes.

Les membres de la Société française ont également visité les restes d'une maison du XVe siècle dont la façade est encore assez bien conservée : il en reste deux tours dont l'appareil est remarquable, au sommet de l'une d'elles on a distingué une voûte dont les formes sont très-élégantes, pour y parvenir on monte un escalier d'une rare perfection.

A sept heures du soir les membres de la Société étaient de retour à Niort.

Le Secrétaire rapporteur,

CH. ARNAULT.

Séance de clôture du 25 juin 1840.

Présidence de M. DE CAUMONT.

La Société française est réunie le 25 juin à huit heures du matin. Le procès-verbal de la séance du 23 est lu et adopté.

Les membres présents signent ensuite les diverses pétitions qui doivent être adressées au ministre de l'Intérieur.

M. de La Fore, ingénieur en chef, présente un instrument nouvellement inventé par lui, et qui pourra remplacer

avantageusement le diagraphe. Il donne des explications sur le mécanisme de cet instrument et sur la manière de s'en servir. M. de La Fore reçoit à ce sujet les remerciments de la compagnie.

M. de Caumont prend la parole pour adresser à la Société de statistique de flatteurs remerciments pour le concours qu'elle lui a prêté. Sur sa proposition il est décidé que le secrétaire-général de la Société française écrira à la Commission de la Société philharmonique, pour la remercier d'avoir mis sa salle à la disposition de la Société pour la tenue de ses séances. La présence de M. de La Roulière, président de la Société de statistique, dispense de cette formalité à l'égard de cette compagnie.

M. de La Roulière, au nom de la Société de statistique et de tous les habitants du département des Deux-Sèvres, exprime à M. de Caumont combien tous ont été heureux du choix qu'il a fait de Niort pour être cette année le lieu de réunion de la Société française.

M. de Caumont prononce la clôture de la session.

Le Secrétaire-général,

A. BRIQUET.

SÉANCE GÉNÉRALE

Tenue au Mans le 29 juin 1840, pendant la session annuelle de l'Institut des provinces.

Présidence de M. Cauvin.

Cette séance a été présidée par M. Cauvin, inspecteur divisionnaire. Mgr. l'évêque du Mans siégeait au bureau. On remarquait, parmi les membres présents, MM. de La Sicotière, d'Alençon, Chevreaux, d'Evreux, Gaugain, de Bayeux, l'abbé Tournesac, inspecteur des monuments de la Sarthe, Richelet, membre du conseil, M. Picot de Vaulogé et M. de Caumont, de Caen. M. Anjubault, membre du conseil, remplissait les fonctions de secrétaire.

On a entendu un mémoire de M. de La Sicotière sur l'histoire du château d'Alençon.

M. Huchet a communiqué un portefeuille rempli de dessins d'une exactitude scrupuleuse, représentant les détails les plus intéressants de la cathédrale du Mans.

M. l'abbé Tournesac a rendu compte de l'état de l'église de Ballon pour les réparations de laquelle la Société a voté 100 fr ; avec ce secours et les 400 fr. votés par le conseil général, on pourra commencer les travaux.

M. de Caumont, après avoir annoncé la mise à la disposition de la division de la Sarthe, d'une somme de 200 fr., a invité M. de Tournesac à s'entendre avec Mgr. l'évêque du Mans, au sujet des églises qui demanderaient des réparations.

M. Cauvin a donné lecture d'un mémoire sur la date du premier pont en pierre construit à Saumur sur la Loire.

Mémoire de M. Cauvin. — On sait qu'au moyen âge il existait des confrairies d'ouvriers, désignés sous le nom de frères pontifes, dont l'occupation était de vaquer à la prière et de construire des ponts. Le cartulaire de l'abbaye de St.-Florent, déposé aux archives de la préfecture d'Angers, nous apprend que les communautés séculières et ecclésiastiques, animées des mêmes principes que les confrairies, formaient ces grandes entreprises, et procuraient l'argent nécessaire à leur exécution.

Ainsi, vers le milieu du XIIe. siècle, les habitants de Saumur jetèrent sur la Loire, devant leur ville, pour le salut de leurs âmes (ce sont les expressions de la charte), un pont destiné à rendre facile la communication entre les deux rives du fleuve. Pour s'indemniser des frais de construction et d'entretien, ils mirent un impôt sur les marchandises, à leur passage.

Ce pont était en bois, mais si bien fait que Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, dans un de ses voyages à Saumur, admira le travail et témoigna aux habitants une grande satisfaction.

L'abbaye de St.-Florent jouissait du droit exclusif de transporter d'une rive à l'autre de la Loire toute espèce d'objets. L'établissement du pont rendait illusoire ce privilége, et causait aux religieux un préjudice notable. L'abbé se rend auprès du monarque, expose que Foulques, comte d'Anjou, avait accordé à son monastère le droit de bacs pour le passage de la Loire devant Saumur, et que l'entreprise des bourgeois avait anéanti les avantages attachés à cette concession.

Après avoir fait constater la vérité des faits, le Roi s'applique à concilier la justice et l'intérêt public ; il accorde donc aux moines le péage et les coutumes établis sur le pont : mais il les oblige à le remplacer par un autre en pierre et à commencer

celui-ci dans deux ans; alors ils feront la première arche, l'année suivante, la seconde, et ainsi de suite d'année en année, jusqu'à ce que l'ouvrage soit achevé. Il stipule que si le pont vient à se rompre ou à se détériorer, l'abbaye s'empressera de réparer les dommages, de manière que la circulation soit interrompue le moins possible. D'un autre côté, voulant récompenser les nobles et les bourgeois de Saumur, de l'œuvre vraiment utile qu'ils avaient entreprise, et du bon exemple qu'ils avaient donné, le prince les affranchit des droits de péage et de coutumes sur le pont.

Ces conditions soumises au chapitre de l'abbaye de St.-Florent furent acceptées par les moines; le chapelain Etienne en dressa la charte à Saumur, l'an de grâce 1162.

Voici le péage établi par le Roi :

OBJETS.	deniers.	oboles.
Par charge d'âne, si c'est de la marchandise.....	«	1
Par charge de cheval.....	1	»
Par cheval attelé au timon d'une voiture chargée de marchandises.....	2	»
Pour chacun des autres.....	1	»
Pour marchandise conduite par un homme.....	»	1
Si cette marchandise est pour lui, rien.....	»	»
En cas de contestation, cet homme donne sa parole et est exempt de péage.		
Pour âne, cheval, bœuf, vache, porc, conduits au marché, par chacun.....	1	»
Si l'animal allaite des petits, il n'est dû que pour la mère.	»	»
Par couple de moutons ou de chèvres.....	»	1
Pour les objets appartenant aux chevaliers, clercs, moines, et quiconque n'est pas marchand, il n'est rien dû.....	»	»

A cette époque, séparée de la nôtre par un intervalle d'en-

viron sept cents ans, la population était de beaucoup inférieure à celle d'aujourd'hui, et presque toute agricole; il existait peu de relations d'un pays avec un autre; les échanges se bornaient en général aux choses de première nécessité; on ne faisait guère usage que d'objets fabriqués, pour ainsi dire, sous les yeux. Et cependant, avec un péage qui ne frappait que la marchandise, on trouvait les moyens d'exécuter de grands travaux, l'excédant de la recette sur la dépense donnait même souvent un produit assez considérable. A la vérité, le marc d'argent valait 53 sols; les monnaies en usage, comme le denier et l'obole, ou demi-denier, étaient en argent.

On a entendu ensuite un rapport de M. de Caumont sur les travaux de la Société à Niort, et sur divers monuments observés par lui, depuis quelques mois, dans plusieurs départements.

M. de La Sicotière a parlé des fouilles de Jublains et décrit les différentes parties de la forteresse qui a été déblayée.

M. de La Pommeraye a rendu compte des recherches qu'il a faites à la bibliothèque royale, pour savoir si le plan des arènes du Mans existe encore.

M. Tournesac a donné quelques détails sur un travail qu'il a entrepris concernant la Statistique monumentale du Mans.

M. de Caumont a entretenu quelques instants la Société sur l'histoire de la sculpture et sur le symbolisme chrétien.

M. de La Rue a annoncé qu'il allait former une fabrique de vitraux peints au Mans, et qu'il avait reçu du gouvernement quelques fonds comme encouragement.

SÉANCE GÉNÉRALE

Du 23 juillet 1840, tenue par la Société Française, dans la ville de Dieppe (Seine-Inférieure), à l'occasion de la session générale annuelle de l'Association Normande.

Le bureau était composé de MM. de Caumont, Mouquet, sous-préfet de l'arrondissement, Deslandes, maire de Dieppe, Feret, inspecteur des monuments; Chevreaux, membre du conseil, P. Dibon, de la Société des antiquaires de Normandie. Mq^s. de Chasseloup-Laubat, député de la Seine-Inférieure.

Plus de 150 personnes occupaient dans la salle les siéges qui y avaient été disposés.

Ont été admis membres de la Société Française,

MM. Mouquet, sous-préfet, à Dieppe.

De Mannoury d'Hectot, à Aubry-en-Exmes (Orne).

Doudement, curé de St.-Jacques, à Dieppe.

Parmentier, curé de St.-Rémy, id.

M. de Caumont a ouvert la séance par une allocution, et a annoncé que le conseil de la Société avait mis à sa disposition, pour être employée dans l'arrondissement de Dieppe, une somme de 200 fr.

On a entendu ensuite quelques détails intéressants donnés par M. de Mannoury d'Hectot sur l'architecture du château d'Aubry en-Exmes (Orne), et sur les monuments du canton voisin.

M. Chevreaux, d'Evreux, a lu un rapport sur les travaux de la Commission créée dans l'Eure pour l'emploi des fonds

que le gouvernement a consacrés à la restauration des édifices, et sur le résultat des fouilles pratiquées au Vieil-Evreux.

M. Feret, dans un rapport rempli d'intérêt, et qui a captivé pendant près de trois heures l'attention de l'auditoire, a successivement passé en revue tous les monuments du pays, toutes les découvertes qui ont été faites et les restaurations commencées ou accomplies depuis 20 années.

Après ce rapport, M. de Caumont a résumé les indications données par M. Féret sur les édifices qui ont besoin de réparations.

Une allocation de 200 fr. a été accordée pour l'église d'Arques, dont les travaux seront surveillés par M. Féret, inspecteur des monuments, et M. Mouquet, sous-préfet de l'arrondissement.

Nota. Le lendemain, plusieurs membres de la Société Française et de l'Asssociation Normande sont allés à Ste-Marguerite pour visiter les mosaïques et les constructions romaines nouvellement découvertes par suite des fouilles entreprises sous la direction de M. Féret.

PROCÈS-VERBAL

Des Séances générales tenues par la Société Française pour la conservation des Monuments historiques, dans la ville de Besançon, pendant les Séances du Congrès scientifique de France.

Séance du 5 septembre 1840.

Présidence de M. DE CAUMONT, Directeur de la Société.

L'an mil huit cent quarante, le cinq septembre, à sept heures du soir, la Société pour la conservation et la description des monuments historiques de France s'est réunie à Besançon, au palais de justice, dans la seconde chambre de la Cour royale, sous la présidence de M. de Caumont.

Sont proclamés membres de la Société :

Mgr. PARISIS, évêque de Langres.

MM. LORAIN, supérieur du grand séminaire du diocèse de Langres.

DE COURÇON, de Quimper, membre de plusieurs Sociétés savantes.

DE SAUVAGNEY (Alfred), de Besançon.

BAILLE (Victor), de Besançon, architecte.

M. le Directeur invite à prendre place au bureau, MM. Bourgon, de Besançon, inspecteur des monuments du Doubs; Chevreaux, d'Evreux, membre du Conseil de la Société; Baille (Victor), de Besançon, architecte, et charge ce dernier de remplir les fonctions de secrétaire.

On remarque dans la salle un grand nombre de membres du Congrès scientifique de France.

M. de Caumont ouvre la séance par un exposé des travaux de la Société à Besançon.

MM. Weiss et Bourgon ont été nommés, le premier Inspecteur divisionnaire, le second inspecteur de département. Ces messieurs assistés de M. Edouard Clerc, inspecteur des monuments du Jura, et de M. de Rotalier, inspecteur des monuments de la Haute-Saône, ont déjà commencé d'importantes études archéologiques et fait des découvertes précieuses, pour l'histoire et pour les arts. M. le président donne ensuite le détail des travaux les plus importants qui ont été entrepris et exécutés depuis peu dans plusieurs départements; il annonce que le Conseil général de la Société a décidé qu'une somme de 500 fr. sera votée dans cette session, lorsque l'on aura recueilli des renseignements suffisants.

Outre les travaux dont il vient d'être parlé, la Société s'occupe encore de coordonner tous les documents pouvant conduire à une classification méthodique des monuments francomtois. Elle en projette la statistique et le catalogue général; en signalant ainsi leur existence, elle pense faire une chose utile pour l'étude et prévenir la destruction de choses si précieuses.

M. le professeur Bourgon, inspecteur des monuments du Doubs, qui a bien voulu se charger de présenter un tableau des monuments de la province, prend la parole et signale comme devant mériter l'attention de la Société les fouilles sur le terrain de Mandeure, ancienne *Epamanduodurum*, la restauration de l'église de Montbenoît et celle de N.-D. Libératrice de la ville de Salins. M. Baille recommande également la restauration de la porte de l'église St.-Anatole dans la même ville; ce précieux morceau de sculpture du XVe siècle est dans un état voisin de la dégradation, il faudrait peu pour l'en

préserver. Le même membre réclamait un travail sur les tombes nombreuses que renferme cette église, elles portent des inscriptions intéressantes et sont couvertes d'ornements curieux à étudier. M. Parret, avocat de Gray, annonce qu'il s'occupe de cette œuvre. M. le président le remercie d'avoir entrepris une chose aussi utile.

Conformément à l'usage suivi dans les séances de la Société, M. le Directeur pose successivement à M. l'Inspecteur des monuments, les questions suivantes :

1°. *Y a-t-il dans le ressort de Besançon un cours d'antiquités, s'y occupe-t-on de l'étude des monuments anciens?*

2°. *A-t-il été envoyé à MM. les Curés des circulaires recommandant la conservation des monuments religieux du moyen âge, leur donnant des notions propres à les éclairer sur la connaissance et l'appréciation des œuvres d'art?*

3°. *Y a-t-il à Besançon et dans les autres villes de la province des lieux destinés à recevoir les monuments que l'on ne peut laisser en place; quel est l'état des collections, y a-t-il des catalogues?*

M. l'Inspecteur Bourgon répond qu'il n'y a point de cours d'antiquités établi, mais que plusieurs personnes s'occupent activement et utilement d'étudier les monuments anciens. MM. Edouard Clerc, conseiller, et Bourgon, professeur, ont entrepris de reporter sur un calque de la carte de Cassini, toutes les découvertes faites anciennement et celles qu'ils ont faites eux-mêmes. Ces Messieurs ont découvert et exploré plusieurs *villæ*, celle d'Andiers dans un canton actuellement appelé la ville des Andyès, commune de Rise, près de Besançon. Près du grand Vaire, arrondissement de Besançon, la vallée aux bords du Doubs s'appelle vallée de la ville Verte; on y a trouvé des tuileaux romains, des médailles, etc.

Entre Quingey et Châtillon est la vallée de Cher-Lieux ; à ses extrémités se trouvent deux granges, l'une *la grange de la famine*, l'autre *la grange desroutes* (destructa) : des fontaines et des sources font de ces lieux un séjour très-agréable, des débris de marbres et de tuiles indiquent que des habitations antiques y ont existé.

M. Edouard Clerc, à la séance du 24 août 1838 de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, a lu une notice sur les ruines de *la ville d'or*, territoire d'Osselle, arrondissement de Besançon.

M. l'Inspecteur cite comme s'étant occupé des mêmes études M. Jacques Constantin, du canton d'Amancey. Cet honorable cultivateur a mérité par son zèle les éloges et les récompenses de l'Académie et du Conseil général.

M. Marnotte, ancien architecte de la ville, s'occupe depuis treize ans de recueillir et dessiner toutes les antiquités qui peuvent présenter quelqu'intérêt. Il a fait un plan géométrique de la ville de Besançon sur une échelle de $0^{m}.005$ p. $10^{m}.000$, et reporte sur ce plan toutes les découvertes. On y remarque le cours du canal d'Arcier depuis la porte taillée jusqu'à la place St.-Quentin, et le plan d'une maison rustique découverte en faisant les fondations de la nouvelle halle sur la rue neuve, vis-à-vis l'ancienne rue des Noyers ; cette maison portait des traces d'incendie, on y a trouvé la meule d'un moulin à bras. Dans les fondations du même édifice on a trouvé beaucoup de débris de tuiles, d'amphores, de lacrymatoires, de petites cruches et des vases d'un beau galbe ornés d'élégantes arabesques. Sur le même plan on voit indiquée la place de toutes les mosaïques découvertes jusqu'à ce jour. Il est une particularité remarquable sur l'une d'elles ; ses divisions, des plus petites aux plus grandes, ont toutes un rapport avec les divisions metriques. Ce travail que l'auteur met sous les yeux de l'assemblée

intéresse vivement, et M. le président en fait l'éloge comme d'une chose très-utile.

M. Bourgon cite plusieurs faits qui prouvent que malheureusement la connaissance et l'appréciation des choses d'art ne sont point assez répandues. Chaque jour on voit des fabriques se défaire d'objets antiques en faveur du premier venu qui lui en offre un prix, pour les remplacer par de plus modernes et plus brillants, et il exprime la peine qu'a fait éprouver à tous les amis des arts, l'enlèvement d'une chaire admirable de sculpture, et d'un autel antique avec bas-reliefs qui étaient à la métropole; ils en ont disparu lors des travaux exécutés en 1829. Ces deux monuments précieux sont conservés sans dégradation, et l'on peut espérer qu'ils seront bientôt placés d'une manière digne de leur importance monumentale.

Besançon possède un cabinet d'antiquités légué par un de ses concitoyens, M. Paris, architecte de Louis XVI, ancien directeur de l'école française à Rome; les objets nouveaux dont la ville de Besançon fait l'acquisition, y sont déposés, les fragments antiques sont incrustés dans le mur. Ce local est resserré, on a été obligé de déposer les morceaux d'un gros volume dans une salle du bâtiment de l'Académie, où sont aussi les tableaux, en attendant l'achèvement de l'étage sur la nouvelle halle, que l'on destine à recevoir toutes ces collections. Le musée Paris a son catalogue. Les tableaux et pierres placés à l'Académie n'y étant que provisoirement ne sont point encore classés. On trouve dans le 1er. volume des documents pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, la description de toutes les pierres à inscriptions connues dans la province et l'indication du lieu où l'on peut les voir.

Pontarlier a commencé un musée lapidaire, on y a déjà déposé la borne antique décrite par M. Bourgon. Cette ville possède quelques médailles, entre autres un Néron en or, pré-

cieux document, car les savants du dernier siècle croyaient que dans la haute montagne il ne se trouvait aucun souvenir de la domination romaine.

Montbéliard n'a point de musée ; mais on trouve chez les particuliers de nombreuses pièces antiques, provenant des fouilles faites sur le territoire de Mandeure, où existent les ruines d'un cirque et d'un théâtre. Des fouilles habilement dirigées pourraient en fournir encore, mais le Conseil général n'accorde pour ce travail que la somme annuelle de 50 fr.

Dans le département de la Haute-Saône, on a découvert à Membrey, des substructions antiques et de fort belles mosaïques qui déjà ont été dégradées depuis qu'on les a découvertes. Des travaux de conservation et d'agrandissement de la fouille seraient nécessaires. Ces travaux sont entravés par des arrangements préliminaires entre l'administration forestière et la commune de Membrey.

Lons-le-Saulnier a quelques antiquités romaines, surtout des armes trouvées à Mont-Moreau.

On annonce qu'à la séance de demain, des habitants de Dôle et de Vesoul doivent donner des détails sur les antiquités et monuments que possèdent ces deux villes.

M. le président invite MM. les inspecteurs des monuments de la province à prier Mgr. l'archevêque, d'adresser à MM. les curés du diocèse, des instructions détaillées sur la conservation des monuments, comme l'ont déjà fait plusieurs prélats, et il engage beaucoup *à mouler en plâtre tous les détails de sculpture dignes d'être reproduits*. Cette opération a été entreprise dans plusieurs départements aux frais de la Société. Ainsi au moyen d'échanges réciproques on parviendra à former des musées bien complets et bien utiles.

M. Beaudot, de Dijon, veut bien, sur l'invitation de M. de Caumont, donner à l'assemblée des détails curieux sur

les monuments anciens de cette ville, particulièrement sur l'église St.-Bénigne, construite par Agrimins, évêque de Langres; elle était composée de trois rotondes, la dernière a été détruite en 1792 : on y voyait le cercueil de la mère de St.-Bernard. Dès le XIe. siècle, les deux premières avaient été remplacées par l'église actuelle, dont la construction est attribuée à Hugues d'Arc. Cette église possède beaucoup de tombes remarquables, entre autres celle de Tabourcau Desacords. On n'a pas la date précise de Notre-Dame, qui doit avoir été commencée vers 1200; St.-Michel est de 1400. A Notre Dame on voit un autel du XVe. siècle, il est orné d'arcades dans lesquelles sont des figurines. Le tout est en marbre noir. Cet autel vient des Chartreux; il a été remarqué et dessiné par M. de Caumont.

La commission d'antiquités du département de la Côte-d'Or met beaucoup de zèle à former une collection lapidaire que l'on peut voir au bas de l'escalier du musée et dans la cour des archives. Toutes les pièces sont décrites et catalogguées. On y remarque le tympan d'une porte byzantine, représentant J. C. au milieu des symboles des quatre évangélistes.

M. Alfred Le Mareschal de Sauvagney communique à l'assemblée un manuscrit *Vita Christi*, de 1461, dont l'auteur est Jehan Aubert, conseiller à la cour des comptes à Dijon. Ce livre précieux a appartenu au duc de Bourgogne, il est parfaitement conservé. On y admire le coloris, la finesse du dessin des nombreuses vignettes, l'élégance des lettres ornées, la correction de l'écriture.

M. le président félicite M. de Sauvagney de posséder un manuscrit si précieux, et il le remercie de lui avoir procuré le plaisir de l'examiner. M. de Sauvagney présente ensuite aux membres de la Société pour la conservation des monuments un dessin d'une maison appartenant à sa famille, et située dans

dans les champs des débris de tuiles romaines, des plaques de ciment très dur, qui ont résisté à la pluie et au soc de la charrue, des tombes en grès recouvertes de peinture. On trouve surtout ces tombes à Corre et à Luxeuil. Les Romains rétablirent les bains de cette dernière ville. M. Prathernon s'occupe de dresser une carte du pays de la Haute-Saône, sous la domination romaine. Il donne lecture du rapport fait à la Société d'archéologie de Vesoul, sur les substructions romaines et les belles mosaïques trouvées à Membrey, qui annoncent qu'une *villa* somptueuse existait sur cet emplacement. Le rapport a été publié. M. Prathernon donnera dans sa notice les observations qu'il a recueillies sur la construction des châteaux et des maisons civiles du moyen âge.

L'église de l'abbaye de Luxeuil est remarquable. Elle date du XIIIe. siècle. Celle de l'abbaye de Cherlieux qui était fort belle a été vendue pendant la révolution : elle est entièrement détruite. A Chauverey, il existe encore une chapelle curieuse.

A l'extrémité nord-est des Vosges, on remarque une population qui paraît étrangère à celle du pays. Les hommes sont grands, maigres, ont les cheveux noirs, excellent dans la culture et les travaux d'irrigation. Ne serait-ce point les descendants des colons Egyptiens, amenés par Jules César et Auguste ? Les noms des villages dans la Haute-Saône sont en grande partie terminés en *ay*, comme *Gray*; en *ourt*, comme *Augicourt*, ou *vel*, comme *Jouvelle*. *Court* vient du Germain *curtis*, enclos, *vel*, du latin *villa*.

M. Ponçot a la parole. Il croit que tous les camps de la Haute-Saône sont des établissements romains. Jules César laissa une forte armée dans la Sequanie, et il fallut les cantonner dans de nombreuses stations; ces camps sont situés dans des positions qui réunissent toutes les conditions désignées par le général Romain. *Securitas*, *aquatio*, *palulatio*, *lignatio*. Le camp

de Cita est trop petit pour un camp barbare, ce devait être un camp de cavalerie romaine.

M. de Caumont sachant qu'au milieu de ses explorations géologiques, M. Buvignier de Verdun, présent à la séance, a recueilli quelques notes archéologiques, le prie de donner des détails sur les monuments de la Meuse. M. Buvignier veut bien se rendre à cette invitation. Il a surtout étudié une pierre colossale, appelée *table de Maugis*, que quelques personnes pensent être un monument druidique, d'autres un fragment détaché de la roche, et qui, dans sa chûte, aura pris sa position actuelle. Voici une description du lieu et de la pierre : Près du Château-Renaud, une montagne très-aride s'élève au bord de la Meuse ; environ à mi-côte le plan incliné de la montagne est coupé par les bancs de quartzite qui le percent ; ils ont une inclinaison de 50 degrés environ, et une épaisseur variée. Le dernier, celui qui les recouvre tous, a 1 mètre 10 centimètres. Il est comme divisé par un clivage parallèle à sa surface. La plus petite division a 20 centimètres d'épaisseur, et se trouve en-dessous. La table de Maugis appartient à ce banc, elle en est détachée, et se trouve placée horizontalement et en saillie sur l'espèce de piton formé par les bancs de quartzite. La couche de 20 centimètres manque à la partie saillante. Autrefois le banc s'élevait-il plus haut, et sa partie supérieure aura-t-elle été renversée, en pivotant sur l'arête inférieure de la cassure, sera-t-elle tombée naturellement dans la situation que l'on vient de décrire ? M. Buvignier ne le pense pas. Il a remarqué au contraire la place d'où le bloc a été tiré. Elle est plus basse que le piton. La brèche et le bloc ont les mêmes dimensions, trois mètres sur deux. Les angles de la brèche sont plus aigus que ceux du bloc, mais il est probable qu'il a été façonné par les mains qui ont élevé cette masse de 24,000 kilogrammes

environ, que l'on peut donc considérer comme monument druidique. Près de Verdun (Meuse), on voit aussi une pierre debout.

La Meuse possède peu de monuments de l'époque romaine, elle en a davantage du moyen âge. On peut citer la crypte de Mont, canton de Dun, l'église de St.-Mihiel, celle d'Attigny; sur cette dernière on lit une inscription attestant que Louis-le-Débonnaire fit là sa première pénitence publique. Le monument, sauf la partie intérieure de la tour, est d'une époque plus récente que la date donnée par l'inscription. A Viotte, près Montmédy, on voit une église ogivale; des fonds avaient été destinés à sa réparation. Au lieu de les employer en travaux utiles, on s'en est servi pour couvrir les murs et les piliers d'un badigeonnage du plus mauvais goût. Près de là existe une chapelle, fondée par un comte de Chiny. Des fers scellés dans le mur sont, dit la tradition populaire, l'*ex-voto* d'un croisé délivré miraculeusement de sa prison. Cet élégant édifice est près de tomber en ruine. Les églises de Tigny, Montmarin, sont encore curieuses, mais bien dégradées. En général, dit M. Buvignier, les monuments de la Meuse ont de pressants besoins de réparation, et il prie la Société française de porter sur eux son attention.

M. le président donne communication d'une note de M. Pallu sur quelques objets qui se voient au musée de Dole, ce sont :

1°. Une tête de Diane en bronze. On trouve la description de ce monument dans Normand, Persan, Monnier. Ce dernier en a donné le dessin dans son ouvrage *Du culte des esprits dans la Sequanie*. Il en est aussi question dans les documents publiés par l'académie de Besançon.

2°. Un vase en cuivre avec dessins sur émail, et d'un travail curieux sous le rapport de l'exécution. Ce vase n'a jamais été décrit. Il a été trouvé à St.-Amour (Jura).

3°. Plusieurs haches romaines trouvées à St.-Aubin, Brons, etc.

4°. Une tombe avec l'inscription

DIS M
MON MART
INAII

décrite par M. Tremaud dans la Sentinelle du Jura, et citée par M. Monnier dans l'annuaire du département, année 1840, et dans les documents publiés par l'Académie de Besançon.

5°. Une autre inscription trouvée à Dole :

D M CENIIIS.

Le musée de Dole possède encore d'autres objets curieux. Il a son catalogue.

Personne ne se présentant pour faire de nouvelles communications, M. le président propose aux membres de la Société d'arrêter de la manière suivante l'emploi des 500 fr. destinés aux monuments de la province et dont la répartition a déjà été discutée dans la séance précédente ; savoir :

1°. Pour Notre-Dame-Libératrice de Salins et la porte de l'église St.-Anatole de la même ville 200 fr. Cette somme ne pourra suffire pour des restaurations entières, mais on espère être aidé et secondé par l'administration municipale et le zèle des habitants qui seront reconnaissants des avances faites par la Société. . . . . 200 fr. 00

2°. Pour l'église de Montbenoît 200 fr. Cette somme sera loin de suffire, mais pourra donner lieu à un commencement de restauration : d'ailleurs le Conseil général a voté aussi une somme de 200 fr. On pourra enlever le plâtrage qui recouvre les inscriptions, les ornements, et faire les réparations les plus urgentes à l'église et au cloître. 200 00

3°. Pour faire des fouilles à Nods, où l'on a trouvé des traces de constructions romaines, qui font penser à M. le professeur Bourgon que c'était la station dite *Falomuscacum*. 50 00

4°. Pour faire des fouilles dans la vallée de Chers-Lieux dont il a été question à la séance précédente. 50 00

Somme totale pour la province. . . . . 500 fr. 00

Ces allocations sont accordées.

M. de Caumont demande que 100 fr. soient alloués à M. de Barthelemy, fils de M. le préfet de Montbrison, pour faire réparer et clore une crypte byzantine. M. le directeur fait observer que M. de Barthelemy, connu par son zèle et ses connaissances archéologiques, a été récemment nommé inspecteur des monuments de la Loire. Voté 100 fr.

Les différentes sommes qui viennent d'être votées seront employées sous la surveillance de MM. les inspecteurs qui en rendront compte au Conseil administratif.

La séance est levée à dix heures du soir.

Le Secrétaire, BAILLE.

NOTA. La Société, réunie à la section d'archéologie du congrès scientifique, a visité la cathédrale, l'arc de triomphe et les autres monuments anciens de Besançon.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Tenue à Caen, le 14 décembre 1840.

(SÉANCE DE RENTRÉE.)

Le Conseil prend connaissance du procès-verbal des séances tenues à Besançon et des différentes allocations qui ont été faites conformément à l'autorisation qu'il avait donnée.

M. de Caumont rend compte de la correspondance. Il est donné lecture d'une lettre, par laquelle M. Guillory, aîné, président de la Société industrielle d'Angers, offre à la Société pour la conservation des monuments, l'assurance de son concours pour la tenue de la session générale qu'elle se propose de tenir à Angers en 1841. On entend aussi une lettre de M. le docteur Hunault de La Peltrie.

M. de Caumont annonce que M. Léonce de Glanville, de Pont-l'Evêque, lui a écrit relativement à l'acquisition qui pourrait être faite de la crypte existant sous l'église St.-Arnould, près de Touques. D'après l'observation de M. de Glanville, cette crypte serait infiniment plus ancienne que l'église à laquelle elle appartenait. Il paraît qu'on pourrait l'acheter moyennant une somme peu considérable. M. de Caumont a cru devoir autoriser M. de Glanville à faire les démarches nécessaires à cette acquisition, dans le cas où le prix n'excéderait pas 3 ou 400 fr.

M. Olivier, de Grenoble, inspecteur des monuments de la Drôme, annonce qu'il s'occupe d'un travail sur la statistique monumentale de son département qui sera bientôt terminé et envoyé au Conseil. Ce travail renfermera des détails précis sur la direction des voies romaines.

M. Bourgon, de Besançon, fait savoir que ses travaux sur

Mont-Benoît touchent à leur fin et qu'il a fait faire les dessins qui doivent être joints à son travail.

M. le Cte. de Chastellux écrit que la mosaïque dont il a donné la description dans le Bulletin de la Société a été transportée à son château. Cette opération a parfaitement réussi et pas un cube n'a été perdu. M. le Cte. de Chastellux, dont la Société connaît le généreux dévoûment pour la conservation des édifices, se propose de faire de cette mosaïque le pavé d'une salle qui sera transformée en musée d'antiquités et où seront réunis tous les objets découverts jusqu'ici dans ses propriétés ou qui pourront l'être par la suite. M. de Chastellux a employé un procédé qui lui a parfaitement réussi. Voici ce procédé :

« La mosaïque, coupée en différents morceaux, est renversée après avoir été fortement fixée à un châssis en planches au moyen de cire et de plâtre. On dénude entièrement la mosaïque de tout le vieux ciment qui ne pourrait plus faire corps avec le nouveau qu'on y appliquerait, de manière que la queue des cubes reste à découvert sans pour cela leur causer le moindre ébranlement ; on applique un bain de nouveau ciment d'une composition particulière, sur lequel on place une dalle préparée qui pèse de tout son poids sur la mosaïque renversée et y adhère fortement ; quand on juge le ciment assez sec, on renverse de nouveau et on enlève le cadre en bois, le lit de plâtre et la cire. »

Les procédés à employer pour rendre à la mosaïque son ancien éclat sont très-minutieux. M. de Chastellux, pour s'en instruire, a assisté aux opérations de M. Ciuli, artiste romain, qui demeure à Paris, rue Grande-Truanderie, 54, et dont le gouvernement a l'habitude de se servir pour les travaux de ce genre.

M. de Chastellux annonce qu'il compte l'année prochaine reprendre les fouilles dans sa propriété d'Avallon et qu'il en fera part à la Société.

M. Bouillet, inspecteur divisionnaire, écrit que les 200 fr.,

votés par la Société dans la séance générale tenue à Niort, pour les réparations de l'église de Royat peuvent lui être adressés, attendu que les réparations sont à peu près achevées. L'état de la dépense arrêté par M. Mallay s'élève à plus de 600 fr. M. le curé et la fabrique sont disposés à payer les 400 fr. qui avec les 200 fr. de la Société complèteront cette somme.

M. Bouillet présente comme membres de la Société française:

MM. Félix Laplanche, architecte, à Gannat (Allier).

Giat, propriétaire à Gannat.

Ces deux membres sont proclamés.

M. le préfet de l'Aisne informe la Société qu'il a créé dans son département une commission archéologique. Il demande si la statistique monumentale de M. de Caumont, qui a été annoncée dans plusieurs nos. du Bulletin, a été publiée : il désirerait qu'un exemplaire lui en fût adressé.

M. de Caumont fait remarquer, au sujet de cette lettre, qu'il n'a pas cru devoir placer la statistique monumentale du Calvados dans le Bulletin, de peur de prendre dans ce recueil une place à laquelle ont droit de nombreux mémoires adressés à la Société. Toutefois, les demandes renouvelées depuis un an l'engageront à publier dans le Bulletin une première partie de son travail, celle qui a rapport à l'arrondissement de Caen.

M. Dominique Branche, de la Haute-Loire, écrit pour remercier la Société de l'avoir nommé inspecteur et annonce qu'il employera tout son zèle à remplir les fonctions qui lui sont attribuées.

Mgr. Parisis, évêque de Langres, remercie la Société de l'avoir proclamé dans sa séance du 5 septembre.

M. Rioult, de l'Argentaye, annonce que, sur sa proposition, le Conseil général du département des Côtes-du-Nord a voté les fonds nécessaires pour la formation d'une Commission de cinq membres chargée de veiller à la conservation des monu-

ments historiques de ce département et d'en faire tous les ans l'objet d'un rapport au Conseil général.

M. A. Moutié donne des détails curieux sur un cimetière situé à 2 kilom. de Houdant, arrondissement de Mantes. Les objets découverts près des débris humains paraissent se rapporter au Ve. siècle.

M. de Caumont auquel M. Moutié demande particulièrement des renseignements, et qui a traité l'histoire des sépultures dans son 6e. volume du Cours, est chargé de formuler son opinion sur l'âge des objets mentionnés dans la lettre de M. Moutié.

M. Chaix, d'Avignon, offre un mémoire contenant l'explication des sculptures d'un sarcophage antique servant aujourd'hui de cuve baptismale dans l'église de Cadenay (Vaucluse).

M. le Ministre de l'Intérieur écrit qu'il adopte le projet qui lui a été soumis par le Conseil relativement à l'emploi des 500 fr. qu'il avait chargé la Compagnie de mettre en usage. Les fonds sont donc à la disposition des personnes qui ont été désignées pour diriger les travaux.

M. Bénoist, de Dijon, annonce à la Société qu'il voyage dans l'intérêt des arts et qu'il a déjà recueilli bon nombre de notes curieuses dont il offre de lui faire part. Il a rencontré dans les villages des églises fort remarquables par leur ancienneté et leur architecture. Il a cherché à bien saisir les nuances qui différencient le style de chaque province ecclésiastique de France, persuadé qu'il est, comme la plupart de ceux qui ont beaucoup comparé, que les grandes et anciennes métropoles influaient sur le système de construction des églises diocésaines. Le diocèse de Langres lui a offert des églises bien dignes d'attention. Il a retrouvé dans plusieurs d'entr'elles le genre du style de la cathédrale. Les fenêtres si hardies et si majestueuses de la belle église de St.-Gième l'ont surtout frappé.

Il a aussi visité avec intérêt celle de Courcelles en Montagne qui remonte nécessairement à un temps fort reculé. L'appareil d'une partie de cette église est magnifique et ressemble à ce que les Romains nous ont laissé de mieux. Dans les environs de Dijon il a trouvé beaucoup d'églises romanes. L'église de Rufley-Echirey lui a présenté de vastes transepts éclairés par quatre belles fenêtres en plein-cintre ornées de colonnettes intérieurement et extérieurement. Ces fenêtres sont à moitié bouchées, probablement parce qu'elles donnaient trop de jour, ou qu'elles coûtaient trop cher à entretenir. M. Bénoist a pris beaucoup de notes sur l'église de Fontaine-les-Dijons, lieu de naissance de saint Bernard, curieuse par ses piliers barbares et leurs chapiteaux étranges, par ses consoles ornées de sculptures hardies, à têtes de moines, de diables, etc.

Enfin M. Bénoist annonce qu'il n'a pas retrouvé le style de la cathédrale de Langres dans le nord du diocèse ; ce qui confirme ce que M. de Caumont avait annoncé dans son Essai sur le synchronisme de l'architecture. Les notes dont il offre de donner communication à la Société sont relatives non seulement à l'architecture, mais à la sculpture, à la statuaire, à la peinture, etc., etc. M. Bénoist termine sa lettre en appelant l'attention de la Société sur l'église de St.-Apollinaire (canton de Dijon), remarquable par ses apsides de forme hémisphérique et dont la voûte est en cul de four.

Mgr. Allou, évêque de Meaux, écrit à la Société et lui demande si elle pourrait concourir pour une somme de 100 fr. à la réparation des cryptes de Jouare dont il sait que M. de Caumont a fait faire des dessins pour la VIe. partie de son Cours d'antiquités. Celui-ci donne, à l'occasion de cette lettre, de nouveaux détails sur Jouare dont il a entretenu plusieurs fois la Société. C'est, selon lui, un monument unique, et l'on sait combien sont rares les monuments Mérovingiens. Le Conseil

délibère sur la demande de Mgr. l'évêque de Meaux et arrête qu'une somme de 100 fr. sera mise à sa disposition ; mais en même temps on le priera de la manière la plus pressante d'empêcher tout travail qui serait de nature à altérer la disposition de l'église et les tombeaux qui s'y trouvent.

M. Folkner, propriétaire, à Chelsea, près Londres, et M. Rioult, de l'Argentaye, membre du Conseil général des Côtes-du-Nord, sont, l'un et l'autre, sur leur demande, proclamés membres de la Société.

M. Gaugain donne un aperçu de l'état des recettes et des dépenses en 1840.

Le Conseil délibère ensuite, au sujet du choix de la ville dans laquelle se tiendra la session générale de 1841. Les villes de Vannes, de Saintes et de Limoges, avaient été citées comme pouvant être choisies; mais le concours de Mgr. l'évêque d'Angers et des Sociétés savantes de cette ville, l'empressement que M. Guillory a mis, conjointement avec M. Hunault, M. Godard Faultrier et plusieurs autres de ses compatriotes, à préparer tout ce qui peut assurer le succès de la réunion à Angers, paraît au Conseil un motif pour choisir cette dernière ville à l'exclusion de toutes les autres. En conséquence, il arrête 1°. que la session générale de 1841 s'ouvrira à Angers dans le courant du mois de juin ; 2°. qu'une somme de 1,500 fr. pourra être votée durant la session.

Une somme de 1,000 sera votée, s'il y a lieu, dans les séances qui se tiendront à Lyon les 5, 6 et 7 septembre pendant la durée du congrès scientifique.

500 fr. seront tenus en réserve pour faire face aux demandes entre les deux sessions.

Sur la demande de M. Commarmont, le Conseil désigne trois membres qui seront invités à représenter la Société au congrès de Lyon. La majorité des suffrages se porte sur M. J. *Renouvier*, de Montpellier; *de Saint-Mesmin*, de Dijon, et le *Cte. de Chastellux*, d'Avallon.

M. Gaugain annonce que les vitraux de la cathédrale de Bayeux ont été continués, que maintenant une des fenêtres est complète. M. l'abbé Thomine-Desmazures désirerait qu'un rapport fût fait par la Société sur ce travail de peinture sur verre. Le Conseil charge M. Lambert de lui faire connaître son opinion sur le vitrail terminé.

M. Gaugain communique ensuite une lettre de M. Bazin, de Beauvais, qui est ainsi conçue :

« Je prends la liberté de demander quelques renseignements sur un tympan figuré page 208 du 6e. volume du Bulletin monumental. J'ai déjà remarqué dans plusieurs églises de notre pays, des représentations à peu près semblables ; j'ai cru avoir trouvé une explication assez satisfaisante du symbolisme de ce sujet, mais comme ce n'est qu'en ayant sous les yeux une masse de faits qu'on peut marcher sûrement lorsqu'on cherche à démêler les sculptures symboliques de celles qui sont purement imaginaires, vous me rendriez un véritable service, si vous aviez la complaisance de me donner des détails sur ce tympan et de me dire s'il n'est pas entouré d'archivoltes garnies d'oiseaux, ou d'autres animaux.

« M. de Caumont, dans une lettre adressée à M. Pollet (tome 6, page 246), parle de deux poissons sculptés sur les parois intérieures de certains bénitiers, et il en tire comme conséquence que ces bénitiers ont été des cuves baptismales. J'ai observé aussi de ces poissons au nombre de trois à l'extérieur de bénitiers romans, mais je ne sais quelle idée symbolique se rattache à ces poissons. »

M. de Caumont répond que le tympan dont parle M. Bazin est tiré d'une porte de l'église St.-Etienne de Beauvais, dont les archivoltes sont effectivement ornées d'oiseaux et de têtes. Il suppose aussi que le sujet est symbolique et pourrait représenter la Trinité, il désire que M. Bazin veuille bien

adresser à la Société une note concernant son opinion à cet égard Quant à l'induction qu'il a tirée de la présence des poissons dans ce qu'il a dit des bénitiers de Dinan et de Corseult, elle est fondée sur ce que le poisson était emblématique du baptême dans les premiers siècles, parce que le poisson vit dans l'eau avec laquelle on donne le baptême qui nous rend chrétiens : mais cet emblême de la qualité de chrétien peut très-bien se rencontrer aussi sur les vases destinés à contenir l'eau bénite, et l'induction que M. de Caumont a tirée de la présence des poissons dans les piscines de Corseult et de Dinan ne doit point être regardée comme absolue.

M. Segrestain, membre du Conseil de la Société, à Niort, informe la Compagnie des travaux qu'il a déjà entrepris par suite des allocations qui ont été faites lors de la séance générale au mois de juin dernier. Il donne des renseignements sur l'église de St.-Généroux qu'il a examinée avec beaucoup de soin.

Le Conseil, considérant que diverses allocations n'ont point été réclamées et qu'il importe de faire cesser ces retards dans l'emploi des fonds votés, arrête que, conformément à une délibération déjà prise précédemment et dont on renouvelle les dispositions, les personnes chargées de travaux qui, pendant deux ans, auraient négligé de les entreprendre et de réclamer de la Société les fonds alloués ne seraient plus admises à le faire après ce délai.

Le Conseil prononce l'admission de 70 membres présentés par M. Guillory, d'Angers; leurs noms seront inscrits sur la liste générale.

M. de Caumont rend compte d'un voyage qu'il a entrepris en Bourgogne, en Suisse et en Italie. Une analyse de ce rapport, qui a duré plus de trois heures, pourra être insérée dans le Bulletin.

La séance est levée à quatre heures et demie.

COMPTE

Rendu par le Trésorier de la Société pour la conservation des Monuments historiques, des Recettes et Dépenses de l'année 1840.

RECETTE.

Excédant du compte de 1839.....	5,779	07
Cotisations recouvrées sur l'année 1839 (1).....	350	00
Cotisations de 1840.....	3,970	00
Recouvrement des 400 fr. payés pour l'acquisition de la tour de Beaugency (2).....	400	00
	10,499	07

DÉPENSE.

Payé au banquier pour le recouvrement des bons.	151	20
Frais de retour de bons non acquittés (3).....	127	25
A reporter.	278	45

(1) Il sera rendu compte en 1841 des cotisations qui restent encore à recouvrer sur l'année 1840.

(2) Au moment de passer le contrat d'acquisition de la tour de Beaugency, M. Duchalais chargé de représenter la Société, a reconnu que l'on ne pouvait obtenir les garanties nécessaires, que la Société serait exposée à soutenir des procés et il a jugé prudent de renoncer à cette acquisition. Les 400 fr. votés sont donc rentrés en caisse.

(3) Dans cette somme de 127 fr. 25 c. se trouvent compris 10 fr. pour un bon porté en recette l'année précédente et qui n'avait pas été acquitté.

	Report.	278 45
Traitement du concierge et bois de chauffage....		70 90
Achat d'une médaille.....		13 50
Mémoire de l'imprimeur à Caen.....		261 00
Id. du brocheur et impressions diverses.....		98 65
Dessins de plans, ports de lettres, paquets et affranchissements, gravure de médailles et autres dépenses		247 45
Frais de copies.....		50 00
Frais de séances générales.....		251 35
Cotisation au congrès de Besançon.....		30 00
Dépense de la division du Mans.....		25 00
Vignettes sur bois pour le compte-rendu des séances de Niort, d'après la délibération du Conseil...		155 00

Allocations (1).

Membres chargés de la surveillance des travaux.		
M. Manceau.	Réparations à l'église de Ste.-Catherine de Fierbois....	100 00
M. Lambert.	Id. à l'église de Tour (Calvados)	125 00
M. Calvet.	Id. de divers monuments à Cahors	100 00
M. Segrestain.	Pour moulages à faire exécuter dans plusieurs églises des Deux-Sèvres.....	100 00
M. Chauvin.	Pour le musée d'antiquités de Mamers.....	100 00
MM. Mouquet et Feret.	Réparations à l'église d'Arques.....	200 00
	A reporter.	2,206 30

(1) La Société a obtenu en outre une somme de 2,025 fr. de M. le Ministre de l'Intérieur pour diverses restaurations aux églises de Secqueville-en-Bessin, Tour, Parthenay-le-Vieux, St.-Généroux, Périers, Langrune, Dives et des minimes de Compiègne.

	Report.	2,206 30
M. Le Conte.	Transport d'antiquités à Dinan	40 00
M. Bouillet.	Pour réparations à plusieurs monuments dans le département du Puy-de-Dôme...	200 00
Mgr. l'Évêque de Meaux.	Réparations à la crypte de l'église de Jouare.....	100 00
M. Segrestain.	Réparations à l'église d'Oiron.	100 00
M. Bourgon.	Id. à l'abbaye de Mont-Benoît.	250 00
M. Bourgon.	Id. à l'église de St.-Anatoile de Salins.....	250 00
M. l'abbé Tournesac.	Id. à l'église St.-Mars-sous-Ballon.....	100 00
		3,246 30

BALANCE.

Recette.....	10,499 07
Dépense.....	3,246 30
Excédant en caisse..	7,252 77

Allocations faites en 1839 *et* 1840 *et non encore acquittées*(1).

Membres chargés de la surveillance des travaux.		
MM. Bouthors et Garnier.	1839. Réparations à l'église de Berthaucourt...	400 00
	A reporter.	400 00

(1) Le Conseil de la Société a arrêté dans la séance du 14 décembre que les sommes qui ne seraient pas réclamées dans les deux ans, à partir de l'allocation, ne pourraient être délivrées par le Trésorier sans un nouvel ordonnancement du Conseil.

Il est donc recommandé à MM. les Membres chargés de la surveillance des travaux d'en presser l'exécution et dès qu'ils seront terminés, d'en informer le Trésorier afin qu'il puisse en solder le montant.

(Note du Trésorier).

	Report.	400 00
M. Boistel.	Cryptes de St.-Vaast d'Arras.	200 00
MM. Barraud et de Bréda.	Restaurations aux stalles de St.-Martin-des-Bois.....	150 00
M. Pollet.	Id. à l'église de Champeaux.	50 00
M. Segrestain.	1840. Réparations à N.-D. de la Coudre.....	150 00
M. Cardin.	N.-D. de Poitiers.....	50 00
MM. Beaugier et Ch. Arnault.	Conservation du tumulus de Bougon.....	100 00
M. Cauvin.	Somme mise à la disposition de la division du Mans...	200 00
M. Manceau.	Id. — de Tours...	100 00
M. Pollet.	Id. — de Rennes..	110 00
	Total...	1,510 00

SITUATION FINANCIÈRE.

Excédant en caisse.....	7,252 77
Allocations non encore acquittées.	1,510 00
Fonds libres.....	5,742 77

Caen, le 31 décembre 1840.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

Nta. Les pièces annexées à ce rapport ont été examinées par MM. Lair, Boissée et Hardel, membres du Conseil, commis à cet effet.

TABLEAU

Des Départements attribués à chaque inspection divisionnaire, d'après le dernier arrêté du Conseil administratif.

Division de Caen.	Calvados. Manche. Orne. Eure. Seine-Inférieure.
Division du Mans.. . . .	Sarthe. Mayenne. Maine-et-Loire.
Division de la Bretagne..	Ille-et-Villaine. Côtes-du-Nord. Finistère. Morbihan. Loire-Inférieure.
Division de Poitiers.. . .	Vienne. Deux-Sèvres. Charente. Charente-Inférieure. Vendée.
Division de Limoges.. . .	Haute-Vienne. Creuse. Corrèze.

DIVISION DE BORDEAUX. . .	Gironde. Dordogne. Landes.
DIVISION DE TOULOUSE. . .	Haute-Garonne. Tarn-et-Garonne. Gers. Hautes Pyrénées. Basses Pyrénées. Arriège.
DIVISION DE CAHORS. . . .	Lot. Lot-et-Garonne. Aveyron.
DIVISION DE MONTPELLIER. .	Hérault. Tarn. Aude. Bouches-du-Rhône. Gard.
DIVISION DE LYON.. . . .	Rhône. Isère. Loire. Drôme. Ardèche. Ain.
DIVISION DE CLERMONT. . .	Puy-de-Dôme. Cantal. Allier. Haute-Loire.

DIVISION DE BESANÇON. . .	Doubs. Jura. Haute-Saône. Vosges. Haut-Rhin.
DIVISION DE METZ.	Moselle. Meuse. Meurthe. Bas-Rhin.
DIVISION DE LILLE.	Nord. Pas-de-Calais. Ardennes.
DIVISION D'AMIENS.	Somme. Oise. Aisne. Marne.
DIVISION DE DIJON.	Côte-d'Or. Saône-et-Loire. Yonne.
DIVISION DE BLOIS.	Cher. Loir-et-Cher. Eure-et-Loir. Indre-et-Loire. Loiret. Nièvre.

Le Conseil s'occupera de compléter cette organisation dans laquelle il y aura quelques modifications à introduire.

INSPECTEURS DIVISIONNAIRES.

DIVISIONS

DE CAEN.	M. DE CAUMONT, Directeur de la Société, remplissant les fonctions d'inspecteur divisionnaire pour les cinq départements de la Normandie.
DU MANS.	M. CAUVIN, président de l'Institut des Provinces de France, au Mans.
DE LA BRETAGNE.	M. POLLET, membre de plusieurs Académies, à Vitré.
DE POITIERS.	M. DE LA FONTENELLE, correspondant de l'Académie des Inscriptions.
DE CAHORS.	M. le Bon. DE CRAZANNES, correspondant de l'Académie des Inscriptions.
DE MONTPELLIER.	M. Jules RENOUVIER, président de la Société archéologique de l'Hérault.
DE CLERMONT.	M. BOUILLET, membre de l'Institut des Provinces.
DE BESANÇON.	M. WEISS, membre correspondant de l'Institut.
DE METZ.	M. DE SAULCY, capitaine d'artillerie, correspondant de l'Institut.
DE LILLE.	M. LE GLAY, correspondant de l'Institut.
D'AMIENS.	M. RIGOLOT, membre de l'Institut des Provinces.
DE BLOIS.	M. DE LA SAUSSAYE, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Il reste à nommer plusieurs inspecteurs divisionnaires. Le Conseil s'occupera incessamment des choix à faire pour que ces fonctions soient confiées à des hommes qui puissent seconder utilement la Société.

INSPECTEURS DIVISIONNAIRES HONORAIRES.

Mgr. DE BONALD, archevêque de Lyon.
M. le Bon. DE GAUJAL, conseiller à la Cour de cassation.
M. Auguste LE PRÉVOST, député.

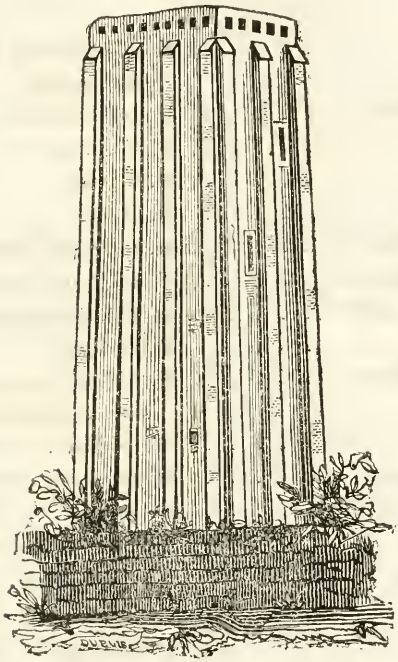

DONJON DE LOUDUN (cité p. 124).

TABLEAU

Des Inspecteurs de département, nommés par le Conseil aux termes du réglement de la Société.

Nord..	M. l'Inspecteur de la division de Lille.
Pas-de-Calais..	M. de Givenchy.
Somme..	M. Garnier.
Oise.	M. Graves.
Cher..	M. Hazé.
Loir-et-Cher..	M. le Cte. de Vibraye.
Eure-et-Loir..	M. de Boisvillette.
Indre-et-Loire.	M. l'abbé Manceau.
Nièvre.	M. Grasset.
Puy-de-Dôme.	M. l'Inspecteur de la division de Clermont.
Cantal.	M. de Lalo.
Haute Loire..	M. Branche (Dominique).
Lozère.	M. Mallay.
Calvados.	M. l'Inspecteur de la division de Caen.
Manche.	M. l'abbé de La Marre.
Orne..	M. Léon de La Sicotière.
Eure..	M. Antoine Passy.
Seine-Inférieure.	M. Deville.
Seine.	M. le Cte. de Montalembert.
Seine-et Oise..	M. Grille de Beuzelin.

Sarthe.	M. l'abbé Tournesac.
Ille-et-Vilaine.	M. Langlois.
Marne.	M. Huot.
Finistère.	M. Du Marhalla.
Loire-Inférieure.	M. Verger.
Vienne..	M. Cardin.
Deux-Sèvres..	M. Briquet.
Charente.	M. Castaigne.
Charente-Inférieure.. . . .	M. Moreau.
Creuze.	M. l'abbé Texier.
Dordogne..	M. l'abbé Audierne.
Haute-Garonne.	M. Dumège de La Haye.
Gers.	M. de Saintex.
Lot.	M. Calvet.
Aude..	M. de Tournal.
Bouches-du-Rhône.	M. Laugier de Chartrouze.
Gard..	M. Pelet.
Rhône.	M. Commarmont.
Drôme.	M. Ollivier.
Doubs.	M. Bourgon.
Jura..	M. Ed. Clerc.
Haute-Saône..	M. de Rotalier.
Vosges.	M. Hogard.
Haute-Marne.	M. Girault de Prangey.
Moselle..	M. V. Simon.
Meurthe.	M. Bégin.
Bas-Rhin..	M. Schweighauser.
Côte-d'Or..	Maillard de Chambure.

Il reste encore à nommer des inspecteurs pour un assez grand nombre de départements. Le Conseil s'occupe de recueillir les renseignements nécessaires pour procéder à de bons choix.

Chaque année, dans le courant de janvier ou de février, MM. les inspecteurs de département doivent adresser au Conseil administratif un rapport sur l'état des monuments historiques de leur département. MM. les inspecteurs qui auraient laissé écouler plus de deux ans sans adresser de rapport pourront être remplacés.

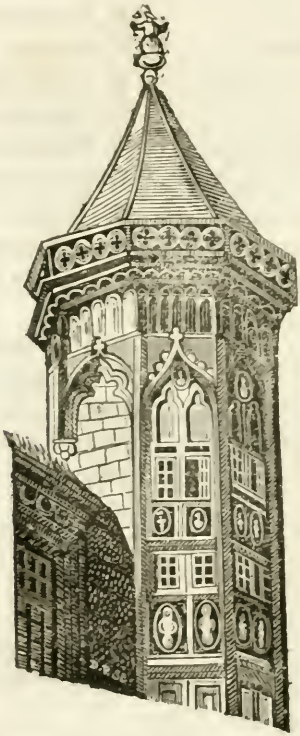

CONSEIL GÉNÉRAL ADMINISTRATIF.

M. Anjubault, conservateur de la bibliothèque publique du Mans.

M. Arnauld, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Niort.

M. le Vte. de Banville, id., à Caen.

M. Beaugier, membre de plusieurs Académies, à Niort.

M. le Cte. de Beaurepaire, ancien ministre plénipotentiaire, à Louvagny (Calvados).

M. Bellivet, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

M. Boby La Chapelle, préfet du Lot.

M. Boissée, avocat, à Caen.

M. Bouthors, greffier en chef de la Cour royale d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Mgr. Bouvier, évêque du Mans.

M. Chevereaux, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Evreux.

M. de Clinchamps, président de la Société d'histoire naturelle et d'archéologie, à Avranches.

M. de St.-Mesmin, correspondant de l'Institut, à Dijon.

M. l'abbé Daniel, recteur de l'Académie de Caen.

M. Giraudet, membre correspondant de l'Académie royale de médecine, à Tours (Indre-et-Loire).

M. Guérin, architecte du département, à Tours.

M. Guy, architecte, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

M. Hardel, imprimeur, à Caen.

Mgr. Joly, évêque de Séez.

M. DE LA CHOUQUAIS, id., président à la Cour royale de Caen.

M. le Cte. DE LA FRUGLAYE, à Morlaix.

M. P. A. LAIR, conseiller de préfecture, à Caen.

M. Ed. LAMBERT, conservateur de la bibliothèque publique de Bayeux.

M. le Mqis. DE LA PORTE, à Vendôme.

M. DE LA ROULLIÈRE, président de la Société de Statistique, Niort.

M. LA CURIE, secrétaire de la Société archéologique de Saintes.

M. LÉCHAUDÉ-D'ANISY, membre de plusieurs Académies, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Caen.

M. LE SERRURIER, conseiller à la Cour royale, membre de plusieurs Sociétés savantes.

M. DE MAGNEVILLE, membre de l'Institut des Provinces de France, à Caen.

Mgr. DE MARGUERIE, évêque de St.-Flour.

M. MASSÉ, architecte à Blois.

M. A. DE MILLY, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Mortain (Manche).

M. NOEL CHAMPOISEAU, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Tours.

Mgr. PARISIS, évêque de Langres.

Mgr. PAYSANT, évêque d'Angers.

M. RICHELET, secrétaire de l'Institut des Provinces de France, au Mans.

Mgr. ROBIN, évêque de Bayeux.

Mgr. ROBIOU, évêque de Coutances.

M. SEGRESTAIN, architecte du département des Deux-Sèvres, id.

M. SPENCER-SMITH, membre de plusieurs Académies, à Caen.

M. TARGET, préfet du Calvados, Commandeur de la Légion d'honneur.

M. Abel VAUTIER, membre du conseil général du Calvados, à Caen.

Les inspecteurs divisionnaires et MM. les inspecteurs de département ont le droit d'assister aux réunions du Conseil général.

Les membres du Conseil général administratif qui résident dans le Calvados forment le conseil permanent d'administration qui se réunit chaque mois dans la ville de Caen pour l'expédition des affaires courantes.

Le Conseil s'adjoint plusieurs architectes toutes les fois que les discussions nécessitent cette adjonction, et qu'il y a des plans à donner pour les réparations à faire.

BUREAU DU CONSEIL PERMANENT.

Président. M. DE CAUMONT, directeur de la Société.

Secrétaire. M. l'abbé LE PETIT, curé de Tilly (Calvados).

Trésorier. M. L. GAUGAIN.

LISTE GÉNÉRALE

Des Membres de la Société Française pour la conservation des Monuments, dans l'ordre de leur réception.

MM.

De Caumont, correspondant de l'Institut, fondateur de la Société, Caen.

Lair (Pierre-Aimé), membre de plusieurs Académies, Caen.

De Beaurepaire de Louvagny (le Cte.), ancien ministre plénipotentiaire, Falaise.

L'abbé Daniel, recteur de l'Académie, Caen.

De Magneville, membre de plusieurs Académies, Caen.

Guy, architecte, Caen.

Lambert, conservateur de la bibliothèque publique, Bayeux.

De La Chouquais, président à la Cour royale, Caen.

Léchaudé d'Anisy, membre de plusieurs Académies, Caen.

Bellivet, membre de la Société des Antiquaires, Caen.

De Crazannes, membre de l'Institut, Montauban.

Dumège de La Haye, secrétaire de la Société archéologique, Toulouse.

De La Fontenelle de Vaudoré, correspondant de l'Institut, Poitiers.

Le Glay, correspondant de l'Institut, Lille.

Jouannet, correspondant de l'Institut, Bordeaux.

Le Prévost, membre de l'Institut et de la Chambre des députés, Bernay.

De La Saussaye, correspondant de l'Institut, Blois.
Deville, correspondant de l'Institut, Rouen.
Pelet, membre de la Société royale des Antiquaires, Nîmes.
Schweighauser, membre de l'Institut, Strasbourg.
Cauvin, président de l'Institut des Provinces de France, au Mans.
De Givenchy, membre de l'Institut des Provinces, St.-Omer.
De Vauquelin (le Bon.), membre de plusieurs Sociétés savantes, Ailly, près Falaise.
Beaudot, membre de l'Académie, Dijon.
De Milly, membre de l'Association normande, Bayeux.
Vte. de Guiton, membre de la Société des Antiquaires, Avranches.
Du Guay, membre de plusieurs Académies, Le Mans.
Rey, membre de la Société des Antiquaires de France, Paris.
Cte. de Vibraye, membre de plusieurs Académies, Blois.
De Bouville, id., id.
Hermand (Alexandre), membre de la Société des Antiquaires, St.-Omer.
E. de Neuville, id., id.
Romain de Givenchy, id., id.
Bouillet, membre de l'Institut des Provinces de France, Clermont-Ferrand.
De Jobal, id., Blois.
Corbet, maréchal-de-camp, Aurillac.
Mgr. Paysant, évêque d'Angers.
Mérite-Longchamp, membre de plusieurs Sociétés savantes, Caen.
Requin, membre de plusieurs Académies, Avignon.
De Gaujal (le Bon.), membre de l'Institut, Paris.
De Tournal, membre de plusieurs Académies, Narbonne.
De Saintex, conservateur de la bibliothèque publique, Auch.

Morellet, professeur de rhétorique, Nevers.
Castaigne, conservateur de la bibliothèque publique, Angoulême.
Moreau, conservateur de la bibliothèque publique, Saintes.
Briquet, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Niort.
Ardant, membre de plusieurs Sociétés savantes, Limoges.
L'abbé De La Mare, vicaire-général, Coutances.
Grille de Beuzelin, membre de la Société des Antiquaires de France, Paris.
Cte. de Beaufort, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, Plain-Marais (Manche).
L'abbé Gautier, aumônier du Collége, Lisieux.
Renouvier, président de l'Académie, Montpellier.
L'abbé Audierne, vicaire-général, Périgueux.
Spencer Smith, membre de la Société royale de Londres, Caen.
Chevreaux, secrétaire de la Société d'agriculture, Evreux.
De Formeville, conseiller à la Cour royale, Caen.
De La Rue, secrétaire-général de l'Académie, Evreux.
Cte. de Calonne, conservateur de Chambord, Blois.
Cardin, membre de plusieurs Académies, Poitiers.
Graves, secrétaire-général de la préfecture, id., Beauvais.
Du Marhalla, membre de plusieurs Académies, Quimper.
Boileau, membre de plusieurs Académies, Tours.
Bonny-Pelieux, docteur en médecine, id., Beaugency.
L'abbé Buhot, professeur de théologie, id., Coutances.
Dubourg-d'Isigny, membre de plusieurs Académies, Vire.
Vte. de Banville, id., Caen.
Le Bastard du Meneur, id., Lescouat (Finistère).
Emile Souvestre, id., Brest.
Guyesse, id., id.
Cte. de La Fluglaye, id., Morlaix.

De Larchantel, membre de plusieurs Académies, Quimper.
Charles Dursus, id., Caen.
Charles de Vauquelin, id., id.
Gaugain, id., id.
De Bordecote, membre de l'Association normande, Pont-Audemer.
De Golbéry, membre de l'Institut, Colmar.
Vergnaud-Romagnésy, membre de plusieurs Académies, Orléans.
Lafont de Cujala, id., Agen.
De La Grange (le Mis.), id., député, Paris.
Richard, id., Remiremont.
Joyau, avocat, id., Caen.
Mgr. Bouvier, évêque du Mans.
L'abbé Lottin, chanoine, membre de l'Institut des Provinces, au Mans.
L'abbé Chevereau, professeur de théologie, Mans.
Charlemagne, membre de plusieurs Sociétés savantes, Châteauroux.
Dan de La Vauterie, id., Caen.
Le Tellier, inspecteur des écoles primaires, id.
Massiou, juge d'instruction, La Rochelle.
Raoul de Barracé, membre de plusieurs Sociétés savantes, Angers.
Hunault de La Peltrie, id., id.
Edouard de Cossettes, id., Montreuil-sur-Mer.
Courty, id., Caen.
Dandigné de Resteau, id., Mans.
De Bellefille, id., id.
L'abbé Tournesac, id., id.
Massé, id., Tours.
Moquin-Tandon, professseur à la Faculté, Toulouse.

Auguste Grassé, membre de plusieurs Académies, La Charité-sur-Loire.
Cte. de Bérenger, membre de plusieurs Académies, Coutances.
La Greze-Fossat, id., Moissac.
H. Brecy, id., Agen.
De St.-Agnan, préfet, Lille.
Le Baillif, chanoine honoraire, Mans.
Anjubault, conservateur de la bibliothèque, id.
De Langle, membre de plusieurs académies, Vitré.
De Troismarquet, conseiller à la Cour royale, Douai.
Taffin, conseiller municipal, id.
Ludolphe de Montpinçon, propriétaire, Chevilly (Loiret).
Le Cher. de Touchet, propriétaire, Caen.
Passy (Antoine), ancien préfet, Paris.
Rivault, membre de plusieurs Sociétés savantes, Mans.
Le Mis. de La Porte, id., Vendôme.
Louis Paris, archiviste, id., Reims.
Pinault, architecte, Blois.
Target, préfet du Calvados, Caen.
De Saulcy, capitaine d'artillerie, correspt. de l'Institut, Metz.
Mme. de Reiset, propriétaire, Rouen.
Chauvin-Lalande, id., Pisieux (Sarthe).
A. Duchallais, id., Beaugency.
Doinard, architecte du département de la Manche.
Lhuillier de Hoff, capitaine d'état-major, Blois.
L'abbé Manceau, chanoine de la métropole, Tours.
Mgr. l'Évêque de Bayeux, Bayeux.
Mme. la Mqse. de Salverte, Riom.
Desportes, conservateur du musée, Mans.
Richelet, membre de plusieurs Académies, id.
Mqis. de Fortia d'Urban, membre de l'Institut, Paris.
Blisson, naturaliste, Mans.

Heurtebise, supérieur du séminaire, id.
Houdebert, membre de la Société académique, id.
L'abbé Bercy, professeur au séminaire, id.
Drouet, membre de plusieurs Académies, id.
Frédéric Nasse, id., Lisieux.
Beauvais de St.-Paul, id., St.-Michel-de-Savaigne (Sarthe).
Adolphe Espaulart, id., Mans.
Ollivier, juge, id., Grenoble.
Liasard, membre de plusieurs Académies, Mathieu (Calvados).
Thomine-Desmazures, chanoine, Bayeux.
Desjobert, membre de la Société académique, Mans.
Mautouchet, directeur du séminaire, id.
Clocheau, id., id.
Gobil, directeur des études au séminaire, id.
Landel, ancien conseiller de préfecture, id.
De La Rue, architecte du département, id.
Guillois, curé du Pré, id.
Chorin, curé de St.-Victeur (Sarthe).
L'abbé Bouvet, principal du Collége, Mans.
Le Cte. de Mailly, ancien pair de France, Requeil (Sarthe).
Le Chat, membre de plusieurs Académies, Mans.
Foulard, id., id.
Ephrem Houel, directeur du haras de Langonay (Morbihan).
Mgr. l'Evêque de Séez, Séez.
De Piperey (Amédée), membre de l'Association Normande, Rouen.
Despinose, id., Cherbourg.
Delaunay, supérieur du séminaire de Fontainebleau.
De Clinchamps, président de l'Académie, Avranches.
De la Sicotière, avocat, à Alençon.
Desnos, membre de plusieurs Académies, id.
Le général Cte. Coutard, id., Paris.

Verdier, professeur de mathématiques au Mans.
Basse, maire, député, id.
Le Gris de La Pommeraie, propriétaire, id.
Cte. de Tilly, id., id.
Etoc-Demazy, secrétaire de l'Académie, id.
Cte. De Chateaufort, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.
Bérard aîné, propriétaire, à Pontlieue (Sarthe).
Moreau, supérieur de la maison de St.-Joseph, id.
De Marseuil, prêtre, professeur à la maison de St.-Joseph, id.
Bourmault, id., id., id.
Doreau, secrétaire de Mgr. l'Evêque du Mans, id.
Boyer, ancien professeur, id.
Lambron, vicaire-général, id.
Cte. de Chaources, Piacé (Sarthe).
Fic. Etoc La Touche, membre de l'Académie, Mans.
David, architecte, id.
Cte. Héracle de Polignac, propriétaire, Outrelaize (Calvados).
Cte. de Coislin, id., Montvarin (Seine-Inférieure).
Le Boucher du Vigny, membre de l'Association Normande, Coutances.
L'abbé Desponts, curé de St.-Nicolas, id.
Dufresne, ingénieur des ponts et chaussées, Cherbourg.
Massy-Desmaisons, bâtonnier de l'ordre des avocats, Coutances.
Le Cte. de Turgot, pair de France, Lantheuil (Calvados).
L'abbé Dupré, membre de la Société des Antiquaires, Avranches.
L'abbé de Dreux-Brézé, Paris.
L'abbé Gerault, curé d'Evron (Mayenne).
De Bernard, propriétaire, Mans.
Boursier, procureur du roi, id.
Guepin, substitut du procureur du roi, id.
Simon, secrétaire de l'Académie, Metz.

Michelant, membre de l'Académie, id.
Bégin, id., id.
Koenig, id., id.
B^on^. d'Huart, id., id.
Degoutin (Alphonse), substitut du procureur du roi, Briey.
De Jubécourt, membre de plusieurs Académies, Bacarat (Meurthe).
Choley, membre de l'Académie, Nancy.
L'abbé Chaussier, supérieur du petit séminaire, Metz.
Le Masson, ingénieur en chef des ponts et chaussées, id.
Hogard, membre de l'Académie, Epinal.
Le Mis. de Villeneuve-Trans, membre de l'Institut, Nancy.
Lucy, receveur général, Metz.
Guerrier de Dumast, président de l'Académie, Nancy.
Mq^is^. de Viennay, propriétaire, Val (Sarthe).
De Viennay (Paul), id., id.
De Viennay (Gabriel), id., id.
Le Guicheux, id., Fresnay.
Gallienne, curé de St^e^.-Cérotte (Sarthe).
Delauney, curé de Notre Dame, Alençon.
Louis Chauvassaigne, maire de Mirefleurs (Puy-de-Dôme).
Emile Thibault, membre de l'académie, Clermont-Ferrand.
L'abbé Croiset, curé de Néchers (Puy-de-Dôme).
Trévenot, secrétaire de l'Académie (Clermont Ferrand).
Mallay, architecte. id.
L'abbé Fret, curé de Champs (Orne).
L'abbé Laffetay, professeur au séminaire de Villiers-le-Sec (Calvados).
Tailhand, président à la Cour royale de Riom.
Joly-Deshayes, lieutenant de gendarmerie, à Gannat (Allier).
Jullien, architecte du département du Cher, Bourges.

L'abbé Bouvier, professeur au séminaire du Mans.
Pollet, conservateur de la bibliothèque publique, Vitré.
Camille de Lamotte, propriétaire, Clermont-Ferrand.
Chauveau, secrétaire de l'Académie, Tours.
Menard-Bournichon, chef de bataillon du génie, Mans.
Duguay, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.
Dumoulinet, maire de Ste.-Suzanne (Mayenne).
Mordret, médecin, Mans.
Cte. de Montalembert, pair de France, Paris.
Durand, architecte de la ville de Reims, Reims.
Largé, inspecteur de l'Académie, Clermont.
Fs. Villers, architecte, à Angers.
De Sallen, membre de l'Association Normande, Pierrepont (Calvados).
Calvet, substitut, Cahors.
Boisset, avocat, Caen.
Paul d'Aignaux, propriétaire, Ile Marie (Manche).
L'abbé du Fètre, vicaire-général, Tours.
De Boisvillette, ingénieur des ponts et chaussées, Châteaudun.
Noël Champoiseau, membre de la Société académique de Tours.
De Beauregard, président de la Cour royale, Angers.
Turgot, receveur des contributions, id.
L'abbé Maupoint, vicaire de Notre-Dame, id.
Victor Pavie, imprimeur, id.
A. Pescherard, architecte, Loches.
Boucherat, docteur-médecin, membre de l'Académie, Blois.
Raymond Pornin, conservateur des archives d'Indre-et-Loire.
Bourgougnoux, supérieur du grand séminaire. Tours.
Plailly, curé de St.-Pierre-des-Corps, Tours.
Giraudet, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, couronné par l'Académie des Inscriptions, id.
Genty, supérieur du petit séminaire, Tours.

Cte. de Trobrillant, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.
L'abbé Mauduit, professeur au petit séminaire, id.
L'abbé Boucher, id., id.
L'abbé Bourassé, id., id.
L'abbé Genest, id., id.
Alonzo Péan, membre de plusieurs Sociétés savantes, St.-Aignan (Loir-et-Cher).
Charlot, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.
Jagu, propriétaire, Tours.
Desjobert, id.
L'abbé Maufrais, id.
L'abbé Dorion, id.
L'abbé Guillard, id.
L'abbé Charvoz, curé, Mont-Louis.
Boislève, maire de Langeais (Indre-et-Loire).
Henri Gouin, propriétaire, Tours.
Alfred Laurent, id.
Rose Cartier, id.
Margueron, id.
L'abbé Salmon, id.
Le Mis. de Ceré, id.
De Ceré, fils, id.
Cartier-Gaillard, Amboise.
L'abbé Vincent, secrétaire de Mgr. l'Archevêque, Tours.
L'abbé Fougeroux, id.
Adam, propriétaire, à Tours.
Jules Bacot de Romans, id.
L'abbé Sachet, curé de St.-Saturnin, id.
Le Cte. de La Selle, Saumur.
L'abbé Viellecases, directeur au grand séminaire, Tours.
Lange, membre de plusieurs Sociétés savantes, Saumur.
De St.-Mesmin, correspondant de l'Institut, Dijon.

MAILLARD DE CHAMBRE, président de la commission d'Antiquités de la Côte-d'Or, id.

BOURDON, chef de bataillon en retraite, Caen.

Cte. DE CHASTELLUX, membre de plusieurs Académies, Paris.

DE GUILLERMY, id., id.

LE REFAIT, id., Pont-Audemer.

LE NORMAND, maître de pension, id.

Le Bon. DE TALEYRAT, membre de plusieurs Sociétés savantes, Brioude.

GARNIER, membre de l'Académie, Amiens.

DE LALO; procureur du roi, Mauriac (Cantal).

GONOD, conservateur de la bibliothèque publique, Clermont.

BOTTIN, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

MATHIEU, professeur au Collége royal, Clermont.

WEISS, membre de l'Institut, Besançon.

COMMARMONT, conservateur de la bibliothèque du palais des arts, Lyon.

GIRAULT DE PRANGEY, membre de plusieurs Sociétés savantes, Langres.

PISTOLET DE SAINT-FERGEUX, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.

DARDEL, architecte de la ville, Lyon.

DIDIER-PETIT, vice-président de la Société des amis des Arts, id.

PERRIN, imprimeur, id.

BOUET, curé de St.-Just. id.

EYNAUD, propriétaire, id.

MENJOULET, directeur du grand séminaire, Bayonne.

BINET, architecte, Angers.

Mgr. DE BONALD, archevêque de Lyon.

PEZET, président du tribunal civil, Bayeux.

L'abbé MORANCÉ, vicaire, La Ferté-Bernard (Sarthe).

PALLU, juge au Tribunal civil, au Mans.

Cte. Amédée de Pastoret, membre de l'Institut, Paris.
Huot, membre de plusieurs Académies, Versailles.
Vte. de Culsy, St.-Mandé (Seine).
Cte. d'Auray, St.-Pois (Manche).
Cte. de Grammont, Paris.
Cte. de Ferrière, propriétaire, Lyon.
Carraud, négociant, id.
Rambaud du Fournel, id.
Bourgon, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, Besançon.
Edouard Clerc, conseiller à la Cour royale, id.
Ch. de Rotalier, ancien officier d'artillerie, Vesoul.
James, receveur des finances, Lyon.
De Laperrière, jeune, La Mulotière (Rhône).
De Blesson, avoué, Lyon.
Jacquemont, propriétaire, Fontaine (Rhône).
Richard de Nancy, docteur-médecin, Lyon.
Jousset des Berries, juge d'instruction, Mans.
Yemenil, négociant, Lyon.
David, avoué, Havre-de-Grâce.
L'abbé Cochet, membre de plusieurs Académies, Dieppe.
Imberdis, avocat, Ambert (Puy-de-Dôme).
Hardel, imprimeur, Caen.
Le Petit, curé de Tilly (Calvados).
Deruineau, peintre, Angers.
Cohendet, propriétaire, Mans.
Le Serrurier, conseiller à la Cour royale d'Amiens.
Rigollot, docteur en médecine, président de la Société des Antiquaires de Picardie.
Le Merchier, id., membre de l'Académie d'Amiens.
Ledieu, père, trésorier de la Société des Antiquaires de Picardie.
Le Mis. de Clermont-Tonnerre, id.

Le Prince (Aug^te.), conservateur du musée de la Société des Antiquaires, id.

Mallet, administrateur du même musée.

Hardouin (Henri), avoué à la Cour royale, membre de la Société des Antiquaires, Amiens.

Cheussey, architecte, administrateur du musée de la Société, id.

Bazot, notaire, membre de la Société des Antiquaires, Amiens.

Thierrion de Chipilly, membre du Conseil général de la Somme.

A. Bouthors, greffier en chef de la Cour royale d'Amiens, membre de la Société des Antiquaires.

Duroyer (F^ic.), secrétaire perpétuel de l'Académie, maire de la ville d'Amiens.

A. de Grattier, substitut du procureur général, Amiens.

Goard de St.-Gowerd, vicaire de l'église St.-Germain d'Amiens.

Le Cte. de Betz, membre de la Société des Antiquaires, Amiens.

Ch. Dufour, avocat, administrateur du musée de la Société des Antiquaires, id.

Riveru, capitaine du génie, membre de la même Société, id.

Janvier, notaire, id.

Tillette d'Acheux (F^ic.), id.

Hocdé, inspecteur des écoles primaires, id.

Duthoit, sculpteur, membre du comité historique des arts, id.

Salmon, avoué, id.

Lavernier, secrétaire de la mairie, id.

Guérard, conseiller à la Cour royale, Amiens.

Douchet (Louis), membre de la Société des Antiquaires, id.

Mausion, inspecteur des écoles primaires. Beauvais.

Le Vte. Blin de Bourdon, député de la Somme, Amiens.

Le Cte. de Schulenburg, membre de la Société des Antiquaires, au château de Tillolay, près Royes (Somme).

Ch. de Lescarpolier, id., Paris.
De Cayrol, id., ancien député, à Compiégne (Oise).
Voillemier, id., docteur en médecine, Senlis (Oise).
Labourt, id., ancien procureur du roi, Doullens (Somme).
Decrouy, id., ancien notaire, Compiégne.
De Malezieux, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, Senlis.
Le Serrurier, id., employé au ministère des finances.
De La Fons, B^on. de Melicoq, au château de Cuiry, près Rosoy-sur-Terre (Aisne).
Boullet, premier président de la Cour royale d'Amiens.
Martin, recteur de l'Académie universitaire, id.
Quenable, président du tribunal civil, id.
Damay, procureur du roi, id.
Barbier, directeur de l'école secondaire de médecine, id.
Decaïeu, conseiller à la Cour royale, id.
Mallet, président de la Chambre du commerce, id.
Machart fils, ingénieur des ponts et chaussées, id.
Routier, docteur en chirurgie, id.
Roussel (Louis), avocat, id.
Creton, avocat, id.
Daveluy (Isidore), négociant, id.
De Marguerie, évêque de St.-Flour.
Le Mis. de Montécot, propriétaire, Vergoncey.
Le Cte. de Pirch, id., Avranches.
Le Cte. de Mangigny, id., id.
Belle-Etoile du Mottet, id., Avranches.
Boudent, receveur particulier, id.
De St.-Germain, président de la Société d'agriculture, id.
Carné, curé de St.-Hilaire-du-Harcouet (Manche).
Cte. de Bonvouloir, propriétaire, Mortain.
Lacorne, membre de plusieurs Sociétés savantes, Avranches.

L'abbé Scelles, professeur de rhétorique, Vire.

Piel, architecte, Rome.

Allemand, avocat, Riom (Puy-de-Dôme).

Le Cte. de Verna, membre de plusieurs Académies, Lyon.

Le Cher. Rougniard, id.

De Lapchier Duchasseint, avocat, Lezou (Puy-de-Dôme).

De Coutancin, secrétaire-général du département du Nord.

L'abbé Arthur Martin, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

Desjardins, secrétaire de la Société d'agriculture, id.

Le Cte. de Renneville, président du comice agricole, Amiens.

L'abbé de Valroger, supérieur du séminaire de Sommervieux.

Bazin, membre de plusieurs Sociétés savantes, Beauvais.

Traxler, architecte, Arras.

Gady, juge honoraire, Versailles.

De Breda (Ernest), membre de plusieurs Sociétés savantes, Senlis.

L'abbé Barraud, professeur d'archéologie au grand séminaire de Beauvais.

Gairal, conseiller à la Cour royale, Lyon.

De Lhorme, directeur du musée d'antiquités de Vienne (Isère).

Benoist, architecte, Lyon.

De Caix, propriétaire, Quesnay (Calvados).

Anatole de Barthelemy, membre de plusieurs Sociétés savantes, Montbrison (Haute-Loire).

Lambron de Lignim, capitaine de cavalerie, Tours (Indre-et-Loire.

Laurance, principal du Collége, Laval (Mayenne).

L'abbé Voisin, vicaire de St.-Nicolas, Blois.

L'abbé Le Maxan, professeur d'archéologie au séminaire de Nantes.

De La Fosse, propriétaire, Bazoge-la-Peyrouse (Ille-et-Vilaine).

De La Villegille, secrétaire du Comité historique des chartes, près le ministère de l'instruction publique, Paris.

L'abbé Aubert, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.

L'abbé Marthe, directeur du collége de Goincourt (Oise).

Mme. la Bne. de Caillaud, propriétaire, Le Mans.

L'abbé Texier, curé d'Auriat (Creuse).

Le Cte. Félix de Mérode, ancien ministre, Bruxelles.

Mgr. de La Croix, évêque de Bayonne.

Le Vte. Ludovic d'Osseville, membre de plusieurs Académies, Paris.

L'abbé Corblet, membre de plusieurs Académies, Beauvais.

Mgr. Robiou, évêque de Coutances.

Bon. E. de Fontette, propriétaire, Caen.

Bon. Arthur de Cauvigny, id.

Léonce de Glanville, à Glanville, près Pont-l'Evêque.

Bon. Hugues de Chaulieu, à Falaise.

Léonce de Folleville, id.

L'abbé Eudelin, vicaire de Tours, près Bayeux.

E. Paty, professeur à Blois.

Achard de Vacognes, propriétaire, Bayeux.

Abel Vautier, propriétaire, Caen.

Castel, agent-voyer-chef, Bayeux.

La Curie, secrétaire de la Société académique de Saintes.

De Formigny, propriétaire, Caen.

L'abbé Mirbeau, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

Richard (Fleury), peintre et archéologue, Lyon.

Mme. la Mqse. de Chaponnay, Lyon.

Cte. De Moyriat, membre de plusieurs Académies, Nantua (Ain).

Vernoy de St.-Georges, préfet des Deux-Sèvres.

Pougnet, maire de Niort.

Arnauldet, président du tribunal civil, député, à Niort.
De La Roulière, président de la Société de statistique, id.
Martin-Beaulieu, fils, vice-président, id.
Martin-Beaulieu, père, propriétaire, id.
Guérineau, père, avocat, id.
L'abbé Briard, id.
De Laffores, ingénieur en chef du département des Deux-Sèvres, id.
Victorin de La Roulière, propriétaire, id.
De Collard des Hômmes, id., id.
Beaugier, id., id.
Le Vte. de Lastic St.-Jal, id., id.
Loubeau, id., id.
Audouin, professeur de dessin, id., id.
Benjamin Delavault, juge au tribunal civil, id.
Deschamps, professeur au collége, id.
Barrois, principal du collége, id.
Genet, pharmacien, id.
Eug. Frappier, propriétaire, id.
Tonnet, docteur en médecine, id.
Paret, ingénieur civil, id.
A. Arnauld, avoué, id.
A. Legrand, propriétaire, id.
Ch. Lafosse, id., id.
Ferd. David, ancien député, id.
Ch. Arnauld, correspondant du ministère de l'instruction publique, id.
Robin, imprimeur-lithographe, id.
Denis Texier, fabricant, id.
Favre, imprimeur, id.
Chavonnet, architecte, Bourbon-Vendée.
Le Mis. de St.-Victor, propriétaire, id.

Lary, ancien proviseur, id.
Henry Lafosse, propriétaire, id.
De Martigny, id., id.
Decemmes, id., id.
Duparc, id., id.
Morin, avoué, id.
Tondut, ancien notaire, id.
Maupion, ancien notaire, id.
Lasseron, mécanicien, id.
Guérineau, fils, avocat, id.
Bernardou, inspecteur des écoles primaires, id.
Le Vte. de Bremont, propriétaire, id.
Plaste, artiste vétérinaire, id.
Avril de La Vergnée, propriétaire, id.
Vte. Ch. d'Assailly, id., id.
Sorlin, professeur au collége, id.
Roux, chef de bureau à la préfecture, id.
Pressac, juge au tribunal, id.
Leblois, capitaine en retraite, id.
Demond, aumônier des Dames de la Foi, id.
L'abbé Louis, curé de Ste.-Marie-du-Mont (Manche).
Le Cte. Picot de Vaulogé, au château de Vaulogé, commune de Fercé (Sarthe).
Chatel, professeur de sixième au collége St.-Vincent, Senlis.
Duval, professeur en médecine, Rennes.
Langlois, architecte, id.
De Kerdrel, ancien élève de l'école des chartes, id.
Lesbeaupin, avocat, id.
Hardouin, membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine, id.
Rabusseau, président de la Société des sciences et belles-lettres, id.
L'abbé de St.-Marc, vicaire-général, id.

Le Gonidec de Tressan, propriétaire, Vitré.
Le Conte, maire de Dinan.
Le Siart du Dezerseul, Rennes.
Devilliers, contrôleur des contributions, Rouen.
Cte. de Kergariou, propriétaire, Rennes.
Vattard, conservateur adjoint de la bibliothèque publique, id.
L'abbé Du Bourgdieu, chanoine honoraire, id.
Marteville, imprimeur, Rennes.
Boby La Chapelle, préfet du Lot.
Chère La Salle, propriétaire, Niort.
Ardouin, id., Parthenay.
Laumonier, id., id.
Tardivel, recteur de l'Académie de Poitiers.
De Bray, pasteur protestant, Niort.
Lusson, professeur, Niort.
Cruvellier, propriétaire, Celles.
Lesson, membre de l'Institut, Rochefort.
Monteuil, propriétaire, Niort.
Braguier, professeur, St.-Maixent.
Ginestet, maître de pension, Niort.
Larreguy, préfet de la Charente, Angoulême.
Garran de Balzan, conseiller à la Cour royale de Poitiers.
Hawke, membre de plusieurs Académies, Angers.
Georget, curé d'Airvault.
Sazé, docteur médecin, à La Mothe-St.-Heraie (Deux-Sèvres).
Pougnet, notaire, Niort.
Hérault, id., id.
Maubué, ingénieur des ponts et chaussées, id.
Texier, membre du conseil général, Philboux (Deux-Sèvres).
Segrestain, architecte du département des Deux-Sèvres).
Garoteau, notaire, Champdenier (Deux-Sèvres).
Brochain, conseiller à la Cour royale de Poitiers.
Gallard, propriétaire, Moncoutant (Deux-Sèvres).

Garran de Balzan, ingénieur des mines, St.-Maixent.
Cte. de Nettancourt, colonel en retraite, Laures (Deux-Sèvres).
Filleau, curé de Notre-Dame de Niort.
Audé, avocat, Bourbon-Vendée.
Bizard, propriétaire, Niort.
Branche (Dominique), Membre de plusieurs Sociétés savantes, Le Puy (Haute-Loire).
Tailhardat, id., architecte, Montluçon.
Mouquet, sous-préfet, Dieppe.
De Mannoury d'Hectot, à Aubry-en-Exmes (Orne).
Doudement, curé de St.-Jacques.
Parmentier, curé de St.-Rémy.
De La Plane (Edouard), propriétaire, Sisteron (Basses-Alpes).
Moutin jeune, ancien chirurgien major de la Charité de Lyon.
Etoc-Demazi fils, Le Mans.
Mgr. Parisis, évêque de Langres.
Lorain, supérieur du grand séminaire de Langres.
De Courçon, membre de plusieurs Sociétés savantes, Quimper.
Baille (Victor), architecte, Besançon.
De Magnoncourt, député du département du Doubs.
Pratbernon, docteur en médecine, président de la Société d'agriculture et d'archéologie du département de la Haute-Saône.
Guillory aîné, adjoint au maire de la ville d'Angers.
Henry, recteur de l'Académie d'Angers.
J. Sorin, professeur de rhétorique au collége royal d'Angers.
V. Godard-Faultrier, auteur de l'Anjou et ses monuments
De Condren de Suzanne, inspecteur de l'Académie d'Angers.
Leclerc Guillory, trésorier de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
A. Freslon, avocat, Angers.
Lachèse (Grégoire), directeur de l'école de médecine d'Angers.

Calderon, ingénieur, Saumur.

Baillou de La Brosse, propriétaire, Saumur.

F. Berger Lointier, membre du conseil général de Maine-et-Loire.

Joly-Leterme, architecte, Angers.

Roger, chef de division à la préfecture, Angers.

Gérard, rédacteur en chef du journal de Maine-et-Loire.

L. Cosnier, imprimeur-libraire.

A. Lachèse, id.

Le duc de Brissac, pair de France, Brissac.

Adville, officier d'artillerie en retraite, Angers.

Descars, principal du collége de Châteaugontier (Mayenne).

G. Bordillon, membre des conseils municipal et d'arrondissement d'Angers.

J. J. Leroy, professeur de dessin au collége de Châteaugontier.

A. Bardet, avoué à la Cour royale d'Angers.

J. Renou, médecin, Angers.

Le Mis. de Préaulx, maire de Pouancé.

David, d'Angers, membre de l'Institut, statuaire à Paris.

Camille Guilbert, avocat, Angers.

E. Moll, architecte, Paris.

Goury aîné, inspecteur divisionnaire honoraire au corps royal des ponts et chaussées, Angers.

Le Mis. de Senonnes, vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Roberge, inspecteur de l'Académie, Angers.

Sebille Auger, président du comice agricole de Saumur.

Meffray, chef de bataillon retraité.

Sorin (Eugène), propriétaire.

Boutton-Lévêque, maire des Ponts-de-Cé.

Chapuis, médecin, Saumur.

A. Leroy, horticulteur.

Th. Lubin, avocat, Paris.

F. Gaultier, membre de la Société industrielle, Angers.
Moreau-Maugars, négociant-manufacturier, Angers.
De La Brosse Flavigny, ancien officier de cavalerie, Chazé-sur-Argos (Maine-et-Loire).
Le Comte de Gibot, maire de Bouzillé.
Guitton, avocat à la Cour royale, Angers.
Pachaut, notaire, id.
Bellier, avocat à la Cour royale, Angers.
Mestayer, notaire à Angers.
Boullet-Lacroix, docteur en philosophie, à Château-Gonthier.
Elie Bigot, caissier du journal de Maine-et-Loire.
Violas, avocat à la Cour royale, à Angers.
Langlois, fourreur, membre de la Société industrielle, id.
Mabille-Ouvrard, propriétaire, à la Roche-aux-Moines.
Goulay, docteur-médecin, à Saumur.
De Lens, professeur de philosophie au collége royal d'Angers.
J.-B. Royer, notaire à Angers.
Mars-Larivière, propriétaire, à Angers.
Le Mercier Lamonneraye, propriétaire, à Angers.
A. Menière, commerçant, à Angers.
Auguste Moutié, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rambouillet.
Salmon, membre du conseil général de la Sarthe, à Sablé (Sarthe).
Xavier de Quirielle, à Montbrison.
Deshayes, membre de la Société des Antiquaires, à Caen.

Il faut ajouter à cette liste MM. les fonctionnaires qui font de droit partie de la Société, conformément à l'art. 6 des statuts. Savoir : les Ministres d'Etat, l'Inspecteur général des monuments historiques, MM. les Recteurs d'Académie, les Préfets, les Evêques de France, etc., etc.

Membres étrangers nommés en vertu de la délibération du 19 mai 1839.

MM.

Geissel, évêque de Spire.
Wetter, membre de plusieurs Académies, Mayence.
Kull, id., id.
De Noel, id., Cologne.
Gally-Knight, id., Londres.
Britton, id., id.
Whewell, id., Cambridge.
Rickman, id., Liverpool.
Le duc De Sera di Falco, id., Palerme.
De Lassaulx, architecte du gouvernement, Coblentz.
Le Ch^er^. Lopez, conservateur du musée d'antiquités de Parme.
Le Cte. de San-Quintino, membre de plusieurs Sociétés savantes, Turin.
L'abbé Gazera, secrétaire de l'Académie de Turin.
Duby, pasteur protestant, Genève.
Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, Londres.
Le Mq^is^. de Northampton, président de la Société royale de Londres.
L'abbé de Yorli, chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.
Le Ch^er^. Avellino, conservateur en chef du musée de Naples.
Parker, membre de plusieurs Sociétés savantes, Oxford.
Willis, id., id.
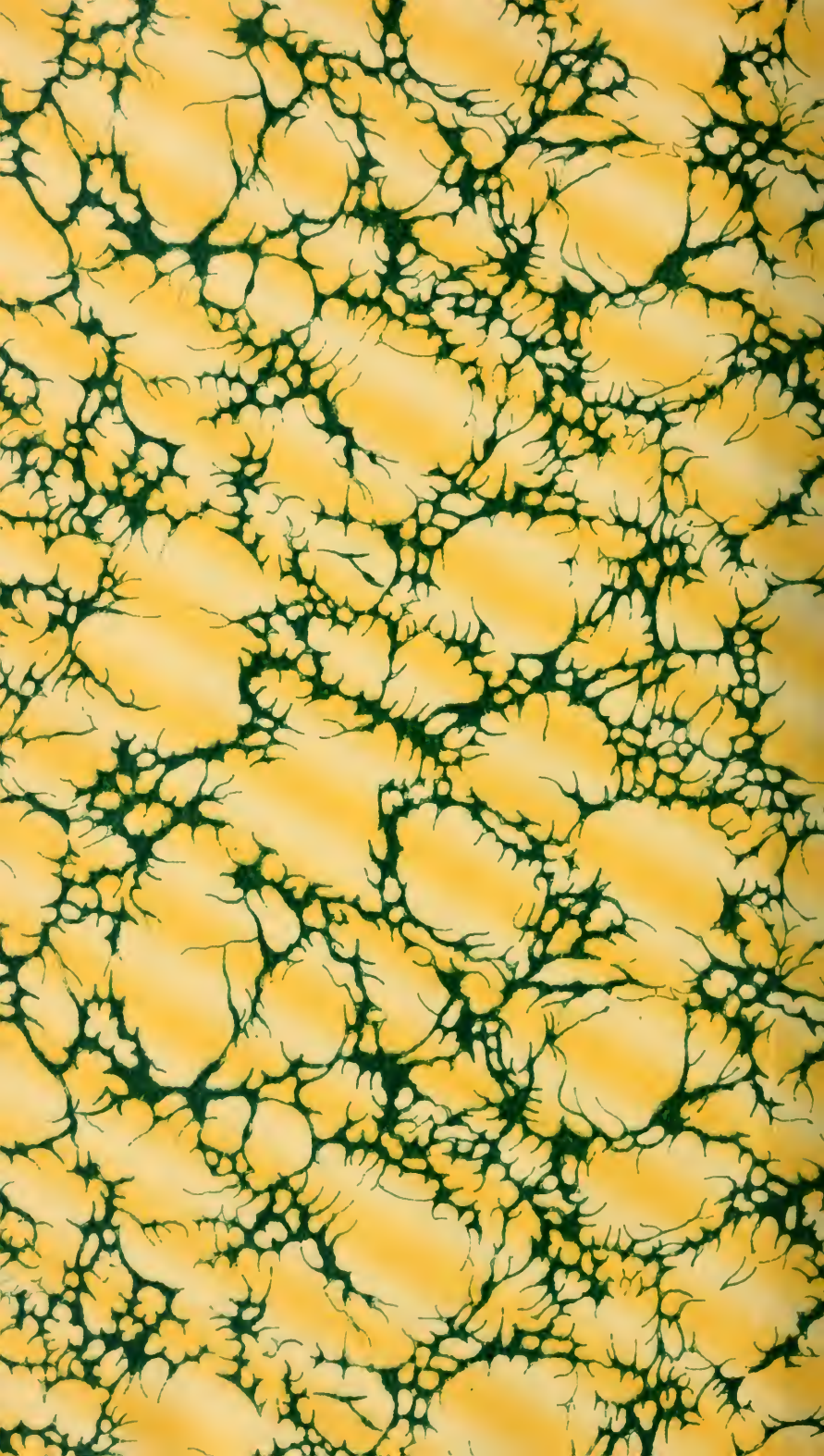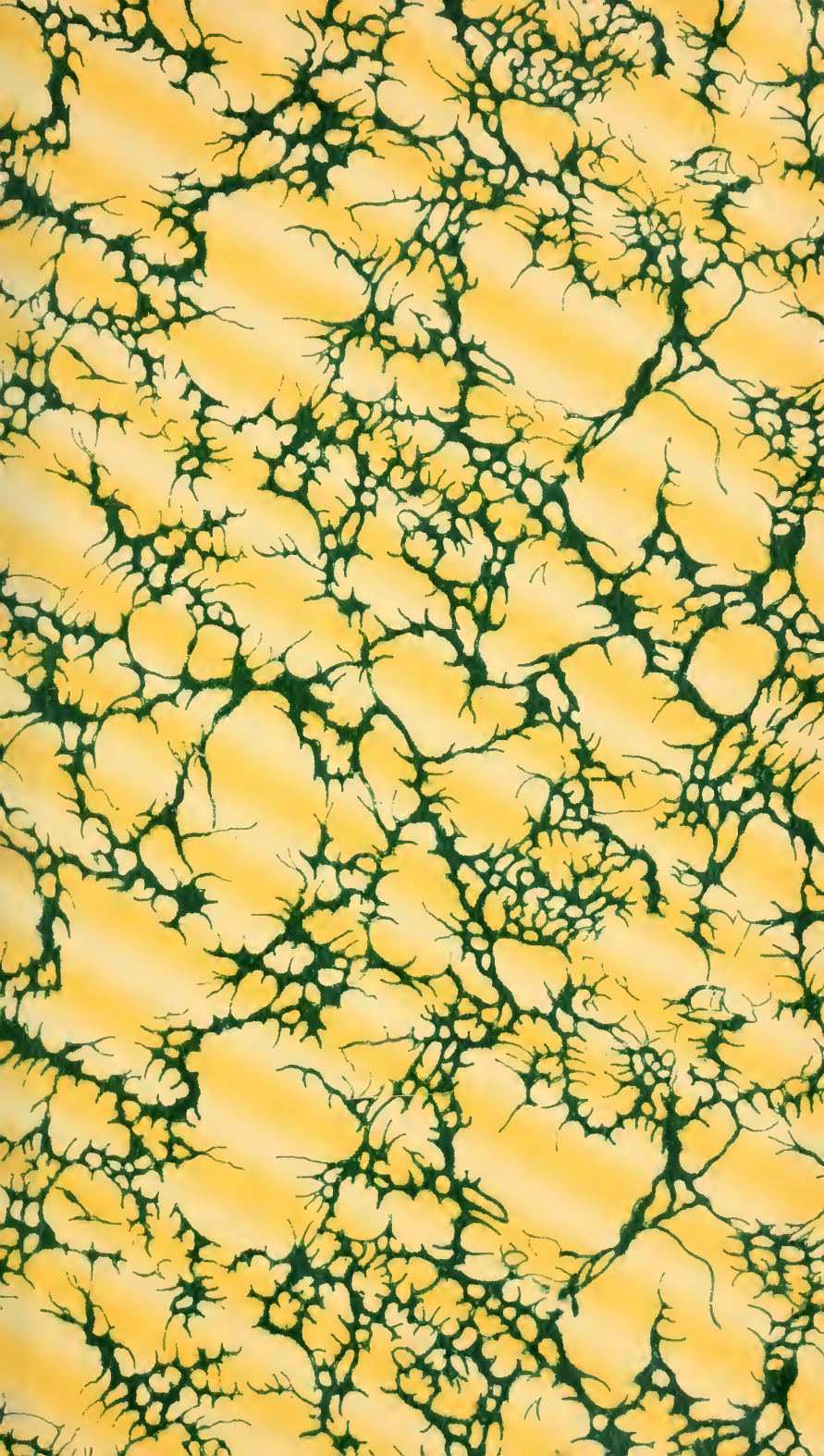
GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00671 3867